

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES



■ NUMÉRO 3 ■

Recherches
 Alpes-Maritimes
et contrées limitrophes
régionales

■ 3^e TRIMESTRE 1996 ■



CONSEIL GÉNÉRAL
DES ALPES-MARITIMES

SOMMAIRE

- La situation linguistique dans le Comté de Nice
avant le rattachement à la France
par Didier LARGE p. 2
- L'essor de la Croisette (1870-1914)
par Patricia NAMVRINE p.16
- Le moulin Alziari, chemin de la Madeleine à Nice
par Anne ALZIARI p. 54
- Armand Lunel et Fernand léger
par Roger KLOTZ-VILLARD p. 64

**RECHERCHES
REGIONALES**

Alpes-Maritimes

et

Contrées limitrophes

**37^e année
1996 – N°3
juillet-septembre**

136

**LA SITUATION LINGUISTIQUE
DANS LE COMTE DE NICE AVANT
LE RATTACHEMENT A LA
FRANCE**

Didier LARGE

LANGUES ORALES ET LANGUES ECRITES

Pourquoi distinguer entre langues orales et langues écrites ? A l'inverse d'aujourd'hui, langues orales et usages écrits ne se sont pas toujours confondus. Dans l'ancien comté de Nice, en ce qui concerne l'usage oral, dans la vie quotidienne, l'occitan est la langue vernaculaire, c'est-à-dire la langue commune à tous, que tout le monde parle, comprend et utilise, tandis que l'italien est langue officielle depuis 1561, c'est-à-dire la langue écrite de l'administration et de la justice.

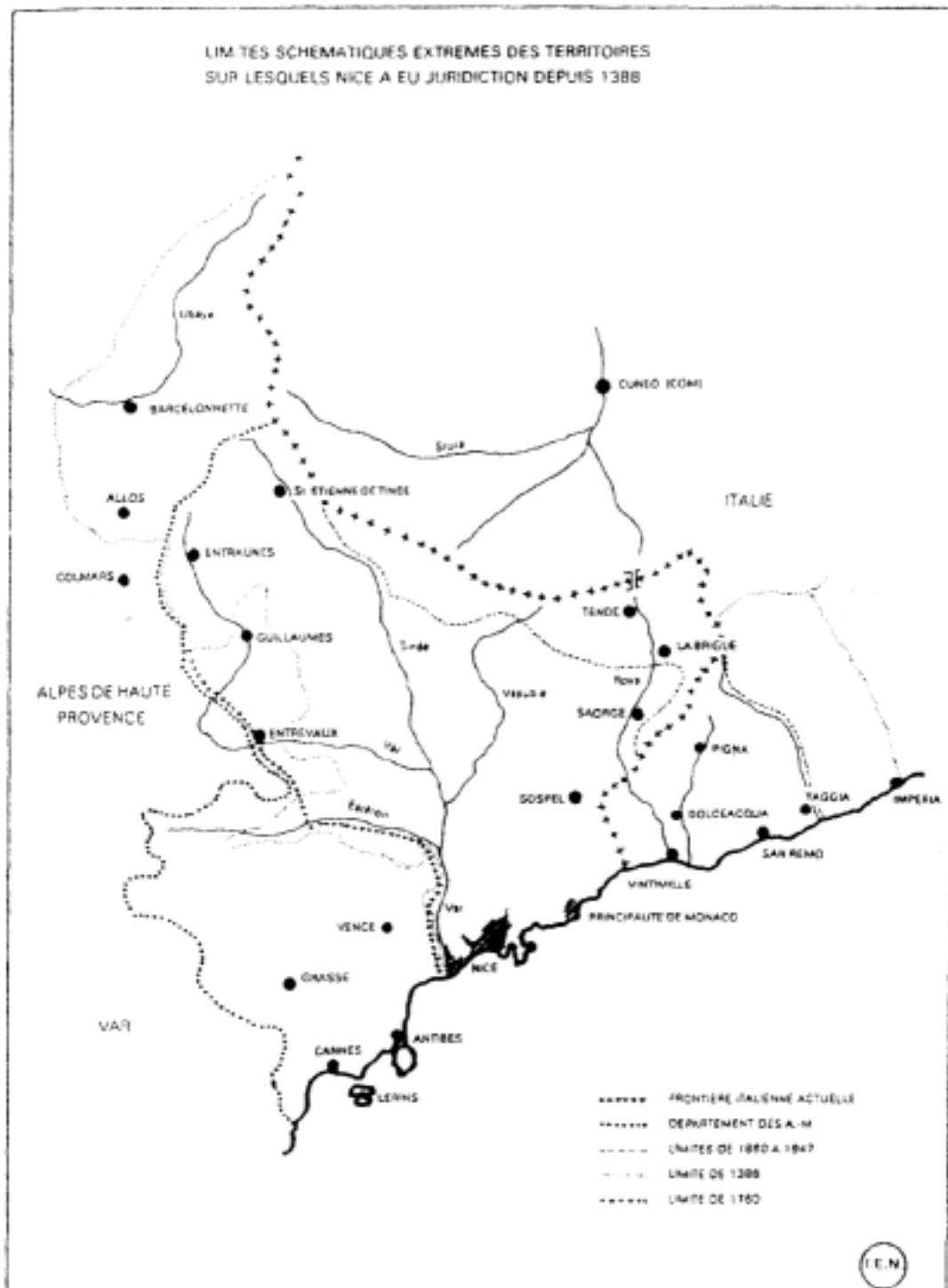
Cette langue officielle, l'italien, est-elle parlée ? Sans doute oui, par quelques fonctionnaires venus de Turin, par tous ceux qui ont de la culture, qui travaillent dans l'administration, ou qui ont affaire à elle, mais la grande majorité de la population ne parle qu'occitan.

S'il était permis de résumer cette situation linguistique en une seule phrase, on pourrait dire : dans l'ancien comté de Nice, avant 1860, la population parle occitan et les clercs écrivent en italien. Malheureusement les choses ne sont pas aussi simples, comme on peut en juger : pas moins de quatre changements de frontières entre royaumes de France et de Sardaigne ont lieu au cours des XVIIIe et XIXe siècles ; et à chaque changement de souveraineté correspond un changement de langue officielle, français sous autorité française, italien sous autorité sarde. Pauvres habitants du comté de Nice ! De cette situation géographique aux frontières mutantes, il est résulté une situation linguistique écrite particulière. C'est cette situation linguistique écrite que je voudrais tenter de résumer.

LES LIMITES POLITIQUES, JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES DU COMTE DE NICE

Les limites politiques, juridiques et administratives de l'ancien comté de Nice ont considérablement varié au cours des siècles. Voici un bref aperçu de ces variations : la province romaine des Alpes-Maritimes est constituée en l'an 8 après Jésus-Christ ; elle s'étend du col de Tende à la vallée de la Tinée et comprend les citées de Cimiez (capitale de la province), Digne, Castellane, Vence et Senez. En 1388, est signé à Chambéry, un traité entre le comte de Savoie Amédée Vil et le seigneur de Beuil dans la vallée du Cians : ces derniers remettent à la Savoie les vigueries de Nice, Puget-Théniers, les baillies de Barcelonnette, Villeneuve et le Val de Lantosque, soit une trentaine de communautés provençales qui passent sous domination savoyarde ; c'est la fameuse dédition dont découlera le comté de Nice. En 1713, lors du traité d'Utrecht, le comté de Nice se trouve amputé de la vallée de Barcelonnette qui devient française. Lors du traité de Turin de 1760, une importante rectification de frontière est décidée entre rois de France et de Sardaigne. En 1792, le comté de Nice est envahi par les troupes françaises de la Convention et le 4 février 1793 est constitué le premier département des Alpes-maritimes qui comprend également Monaco, et qui s'étendra sous l'Empire jusqu'à San Remo. A la chute de Napoléon en 1814, le comté fait retour à la monarchie sarde sous le nom de province de Nice. Lors du traité franco-sarde du 24 mars 1860, la province de Nice, moins les communes de Tende et La Brigue, est intégrée à la France, ainsi que la Savoie. Au nouveau département des Alpes-Maritimes sont adjoints Menton et Roquebrune, possessions de Monaco, ainsi que l'arrondissement de Grasse, détaché du département voisin du Var. Les communes de Tende et La Brigue ne seront rattachées aux Alpes-Maritimes et à la France qu'en 1947.

Les Principales variations de frontières de l'ancien comté de Nice et du département des Alpes-Maritimes (1)



(1) Cette carte est extraite de P : Raybaud, Les sources régionales du pays de Nice, Paris, Fayard, 1979, p. 17.

Rappelons encore que le comté de Savoie est élevé en duché en 1416, que le Piémont est réuni à la Savoie en 1419, qu'au cours du XVIe siècle, la capitale est transférée de Chambéry à Turin, qu'en 1718 la Savoie reçoit le royaume de Sardaigne et qu'en 1720, les Etats de Savoie prennent officiellement le nom d'Etats Sardes ou Royaume de Sardaigne.

LES LETTRES PATENTES D'EMMANUEL-PHILIBERT

Comme dans l'ensemble du monde chrétien, le latin est langue officielle pendant le Moyen Age dans l'ancien comté de Nice : documents administratifs, chartes sont rédigés en latin mais, dès le XIIIe siècle, ces documents officiels, notamment ceux des administrations municipales - délibérations, comptes- sont rédigés en occitan.

Par lettres patentes du 22 février 1561, le duc de Savoie Emmanuel-Philibert chasse le latin de tous les actes officiels dressés et officialise l'usage du français comme langue écrite de l'administration en Savoie, Val d'Aoste, Bresse, Bugey, et de l'italien en Piémont et comté de Nice : la langue officielle du comté devient l'italien. Il est à noter qu'en France, François 1er a pris une mesure similaire : par l'édit de Villers-Cotterêts de 1539, il a exclu le latin comme langue de l'administration et de la justice, et élevé le français au rang de langue officielle du royaume de France.

Les lettres patentes furent-elles immédiatement suivies d'effets ? Leur application est très inégale selon les lieux. Selon Paul Meyer (2), à Puget-Théniers par exemple, l'occitan est encore utilisé dans les comptes de la communauté jusqu'en 1629 ; à Roquebillière, dans la vallée de la Vésubie, les registres des délibérations du conseil de la communauté sont en latin jusqu'en 1618 date à laquelle apparaît seulement l'italien, les comptes sont rédigés en occitan jusqu'en 1583, puis à partir de 1584 en italien ; à Contes, communauté située dans la vallée du Paillon, au nord de Nice, on trouve des livres de comptes en occitan jusqu'en 1601 ; à Saint-Etienne de Tinée, au nord du comté, un règlement municipal est publié en occitan en 1630.

A Sigale dans la vallée de l'Esteron, deux livres terriers, datés de la fin du XVIIe siècle sont écrits en occitan ; ces deux derniers documents sont conservés aux Archives départementales des Alpes-Maritimes sous la cote E dépôt 14 CC23. Voici un extrait d'un livre terrier daté de 1697 :

"Anthoni Castel Mouton

Fillagnos au Clot de Beraut Leuant Bertho Marion	
Michel sept escus.....	7
Fillagnos alla font de damon Leuant Louis Castel	
un escut & demi.....	1 - 1/2
Fillagnos aux Clots Leuant Anthoni Castel	
cinq escus & demi	5 - 1/2
Petito Faisso alla Baumo Leuant Berthomiou Faissol	
demi escut.....	0 - 1/2
Fillagnos au Rioulan Leuant Giraut Rostan douze escus	
.....	12
Fillagnos au pui Leuant Alphons Alphonssin tres escus	
& demi.....	3 - 1/2

Terreau allas maurelieros Leuant Juanou Giraut dous escus	2
Terreau allas maurelieros Leuant Philip Jauffré demi escut.....	0 - 1/2
Terro allas maurelieros Leuant Jouan Anthoni Michel dous escus.....	2
Chenevier allas Isclos Leuant Frances Daumas cinq escus.....	5
Tello allas Isclos Leuant Jouan Castel huech escus	8
Terro aus Clotes Leuant Lou Cmeri un escu	1
Terro (?) chamin Leuant Heres Peirou	
Sauvan demi escut.....	0 - 1/2"

A Touët-de-Beuil, aujourd'hui Touët-sur-Var, des comptes de la communauté sont écrits en occitan jusqu'en 1704, soit cent quarante-trois ans après les lettres patentes d'Emmanuel-Philibert. Ces comptes sont conservés aux Archives départementales des Alpes-Maritimes sous la cote 5 E 49 CC23. Voici un extrait des comptes de 1704 :

"Segon lous pagamens de Mons. lou Consol Noura Michel	
Et Primo pagat soldi quinse ad un pedon portan ordre	L 0: 15: 0:
Plus ha provist per douos liros pan p lou pouont	L 2: 0: 0:
Plus sie poss vin p.d.effet uno liro soldi des	L 1: 10: 0:
Plus tres panos tra figos e noses p. lou meme effet p. non si trovar de pan son slodi douse	L 0: 12: 0:
Plus ha vaca un gior a Rigaut p. anar cercar de perdrix soldi quinse	L 1: 15: 0:
Plus vaca tres giors quan mons. lou giuge Peyre travagliano au cadastre son liros uno soldi des dissi	L 1: 10: 0:
Plus vacat dous giors quan Mon. Malbechi (?) gagiari la coitta son	
Plus pagat liros onse p. onze perdrix ha crompat p. faire un present a Mons. lou conte	L 11:0:0:
Plus p. quatr'onsos sain p. la carello d'au moutou soldi dous	L 0: 2: 0:
Plus pagat liros cent e des soldi douse denies sie cioe L 98: 2: 6: p. lou dounatif et liros 12:10: a Mons. Adrech cou sto p. qnsd d'au 6: 8bre 1702: dissi	L 110: 12 6 L 128: 76: 6"

Que signifient ces désobéissances ? Elles ne doivent pas être considérées comme la règle. A la fin du XVIIe et au début du XVIIIe siècles, ces écritures en occitan sont isolées dans une masse de textes administratifs écrits en italien ; elles ne signifient pas qu'on a désobéi, de manière massive, aux lettres patentes ; ces textes prouvent que des clercs, des notaires, ont désobéi ponctuellement, de manière individuelle, à une ordonnance administrative. Pour quelles raisons ? Peut-être par méconnaissance de l'italien, ou par souci d'efficacité car la population, dans sa grande majorité, ne parle qu'occitan ; ces désobéissances prouvent en tous cas, que l'on s'est bien accommodé de la loi. Dès la fin du XVIe siècle et le début du XVIIe, le comté de Nice renonce à l'usage écrit de l'occitan dans les actes officiels, administratif et judiciaires.

1713 : LE TRAITE D'UTRECHT

Lors du traité d'Utrecht, en 1713, qui met fin à la guerre de succession d'Espagne, le duc de Savoie se trouve dépossédé de la vallée de Barcelonnette dans l'Ubaye ; cette vallée est dès lors, en matière administrative, soumise à l'édit de Villers-Cotterêts : le français devient langue officielle. Mais en 1714, le val d'Entraunes, prolongement dans le comté de Nice de la vallée de Barcelonnette, fait l'objet d'un litige entre le roi de France et le duc de Savoie : les communautés d'Entraunes et de Saint-Martin d'Entraunes sont laissées au comté de Nice contre le village du Mas, cédé à la France ; à Entraunes et Saint-Martin d'Entraunes, soumis aux lettres patentes d'Emmanuel-Philibert, on aurait dû utiliser l'italien dans l'administration : des sondages effectués dans les archives municipales de ces communes (3) permettent d'affirmer que jusqu'en 1814 au moins, l'administration a continué d'écrire en français tandis que les notaires rédigeaient leurs actes dans les deux langues française et italienne.

LE TRAITE DE TURIN DU 24 MARS 1760

Au terme de ce traité, un échange de territoires a lieu entre le roi de France et le roi de Sardaigne. Ce dernier acquiert les communautés de Guillaume, Daluis, Auvare, Saint-Léger, La Croix, Puget-Rostang, Cuébris, Saint-Antonin, La Penne. Ces nouveaux villages acquis avaient pour langue écrite le français : ils sont dorénavant soumis à la législation du roi de Sardaigne. Mais en ce qui concerne l'usage écrit de l'administration, si l'italien devient langue officielle, le roi de Sardaigne Charles-Emmanuel III, par un édit du 19 juillet 1771 édicté à Turin et conservé aux Archives départementales des Alpes-Maritimes (4), n'en autorise pas moins ces communautés à continuer d'utiliser le français dans les actes publics et judiciaires. Belle leçon de tolérance linguistique !

LA SITUATION A LA VEILLE DE LA REVOLUTION

Dans le cadre d'un doctorat présenté à l'Université Stendhal de Grenoble, j'ai dressé une carte afin de décrire la pratique linguistique écrite de l'administration savoyarde puis sarde dans la partie septentrionale de l'ancien comté de Nice, soit l'ancien arrondissement de Puget-Théniers, qui fut supprimé en 1926. J'ai pu ainsi déterminer quelle(s) langue(s) utilisait l'administration dans chacune des communes de cette région du nord du comté de Nice, jusqu'à la veille de la Révolution et de l'invasion du comté par les Français.

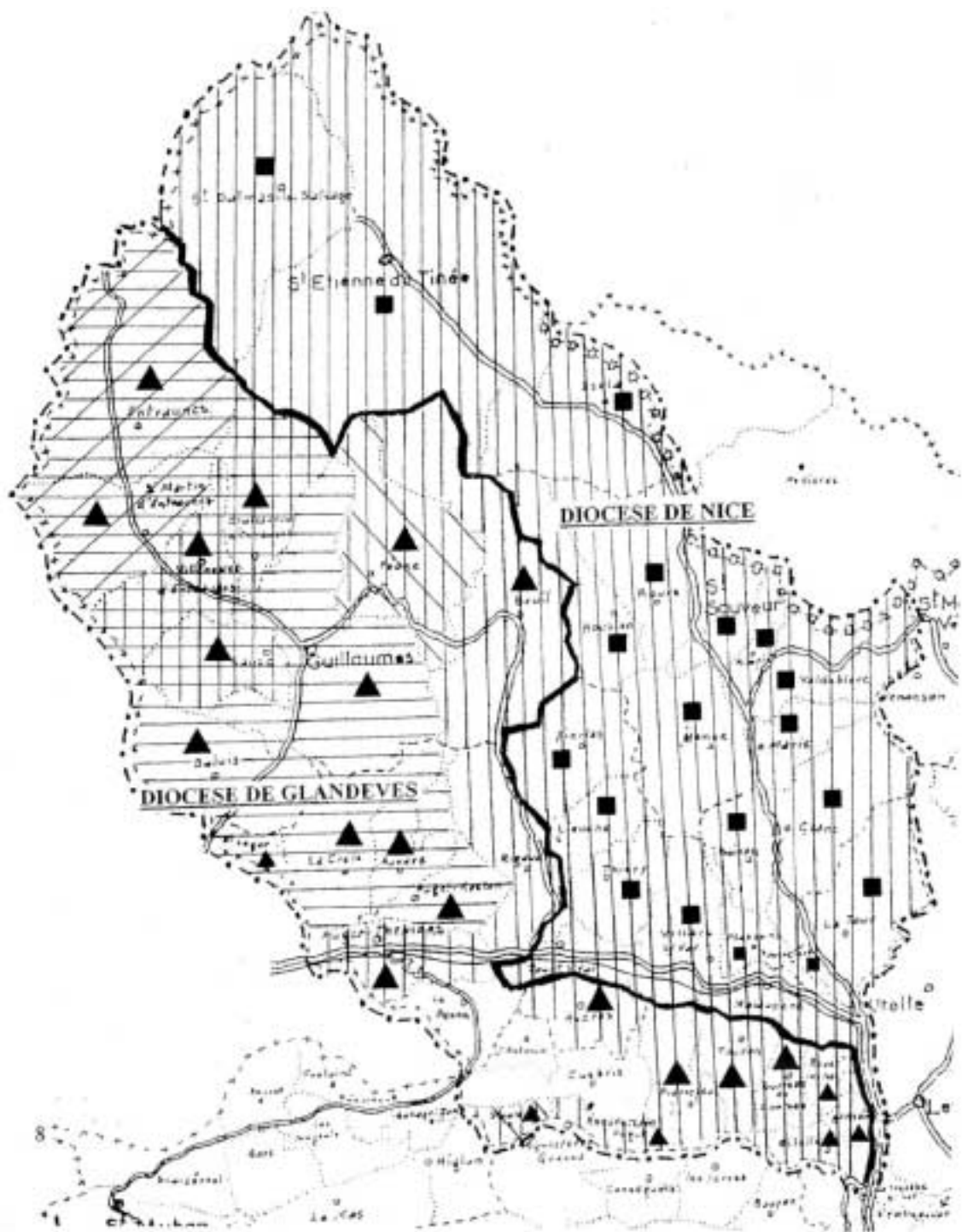
Pour établir cette carte des usages linguistiques écrits de l'administration, j'ai dû consulter toutes les archives communales conservées aux Archives départementales des Alpes-Maritimes comprises entre 1690 et 1792, des communes de l'ancien arrondissement de Puget-Théniers, c'est-à-dire tous les livres terriers, les cadastres, les registres de délibérations, les budgets des communautés, les livres de comptes, soit toutes les archives de la série E Dépôt pour ces quarante-six communes.

En ce qui concerne les archives notariales, j'ai effectué des sondages dans les registres des notaires compris entre 1690 et 1792 (5). J'ai complété cette recherche par des sondages effectués dans les registres de l'Insinuation du bureau de Puget-Théniers (6) ainsi que par des sondages effectués dans les registres de la justice ordinaire du comté de Nice (7). Cette carte et sa légende sont présentées aux deux pages suivantes. Le statut de langue écrite officielle est le résultat de décrets administratifs : édit de Villers-Cotterêts en France, lettres patentes officielles d'Emmanuel-Philibert dans les Etats Sardes. Les documents officiels sont là pour certifier que l'on a obéi ou non aux lois, mais en aucun cas on ne saurait y trouver un témoignage sur la langue orale. En effet, la langue écrite rend compte du contenu du discours, mais elle n'est pas forcément celle qui a été utilisée pendant les débats.

En dressant cette carte, mon but était de déterminer stricto sensu, la langue écrite de l'administration sans prendre en considération les écrits privés. Cependant il est parfois aisé, en examinant des pièces annexes, des comptes, des lettres, des signatures, de déterminer la langue que l'on utilisait pour les écrits privés. Pour les communautés où il était possible de le faire, j'ai précisé cette langue.

L'expression "situation linguistique particulière" utilisée plus haut à propos du comté de Nice prend à la lecture de cette carte, tout son sens ; seul, l'est de l'arrondissement de Puget-Théniers n'utilisait que l'italien, dans les écritures officielles et privées. Dans la partie ouest de cet arrondissement, les deux langues sont utilisées dans l'administration. Ce sont les communes qui se situent dans le val d'Entraunes, prolongement dans le comté de Nice de la vallée française de Barcelonnette, et les communes qui ont fait l'objet de l'échange entre la France et la Sardaigne lors du traité de Turin de 1760. Il faut noter que toutes les communes de la partie Ouest de l'arrondissement utilisent aussi le français dans les écrits privés et uniquement le français, tandis que les communes de la partie est utilisent uniquement l'italien ; ceci s'explique en partie par leur situation géographique et les échanges de territoires précités, mais surtout par leur répartition en diocèses : diocèse de Glandèves en France (francophone) pour la partie ouest de l'arrondissement et diocèse de Nice (italiophone) pour la partie est de l'arrondissement. Or, jusqu'à la Révolution, et ensuite pendant la Restauration Sarde, l'enseignement, et notamment l'enseignement primaire dans les villages, est assuré par les prêtres, francophones pour les uns, puisque ordonnés dans le diocèse de Glandèves en France, italiophones pour les autres, puisque ordonnés dans le diocèse de Nice (et le diocèse de Vintimille pour l'est du comté).

Quelle est la situation dans le reste du comté ? Pour le reste du comté de Nice, nous n'avons effectué que des sondages, à Nice, et dans la partie orientale du comté, à Tende et à la Turbie : les documents consultés (archives municipales, protocoles de notaires) sont tous écrits en italien ; l'italien est dans cette partie-là du comté, la seule langue de l'administration. D'une manière générale, on peut affirmer qu'en matière de langue officielle, les autorités sardes, jusqu'à la Révolution, sont très tolérantes.



**L'usage linguistique écrit de l'administration savoyarde puis sarde
sur le territoire de l'ancien arrondissement de Puget-Théniers
entre 1690 et 1792**

LEGENDE DE LA CARTE PRECEDENTE.



La langue écrite de l'administration est le français.



La langue écrite de l'administration est l'italien.



Les langues écrites de l'administration sont le français et l'italien.



La langue écrite de l'administration est le français mais, dans les registres de notaires, des actes sont rédigés en italien.



La langue écrite de l'administration est l'italien mais, des actes de notaires et des délibérations municipales sont rédigés en français.



La langue des écrits privés est le français.



La langue des écrits privés est l'italien.



Limite de l'ancien arrondissement de Puget-Théniers.



Limite entre diocèses de Glandèves et de Nice.

Un document datant de 1806, conservé aux Archives départementales des Alpes-Maritimes (8), pourrait constituer le commentaire de la carte présentée à la page précédente car il la corrobore tout à fait. Il s'agit de la réponse de Jean-Dominique Blanqui, sous-préfet de Puget-Théniers, au préfet des Alpes-Maritimes, sur la situation de la langue française dans le troisième arrondissement du département. En voici le contenu :

"En réponse à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 21 courant, j'ai Celui de vous apprendre que la langue française, avant la réunion du pays, était exclusivement usitée depuis l'échange de 1713 dans les communes d'Entrevaux, Chateauneuf, Saint-Martin et Villeneuve ; et depuis autre échange de 1760, dans celles de Guillaumes, Daluis, Saint-Léger, La Croix, Auvare, Puget-Rostang, La Penne, Saint-Antonin et Cuebris, dans toutes les Communes ci-dessus les actes publics étaient stipulés en français.

Dans les Communes ci-après, qui avec celles susnommées, faisaient partie de l'ancien diocèse de Glandèves, le français était en usage dans la Société et les études se faisaient en cette langue ; mais les actes publics n'avaient lieu qu'en italien : ces Communes sont Puget-Théniers, Rigaud, Sauze, Peonne, Beuil, Sigalle, Scros, Pierrefeu, Roquesteron, Toudon, Tourrette revest, Gillette et Bonson.

Dans toutes les autres, l'italien seul était connu, soit dans les actes, soit dans les études, de sorte que des quarante et une Communes dont se compose l'arrondissement, 26 parlaient le français et 15 l'italien. Aujourd'hui, depuis la réunion, on n'écrit qu'en langue française dans toutes les communes de mon arrondissement".

Si la teneur générale de cette lettre rend compte assez fidèlement de la situation, il faut cependant en relativiser quelques termes. Lorsque le sous-préfet affirme que des quarante et une communes dont se compose son arrondissement, vingt-six parlent le français et quinze l'italien, il convient de préciser que ces communes ne parlaient pas mais écrivaient en français ou en italien dans les actes publics : la grande majorité de la population ne parlait que l'occitan.

LA REVOLUTION

Le 28 septembre 1792, les troupes françaises de la Convention envahissent le comté de Nice. A partir de 1794, la Convention impose l'usage officiel du français au comté de Nice désormais département français des Alpes-Maritimes depuis le décret du 4 février 1793. Du jour au lendemain, les clercs vont-ils utiliser le français à la place de l'italien ? Certes non. Dans la vallée de la Tinée, il apparaît à l'examen des registres de délibérations municipales, des protocoles de notaires, que les choses ne sont pas ainsi : à Clans, le notaire de la commune, Eugène Régis, rédige ses actes en italien jusqu'au 15 octobre 1802 ; à Saint-Sauveur sur Tinée, le notaire Charles-Innocent Cagnoli rédige ses protocoles en italien jusqu'au 22 novembre 1799 au moins, nous ne possédons pas les registres ultérieurs à cette date ; à Roure, le registre des délibérations municipales daté de 1794 à 1806 (9) est rédigé en français et en italien. Voici ce que répond, le 16 janvier 1795, le secrétaire de la mairie de Roure aux autorités de la Convention nationale qui voulaient connaître les biens des émigrés dans cette commune :

"Rora, H 16Nivosa, l'anno 3m Republichano

Alii Amministratori del distreto di Nizza

Siccome non trovansi in questo territorio béni degli emigrati ne altri Nationali sovra quali sianzi fatti raccolti ne ehe siano statti datti a () non possiamo darne conto essendo vero ehe solo esistono un Giardino con picol prato di ben pocca considerazione con due altri piccoli pezzi di terra gia spetanti al Priorato di questa parochiale i repetivi raccolti de quali sono statti mangiati in erba da Muli e buoi délia Republica in occasione de low passagio in questa Comune".

Sur la même page, écrit de la même main et le même jour, figure un compte-rendu de délibération écrit en français ; voici un exemple du français que l'on écrit à Roure, dans la Tinée, en cette lointaine période troublée de 1795 :

"Rore, le 16 Nivôse l'an SmeReplen.

Nous crojons avoir plus que satisfait aux ingionctions portées par votre arrêté toucant l'etta des forages et avoines par trasmission que nous n'avons fai depuis longtems, tantdis aussi que nous avons versé dans le Magasin de la République existent a la Commune de S. Salvador grosse quantité de plus de ce qui nous touche et tantdis aussi que nous verssons dans les mêmes journallement a notre gran préjudice, sans quon ait volut avoir egart au devastement qui a éttéfait au printens et ette passes sur nos propriétés par les Mules Motons et Beufde la Republique quoique très considerable".

Quels beaux échantillons de langue française ! Ces quelques exemples montrent que le français n'a pas fait immédiatement son entrée comme nouvelle langue administrative dans cette région, comme, sans doute aussi, dans d'autres parties du comté de Nice, mais qu'au contraire, il lui a fallu un certain temps pour pénétrer l'administration et encore pas de manière définitive, puisque, comme à Roure, il est parfois encore fait recours à l'italien.

LA LANGUE ORALE

Quel témoignage sur la langue parlée nous apportent ces textes administratifs écrits en italien ou en français ? Ces textes en italien ou en français ne signifient pas que, dans les réunions publiques, on parle italien ou français, non ; on ne saurait y trouver un témoignage sur la langue orale : la langue écrite rend compte du contenu du discours uniquement, mais elle n'est pas forcément celle qui est utilisée pendant les débats.

Cependant, il n'est pas rare qu'un notaire, à la fin d'un acte, précise qu'il a relu aux contractants et aux témoins, le contenu de l'acte qu'il vient de rédiger, et ceci dans leur langue, c'est-à-dire en occitan. Ainsi, à Clans, dans la vallée de la Tinée, à la fin d'une quittance rédigée en italien datée du 26 janvier 1794 (10), le notaire précise :

"... di quale rinuncia e vigor di essa didiara esserne stato esso Abolin pienamente informato nella Lingua di Luipropia da Me Nod. infrasct... "

"...nella Lingua di Lui propia...", c'est-à-dire dans sa langue, en occitan. Le notaire de Roure, Trophime Ciaudo (11) écrit à la fin d'un acte le 2 juillet 1860 : *"... l'ho spiegato in dialetto nostrale..."* c'est-à-dire "dans notre dialecte", en occitan. Il précise, dans un acte en français du 19 août 1860 : *"... auxquelles nous en avons aussi fait l'explication en dialecte du pays..."*, c'est-à-dire en occitan. La langue orale n'est ni l'italien, ni le français.

LA RESTAURATION SARDE

Lors de la Restauration Sarde (1814-1860), on en revient à l'état de choses antérieur, l'italien est de nouveau langue officielle écrite tandis que l'occitan est la langue vernaculaire.

1860 : LE RATTACHEMENT A LA FRANCE

En 1860, lorsque survient le plébiscite qui consacre le rattachement du comté de Nice à la France, contrairement à ce qui s'était passé dans la période 1792-1814, le passage de l'italien écrit au français écrit est immédiat, sans délai. Le français est connu dans le comté en 1860 ; outre les régions où il a toujours été couramment pratiqué comme langue écrite, les clercs, les secrétaires ont conservé le souvenir des vingt-deux années d'administration française du comté sous la Révolution et l'Empire. La véritable introduction du français dans le comté s'est effectuée entre 1792 et 1814. De plus, pendant la Restauration Sarde, le français est enseigné à Nice : l'enseignement secondaire qui prépare aux études supérieures de Turin et à l'administration, demeure en italien, mais l'enseignement primaire, qui dépend des municipalités, puis à partir de 1833, de l'Ordre des Frères des Ecoles Chrétiennes, est dispensé en italien et en français.

Si l'attachement à la dynastie de Savoie est encore solide en 1848, l'idée d'une sécession éventuelle commence à se faire jour. En 1851, le premier ministre sarde, Cavour, supprime les franchises du port de Nice ; ceci provoque de vifs ressentiments dans la population et marque l'évolution de l'opinion en faveur du séparatisme, puis d'un éventuel rattachement à la France. Il resterait à étudier dans le détail la situation linguistique écrite de cette période, mais il est certain que le français est resté présent dans le comté, pratiqué parmi l'élite cultivée, par les commerçants et les négociants, dont la plus grande partie des activités s'effectue avec la France.

CE QU'IL RESTE AUJOURD'HUI DE CE PASSE ADMINISTRATIF EN ITALIEN

De ce passé administratif en italien, de ces changements successifs de langues écrites, il reste des archives rédigées en italien jusqu'en 1860 (ainsi que quelques archives rédigées en français) et tout chercheur qui s'aventure aux Archives départementales des Alpes-Maritimes doit posséder des notions d'italien et un dictionnaire bilingue s'il veut étudier des documents antérieurs à 1860. Uniquement des archives en italien ? Certes non. Il suffit d'ouvrir un cadastre moderne ou bien une carte routière, comme la carte routière Michelin n° 195, "Côte d'Azur-Alpes-Maritimes"1, pour trouver, en 1996, des noms de lieux écrits à l'italienne, c'est-à-dire écrits selon les conventions graphiques de l'italien.

Comme toutes les possessions du roi de Sardaigne, le comté de Nice vit son territoire mesuré et cartographie par les cadastres du XVIIIe siècle (1720, 1788) et par la carte militaire de Cantu et Durieu de 1764 ; le comté étant administré en langue italienne, les noms de lieux furent normalement transcrits selon les conventions graphiques de l'italien. Ainsi, le mot occitan Ciambarda, nom de lieu du village de Roure, dans la vallée de la Tinée, prononcé "tchambarda" (avec "r" roulé et en accentuant le 2e "a") en patois occitan (12) par les habitants de Roure, avait été correctement écrit Ciambardo dans les cadastres sardes du XVIIIe siècle. Cette transcription conforme aux conventions graphiques de l'italien, ne posait aucun problème pour des gens habitués à lire l'italien ; mais elle subsiste encore de nos jours, dans le cadastre français de la commune : comment lire et prononcer ce nom de lieu aujourd'hui ? Il aurait dû être écrit La Chambarda en graphie occitane. Voici quelques exemples de graphies italiennes dans l'écriture des toponymes ; ils sont extraits des matrices des cadastres français de Roure, Clans et Isola :

Formes du cadastre français actuel

Formes correcte que l'on aurait dû écrire

La Blacia (Roure)	au lieu de	La Blache
La Cialancia (Roure)	au lieu de	La Chalanche
Lucietta (Roure)	au lieu de	Luchette
Le Giunchet (Clans)	au lieu de	Le Jonquet
Le Pra Nuovo (Clans)	au lieu de	Le Pré Neuf
La Ciaudana (Clans)	au lieu de	La Chaudane
La Guercia (Isola)	au lieu de	La Guërche

Ces quelques exemples ne sont pas isolés : sur 252 toponymes étudiés pour les communes de Clans et de Roure dans la vallée de la Tinée, 89 présentent une ou plusieurs graphies italiennes, qui ne permettent pas une lecture et une prononciation correctes en français, soit 35,31% des toponymes de ces deux communes françaises. Pourquoi ? Parce que les cartographes et les géomètres français qui ont cartographié le territoire de l'ancien comté de Nice, après 1860, n'ont pas voulu modifier l'écriture de ces toponymes, et par conséquent, compte-tenu du changement de langue écrite, ils ont complètement déformé certains noms de lieux, au nom du principe qui veut que, tout ce qui est écrit revêt un caractère définitif, immuable, sacré, auquel il ne faut pas toucher. Ainsi, aujourd'hui encore, dans les cadastres français modernes, sur le territoire de ce qui constituait autrefois le comté de Nice, des graphies italiennes sont conservées et attendent d'être corrigées. Elles constituent un témoignage du passé administratif en italien de l'ancien comté de Nice.

NOTES

- (1) Cette carte est extraite de : P. Raybaud, "Les sources régionales du pays de Nice", Paris, Fayard, 1979, p.17.
- (2) P. Meyer, Documents linguistiques du Midi de la France, Paris, Champion, 1909, p.568.
- (3) Archives départementales des Alpes-Maritimes, 22 pour Entraunes et E Dépôt 58 pour Saint-Martin d'Entraunes.
- (4) Archives départementales des Alpes-Maritimes, B 3.
- (5) Archives départementales des Alpes-Maritimes, sous-série 3 E.
- (6) L'Insinuation était une institution de l'ancien comté de Nice, à laquelle les notaires devaient communiquer tous les doubles des actes qu'ils passaient. Ces documents sont conservés aux Archives départementales des Alpes-Maritimes et classés dans la série C.
- (7) Archives départementales des Alpes-Maritimes, sous-série 5 B.
- (8) Fond Consulat et Empire, Série T. Instruction publique, Sciences et Arts, T 41. Questionnaire sur les dialectes.
- (9) Archives départementales des Alpes-maritimes, E Dépôt 22 - 1 D 1.
- (10) Archives départementales des Alpes-Maritimes, 3 E 17 11, Saint-Sauveur, Eugène Régis, Protocole août 1792 - avril 1794.
- (11) Archives départementales des Alpes-Maritimes, 3 E 17 255, Saint-Sauveur, Trophime Ciaudo, Minutes, 4 avril 1860 - 17 décembre 1860.
- (12) Le terme "patois" ne revêt en linguistique aucun sens péjoratif : il signifie que l'occitan a aujourd'hui, un statut de langue dominée face au français qui est langue officielle.

L'ESSOR DE LA CROISSETTE (1870-1914)

Patricia NAMVRINE

Mémoire de maîtrise soutenu à la Faculté des Lettres de Nice
sous la direction de M. Ralph Schor

L'AMELIORATION DU BOULEVARD

A la fin des années 1860, le chemin vicinal n°4 a été hissé au rang de boulevard, mais il est à peine ébauché pour permettre le passage des piétons et véhicules. Par vent fort ou pluie, il est impraticable, voire dévasté par la mer, et il faut de grosses dépenses et beaucoup de temps pour le rendre à la circulation des hivernants. Aussi de nombreuses transformations sont à l'ordre du jour au conseil municipal et, de 1870 à la veille de la Première Guerre mondiale, les modifications ou réparations ne vont plus cesser.

• Les travaux et aménagements

Le boulevard est né, mais tout reste à faire, des trottoirs pour les piétons, au renforcement de la chaussée, l'alignement et la décoration, l'entretien, et il faut même penser à la création de nouvelles rues pour y accéder de la rue d'Antibes car, rappelons-le, "La Croisette" fut longtemps délaissée par les Cannois.

Après la faillite du premier entrepreneur, le nouveau maître d'œuvre, M. German reprend les travaux qui seront terminés en 1871. On continue l'alignement et l'agrandissement en faisant reculer les murs de clôture des propriétés. Chaque année, le conseil municipal vote des crédits pour son embellissement.

En 1871, 5 000 francs sont pris sur les fonds libres de l'exercice courant pour embellir le boulevard avec des palmiers, diverses plantes et quelques bancs supplémentaires (1). De petits kiosques métalliques sont dressés sur la promenade pour y coller affiches et réclames. C'est à cette date que le boulevard reprend son nom de "La Croisette" après la chute du Second Empire.

Avec le changement de Régime, la municipalité décide de redoubler d'efforts et lance une nouvelle adjudication pour les travaux. M. Martinolli est choisi. Il termine le chantier jusqu'au boulevard "Notre-Dame des Pins" (la presqu'île reste dans un état plus sauvage). Dès la fin de la première tranche des travaux, le boulevard de la Croisette présente vingt mètres de largeur dont dix mètres pour la promenade, sept pour la chaussée et trois pour les trottoirs.

Dès janvier on pose de nouvelles bordures de trottoirs avec contre-allées du côté mer, destinées à l'améliorer en remplaçant la plate-bande longeant la chaussée par une plantation de palmiers.

En 1873, cinq aqueducs avec bouches en pierre sont construits (2) sous le trottoir pour assainir la voie publique et faciliter l'écoulement vers la mer des eaux pluviales. Cette amélioration faisait suite aux nombreuses réclamations des riverains au cours de l'hiver 1872-73, en raison du borbier formé après les pluies rendant la circulation du boulevard très difficile.

En mai 1877, un bout de terrain de M. Comte est exproprié pour élargir la voie en vue de son alignement (angle rue Bossu et Croisette) (3). C'est le 26 juin 1877 que le préfet donne l'autorisation d'exproprier les terrains nécessaires à l'alignement final de "La Croisette". A partir de l'été 1877, beaucoup de dépenses ont pour cause les dégâts causés par la mer et les intempéries. Une somme de 6 689,16 francs sert à réparer la digue de mer (4). De nouveau, 900 francs sont alloués pour remplacer le treillage abîmé qui borde le perré (5).

• Les caprices de la mer et la première plage artificielle

Le boulevard subit régulièrement les assauts des flots qui ramènent à néant ou retardent les

travaux entrepris. La facture de la commune ne cesse d'augmenter et on se résout à créer une plage artificielle en guise de rempart pour la promenade.

"Ce boulevard de Pénélope joue réellement de malheur... " écrivait la Revue de Cannes en 1873, "... il n'est pas plutôt réparé sur un point que la mer l'attaque et le mord sur un autre, de telle sorte qu'on peut dire sans exagérer que bientôt, il aura été refait de nouveau. " En effet, ces perrés seront plusieurs fois construits, démolis, réparés ou reconstruits. Ils seront associés à des enrochements sur la plage même et coûtent très chers à la ville.

- Liste chronologique des travaux effectués sur le boulevard de la Croisette pour le réparer et montant des dépenses (en francs).

1870	perrés entre la Foux et la Baume	1 214,50
1871	reconstruction des perrés éboulés en 1870 (6)	25 018,36
1886	entretien	756,00
1887	réparations	3 280,97
Total général		92 115,26

Avec les perrés, des morceaux de chaussée étaient souvent emportés. Il est à noter que les frais occasionnés pour le boulevard de la Croisette, sont dus à sa construction de 1863 à 1870, mais qu'à partir de 1870 et jusqu'en 1887, il ne s'agit que de réparations ou reconstructions dues aux dégâts de la mer. En 1882 dans la nuit du 26 au 27 octobre et la journée suivante, la "labéchade" que connaissent bien tous les Cannois vient faire des siennes. La pluie gonfle les ruisseaux de la Foux et du Châtaignier qui viennent se déverser dans les rues Macé et Rostan. Sur la Croisette, de hautes vagues se jettent sur les perrés, allant même mourir contre les constructions et rendant toute circulation impossible. A la Croisette, les Bains "Bottin" et "Caraven" installés sur la plage ont beaucoup souffert et les cabines et le matériel de chez Caraven ont été dispersés. Les Bains "Lambert" ont été emportés ainsi que le pont de la Foux. La Croisette est dévastée. Pour toute la ville, ce fut une grande catastrophe et un des plus graves coups de mer du littoral à cette époque.

Autre conséquence fâcheuse pour la Croisette et les baigneurs en général, le sable disparaissait régulièrement.

En effet, l'été, la grève faisait à peine vingt mètres de large. Mais, c'est en hiver que l'on se baignait et avec le mauvais temps lié à l'équinoxe d'automne, il ne restait plus rien et les vagues léchaient pratiquement les digues du boulevard. Face à tous ces inconvénients liés aux humeurs de la mer, dès 1887, les ingénieurs Michel et Arluc soumièrent à la municipalité "un mémoire explicatif sur les bords de mer". La plupart des grands travaux effectués sur le littoral émanent de ce projet. C'est ainsi que l'idée d'une plage artificielle vit le jour.

On est pourtant surpris par l'étroitesse de cette plage quand on compare des reproductions anciennes et la plage actuelle. En 1868, elle mesurait quatorze mètres de large devant l'hôtel Gönnet, elle n'en faisait plus que quatre à six mètres en 1896, contre quarante mètres aujourd'hui.

C'est que la création d'une plage digne de ce nom, ne fut pas une mince affaire. Ainsi dès 1887, Alexandre Arluc eut une idée géniale pour préserver le boulevard des attaques de la mer. Au lieu de renforcer inutilement le mur de soutien, mieux valait créer en avant, une épaisse et large plage de sable d'environ quinze mètres de large sur deux mètres de profondeur et deux

kilomètres de long. Ainsi, les plus grosses vagues viendraient y mourir sans trop de dégâts car on aurait également bâti à vingt mètres du rivage, dans l'eau des épis de pierre servant de frein aux vagues. Le projet Arluc fut présenté à la municipalité (7), puis envoyé aux ingénieurs départementaux pour avis. Ces derniers y furent favorables et dès le 21 mai 1887, le projet était pris en considération et approuvé le 20 octobre 1890. L'adjudication des travaux de la plage fut votée le 20 mai 1891. Ils dureront deux ans avec un engraissement de deux mille huit cents m³ de sable, prélevé à l'embouchure de la Siagne.

Le chantier connut des difficultés. Dans les délibérations du conseil municipal du 18 février 1895, M. Gazagnaire, maire de la ville, se défend d'une lettre du préfet au sujet des difficultés des travaux de cette plage : *"C'est donc quatre saisons hivernales que la plage a subi à ce jour et j'ose affirmer que toutes ces épreuves ont successivement contribué à lui assurer un grand nombre de partisans. Aussi au plus fort de la dernière tourmente, d'une rare violence, les promeneurs n'ont cessé de circuler sur le boulevard de la Croisette, contemplant les flots déchaînés. La plupart de nos hôtes d'hiver qui se souviennent des désastres d'autrefois n'hésitaient pas à déclarer que le boulevard eut été emporté sur plusieurs points, n'étaient les travaux d'ensablement préconisés et exécutés par M. Arluc. Malgré la violence des derniers orages, les dégâts partiels toujours de moins en moins importants, ont été rapidement réparés sans qu'il en coûtât un centime à la commune et aujourd'hui, tous les esprits non prévenus, sont unanimement convaincus que notre boulevard de la Croisette ne saurait avoir de meilleure défense que la plage artificielle. Aussi estimons-nous qu'on ne saurait témoigner assez de reconnaissance à l'auteur et investigateur du projet"*.

Malheureusement, la plage ne résista pas à d'autres tempêtes, soit par négligence, soit par erreurs de calcul. Au naufrage financier, succéda le scandale politique car un différend s'éleva entre la mairie et M. Arluc. On dressa le bilan des sommes versées à M. Arluc (8). Entre le 11 juillet 1891 et le 11 septembre 1894, 173 988,85 francs furent investis dans la plage.

Or en cette fin 1895, on dénonçait que la plage reçue provisoirement en septembre 1893, avec un test de deux hivers, ne soit toujours pas terminée ce qui fit engager des poursuites contre M. Arluc. Finalement, la plage ne sera pas réparée ; elle sera même abandonnée, et elle disparut peu à peu. Il faudra attendre la réalisation de perrés en ciment en 1923 et la municipalité Cornut-Gentille en 1961, pour que la plage artificielle soit réalisée de manière scientifique et mécanique, permettant à la Croisette d'aligner quarante mètres de sables d'or au sommet de l'été. De 1895 à 1901 est réalisé le dallage en ciment, pour remédier à la poussière qui se répand à chaque coup de vent sur la promenade.

En 1907 la promenade est complètement empierrée car elle a été détériorée une nouvelle fois par les vagues et la poussière continue de gêner les passants, quand les véhicules passent. La chaussée, jusqu'alors, était constituée de matériaux calcaires qui s'usaient vite et fournissaient selon les saisons, poussière ou boue en grande quantité.

En 1913-1914, un crédit de 5 000 francs est voté pour terminer le mur de soutènement jusqu'au pont de la Baume (soit 85 mètres), mais c'est surtout la décision d'asphalter le boulevard de la Croisette qui est importante. Cet asphaltage se fera par étapes, sur 6 200 mètres de long. Le devis estimatif est déposé dès juillet 1913 pour 775 mètres entre le début de la promenade et le "Cercle nautique". L'année suivante, il est prolongé jusqu'à la rue Oustinoff (9), la guerre freinera ce travail et il faudra attendre 1927 pour qu'il soit poursuivi au-delà. La chaussée a désormais une largeur de 8,25 mètres (7 mètres pour l'axe de la chaussée et 1,25 mètre pour les deux caniveaux) (10).

• Les nouveaux équipements de la Croisette

Dès février 1865, une partie de Cannes est éclairée au gaz de ville et l'année suivante, le quartier des Anglais reçoit une dizaine de réverbères. Mais la Croisette ne fait pas encore partie des

quartiers prioritaires. Les treize premiers réverbères y seront installés dans les années 1870 et un crédit de 1 800 francs sera délivré pour les doubler en 1883 (11), de la place du Châtaignier (début de la Croisette) à la villa Henri IV. En effet, les treize premiers réverbères, espacés de soixante mètres, éclairaient trop peu le boulevard. Il y avait donc vingt-six candélabres aux lanternes carrées en 1885.

Dans les années 1870-1880, le gaz était installé dans tous les immeubles neufs (ce que l'on retrouve encore sur les façades d'immeubles où sont apposées les plaques bleues marquées : "gaz à tous les étages"). Les réverbères des rues devaient être allumés lorsque la nuit tombait. L'allumeur de réverbères était à l'époque, un personnage familier. Au début du siècle, le gaz fourni par la Compagnie Genevoise éclairait les rues et bâtiments communaux à un prix convenu et pendant une durée déterminée jusqu'en 1935. A la fin des années 1880, l'électricité commence à être utilisée. L'éclairage électrique public et privé et la force motrice électrique étaient fournis par plusieurs sociétés : Compagnie Genevoise du Gaz, Société d'Eclairage Electrique de Cannes (S.E.E.), Société d'Energie Electrique du Littoral Méditerranéen.

La S.E.E. avait deux usines : une à Mougins en 1891, à cinq kilomètres du centre de Cannes, alimentait trois lignes électriques, une à courant continu et deux à courant alternatif. La ligne du Casino donnait l'électricité à toute la partie est. La deuxième se situait près de l'usine à gaz et fut mise en service en février 1899. Dès 1908, la S.E.E. obtint le monopole de l'électricité à Cannes jusqu'au 31 août 1935.

Peu à peu, à partir de 1891, l'électricité remplaça le gaz dans les rues et les habitations, mais son coût relativement élevé au début du siècle, rendait l'éclairage intensif des voies publiques, trop onéreux. On garda les lanternes de gaz qui eurent dès 1907, le système Auer qui dispensait un éclairage plus lumineux. La municipalité Capron décida alors de développer l'éclairage électrique. La S.E.E. devait fournir l'électricité à deux cent quatre-vingts lampes à arcs de huit ampères, et à deux mille trois cent quatre-vingts lampes à incandescence de seize bougies. Les lampes à arcs fonctionnaient du coucher du soleil à vingt trois heures, puis les incandescentes jusqu'à l'aube, dans les artères principales et bien sûr la Croisette. La chute de Capron aux élections de 1910 et la guerre repoussèrent aux années 1920 ce projet ambitieux. La municipalité Gazagnaire (1910-1912) recula devant les dépenses et garda le gaz. L'éclairage électrique restait un luxe : le courant n'était mis à la disposition des abonnés que du 15 mai au 15 octobre de 16 heures à 8 heures le lendemain. Dès 1882, le téléphone commence à être installé dans les hôtels, bâtiments administratifs et chez quelques particuliers. Les abonnés au téléphone augmentent de 16% de 1903 à 1904 (-481 à 562 abonnés).

Les égouts existants étaient, au milieu du XIXe siècle à découvert, ce qui provoquait de nombreux désagréments. Les gazettes se saisirent de l'affaire : "La ville est sale et mal odorante ; aux abords des hôtels surtout, les eaux provenant des cuisines croupissent dans les égouts à ciel ouvert et occasionnent des odeurs insupportables".

En 1868, un grand égout collecteur est mis en chantier. Il a mille trois cent quinze mètres de long et va du port de la Foux sur la Croisette à la jetée du port. Cet égout rejette dès 1869, les eaux usées dans la mer, mais à trop faible distance du phare pour être sans inconvénients pour les plages et compromettre les bains de mer de la station balnéaire. On dira de la Croisette qu'en hiver, ce n'est qu'un cloaque où l'on s'enfonce jusqu'à mi-jambe.

Dès la fin du XIXe siècle, la ville pose donc le problème de l'assainissement de la commune d'un point de vue très particulier. Il s'agissait non seulement d'améliorer l'hygiène et l'état sanitaire de la cité, mais aussi d'arriver à l'assainissement le plus complet des plages, en fait celle de la Croisette, en les débarrassant de tous les détritiques et matières organiques qui les souillaient

constamment et de supprimer les odeurs nauséabondes qui se dégageaient des bouches aboutissant à la mer.

Dès 1882, un égout collecteur existe rue d'Antibes et on envisage de construire un collecteur sur le boulevard de la Croisette. Le coût est d'environ 100 000 francs. Il permettrait aux rues secondaires aboutissant sur la Croisette, de se brancher, depuis la rue Macé jusqu'au bout de la Croisette. Elles pourraient déverser leurs eaux sales dans les rochers de la presqu'île avec une bouche avançant le plus loin dans la mer. Il suffirait ensuite de combler les petits bassins naturels que forment les rochers afin que les eaux ramenées ne croupissent pas dans les calanques.

La dépense du réseau de la Croisette comprenait 12 000 francs pour les travaux de la rue Macé, 9 400 francs pour la rue Rostan et 14 500 francs pour la rue du Cercle nautique, sur les 100 000 francs prévus. Le devis de 18 061 francs pour la pose des conduites sur la plage de la Croisette, aux embouchures du Châtaignier et de la Foux est approuvé en 1894 (12). Suite à l'agrandissement de la plage, les conduites auront soixante et quatre-vingt six mètres de plus sous la mer pour déverser les eaux à une profondeur supérieure à ce qui existait déjà.

En 1902, le réseau était bien avancé grâce aux municipalités Gazagnaire et Hibert. La collecte et l'évacuation des eaux usées étaient assurée par un système d'égout dit "séparatif, système que la ville de Cannes a été une des premières à appliquer en France. Il comprend deux réseaux distincts :

- Pour évacuer les eaux pluviales et de surface (eaux de lavage des rues, de ruissellement, etc.), on se sert des canalisations à ciel ouvert qui suivent le lit des vallons ;
- Pour évacuer les eaux de vidanges et les eaux usées, on emploie des canalisations souterraines étanches en tuyaux de grès.

A Cannes, le territoire est constitué par une série de zones séparées, de bassins indépendants les uns des autres et qui ont chacun pour exutoire naturel, un vallon qui draine ses eaux (vallons du Riou, du Châtaignier, de la Foux). Toutes les eaux d'un bassin sont rassemblées vers le collecteur et placées dans le vallon correspondant. Les collecteurs sont prolongés par une quinzaine de drains ou émissaires sous-marins qui déversent les eaux sales dans la mer à une distance variable, entre trente et trois cents mètres du rivage. Ce réseau est mis en place en une quarantaine d'années de 1890 à 1930 et la municipalité Capron a financé une grande partie de son extension.

Les dépenses pour la continuation du réseau d'égouts passèrent de 28 000 francs en 1900 à 50 000 francs en 1904, ce qui permit de commencer l'assainissement du vallon du Châtaignier et de réaliser le prolongement en mer de l'égout collecteur du môle à trois cents mètres au lieu de quatre-vingts. Dès 1913, la circonscription sanitaire de Cannes se réjouit du projet d'achèvement de l'égout de la Croisette jusqu'à la presqu'île, diminuant la pollution dans la rade. Elle émet aussi le vœu que l'administration révoque les autorisations accordées aux particuliers du boulevard de la Croisette pour déversement d'égouts privés à la mer, en les invitant à brancher leurs maisons sur le nouvel égout. En 1913, le tout-à-l'égout existait sur la Croisette jusqu'au boulevard Notre-Dame des Pins (actuel boulevard Alexandre III). Jusqu'en 1914, la municipalité Capron s'est attachée à continuer le réseau, notamment en rachetant des égouts particuliers incorporés au réseau communal, ou en couvrant le ruisseau du Châtaignier jusqu'à la mer. La construction de l'égout du Châtaignier permit de séparer les eaux pluviales, des eaux usées. Ainsi l'émissaire du vallon du Châtaignier, aboutissant sur la plage, ne rejette plus que des eaux de pluie. La guerre interrompit le programme d'extension, mais la Croisette était déjà bien assainie.

L'AGE D'OR DE LA CONSTRUCTION SUR LA CROISSETTE

En 1870, s'est joué et confirmé l'avenir de Cannes. Les étrangers que le hasard a fixé à côté de la population autochtone, recevront un accueil bienveillant jusqu'en 1850. Ils sont fermement désirés depuis, dans tous les milieux sociaux. Le passage de la fonction de transit local, à celle d'accueil, montre l'esprit d'initiative des Cannois. Il fait alliance avec le Britannique, le Russe, le Français du nord et de l'intérieur, le Piémontais et le Ligurien pour la mise en valeur du site. Au début des années 1870 tout est en place pour les évolutions futures. Le développement du paysage cannois va se fondre dans le moule des transformations liées au développement du tourisme au XIXe siècle, avec le déclin du paysage rural et l'essor du paysage urbain. De 1870 à 1914, la construction connaît un formidable accroissement sur la Croisette, et à Cannes en général ; son apogée se situe entre 1880 et 1900.

Elle va engendrer une fièvre spéculative importante et l'arrivée massive d'ouvriers. Les architectes vont imaginer de magnifiques hôtels et villas, un splendide casino, traces d'une "Belle Epoque" à laquelle la guerre mettra un terme.

• Les acteurs et moyens de ces constructions de la "Croisette"

L'argent largement dépensé par les hivernants, constitue une manne pour la population autochtone et attire des immigrants en quête de travail. Ces ouvriers vont participer à la réalisation des plus belles idées des architectes à Cannes. Les propriétaires cannois, d'abord frileux devant les acheteurs de tous horizons, vont peu à peu profiter de la spéculation sur les terrains de la Croisette et concourir, en s'enrichissant, à la construction du boulevard de la Croisette.

Les bâtiments de la Croisette ont été imaginés par une poignée d'architectes, souvent au sommet de leur carrière, et réclamés par les nouveaux créateurs de villas et hôtels. Ils furent aidés par une armée d'ouvriers, sur laquelle nous reviendrons, et par quelques artisans locaux.

• *Les principaux architectes*

Laurent Vianay, né à Lyon le 10 octobre 1843, se marie avec Marie Bernard, fille d'un capitaine au long cours et s'installe à Cannes en 1863. Il est architecte-expert depuis 1864. Il n'est pas de grands travaux faits à Cannes et dans la région où il n'ait mis la main. Bâtitteur numéro un de la cité, c'est lui notamment qui fit édifier l'église "Notre-Dame du Bon-Voyage", le "Grand Hôtel", la nouvelle partie du "Gray d'Albion" en 1874, et de nombreuses villas. C'est lui qui sut donner au "Grand Hôtel" son cachet grandiose. Diplômé des Sciences et des Arts Industriels de Lyon, membre de la société centrale des architectes de France, ancien architecte de la ville etc.. il eut une carrière fulgurante. Il faut dire que les "Bernard" appartenait à une vieille famille de la cité et il n'eut aucun mal à s'y faire de nombreuses relations et devenir un architecte très coté. Longtemps après, quand sa réussite fut assurée, Laurent Vianay aimait à dire : "Qui aurait pensé qu'un jour le petit-neveu du curé d'Ars, célèbre par son austérité, consacrerait son existence à construire des demeures luxueuses pour les grands de ce monde." (13) On a longtemps contesté le style des demeures construites sous sa direction. En possédaient-elles un, en réalité ? Sans complexe, le gothique côtoie le faux-grec, le rococo flirte avec le sulpicien. Mais finalement, les envies et caprices des hivernants, ce "disparate" ont fait le charme de Cannes et de la Croisette. Laurent Vianay s'éteignit en 1928 à quatre-vingt-cinq ans.

Charles Baron, originaire de Marseille, vint à Cannes en 1863, lorsqu'il fut lauréat du

concours organisé par la "Société des Régates de Cannes" pour la construction du "Cercle Nautique". On lui doit la "Villa Marguerite" sur la Croisette. Ses ouvrages sont sobres et élégants (14).

Jacques Guichard est l'architecte le plus anciennement connu à Cannes. Il fut chargé des plans de l'hôtel Gray fondé sur "La Croisette" en 1863, même si c'est M. Blond originaire de Grasse qui le construisit en 1864.

Louis Hourlier né en 1847 à Marseille, mort à Cannes en 1920, fut architecte de la ville de 1878 à 1890 et conseiller municipal de 1895 à 1904. Il réalisa les agrandissements de l'hôtel "Gönnet et de la Reine" en 1883. Cet architecte de talent fut un précurseur. Ses oeuvres témoignent de l'utilisation de techniques nouvelles : architectures métalliques des kiosques de la promenade, par exemple (15).

Charles Daumas fut chargé de la construction de la villa du "Grand Hôtel". Né à Marseille le 7 octobre 1841, il s'installa à Cannes en 1864. Il fut président du tribunal de commerce de Cannes. Victor Laloux était professeur à l'Ecole des Beaux-arts de Paris. Il fut célèbre de son vivant et très recherché. Il enseigna à Charles Dalmas. On lui doit la fameuse gare-hôtel d'Orsay à Paris. On lui doit également la villa des "Bambous" sur la Croisette.

Charles Dalmas élève à l'Ecole des Beaux-arts de Paris après l'avoir été à l'Ecole Nationale des Arts décoratifs de Nice, est reçu au concours des premiers essais du grand prix de Rome. Ses oeuvres majeures sont des palaces dont le fastueux "Carlton" de Cannes en 1910-1911, l'hôtel Ruhl à Nice. Dès 1880, la France s'est remise du conflit de 1870 et accueille de nouveau l'Europe entière. Le style Louis XVI revient à la mode pour une clientèle cosmopolite qui connaît bien ce style, qui a rayonné dans toute l'Europe à partir de Paris, depuis le XVIIIe siècle. Cette clientèle étrangère apprécie que les hôtels, dont la forme la plus luxueuse est mise au point vers 1900, soient décorés dans le style Louis XVI, devenu pour elle, un style de ralliement conventionnel et consacré. Charles Dalmas se trouva naturellement amené à décorer des intérieurs en style Louis XIV ou Louis XVI, dans des synthèses originales, mais toujours classiques (16). Son goût naturel pour le classicisme, son art indémodable et régulier, le poussent à décorer aussi ses façades dans des styles rappelant toujours cette tendance. Son style est caractérisé par l'élégance et par le choix des éléments décoratifs, clarté de la composition, en plan comme en façade, le stuc blanc, où seul le relief des ornements, et, parfois comme au "Carlton", le jeu d'opposition avec la pierre apparente, animent un long développement de la façade. Ces façades, surmontées de coupoles en ardoise, témoignent du souci du détail et de la recherche de l'effet chez cet artiste surdoué.

• *Quelques artisans*

Fer forgé : M. Colomb était la plus ancienne maison de Cannes (1840). Il était connu dans toute la France.

Décoration : le peintre Dessignori, rue d'Antibes.

Peinture : La maison Genda fondée à Cannes en 1860, fusionna en 1895 avec la maison Debaar. Ils étaient connus sur tout le littoral.

Céramiste : Cros, boulevard Carnot dont la maison-mère fut fondée à Paris. Il fit la magnifique cheminée tapissée de faïences du "Grand Hôtel".

Marbrier : Vidal façonna les colonnes d'escaliers de style Renaissance et les voûtes des plafonds. Il était installé rue d'Antibes.

Tapissier(murs) : Coûtas, rue Félix Faure, maison fondée en 1857 et qui avait sur le littoral une grande réputation. Il a tapissé les principaux hôtels et villas luxueuses de la Croisette.

Electricité : Gazagnaire, maison fondée depuis 1880, qui devait respecter dans les branchements le goût et l'esprit artistique de la bâtisse.

Il faut ajouter le sculpteur Pelligrini, le plombier Julien, le menuisier Bertrandame, le chauffagiste Sultzer et bien d'autres encore dont la liste ne serait jamais complète. Ces artisans réglèrent les détails de finitions des bâtiments et contribuèrent également à l'embellissement de la Croisette.

Ces maîtres d'œuvres sont aujourd'hui oubliés, et nombre de leurs réalisations ont disparu, mais ils firent de la Croisette un lieu prestigieux et de réputation mondiale. Ils furent aidés par une multitude d'ouvriers, un choix de matériaux faciles à trouver, et le concours des Cannois qui acceptèrent l'invasion et l'implantation pacifique des hivernants.

• *Les matériaux (17)*

Le gneiss qui forme la plus grande partie du sol de la commune et le calcaire jurassique provenant de la vallée du Cannet, du quartier du Petit-Juas, du versant oriental des Vallergues et de la colline du Pezou étaient destinés à la construction des murs.

Le porphyre rose du cap de la Croisette ou de l'Estérel était utilisé pour des colonnades et autres dispositifs de la construction.

Les marnes bleues et les sables argileux, provenant de la plaine de Laval (18), servaient à la fabrication des tuiles et des briques, tandis que les sables fins, abondants sur le rivage et dans la plaine de la Siagne, (19) étaient indispensables à la conception des mortiers et des enduits. Le calcaire dur, ou pierre de chaux, était présent dans les îles de Lerins. Il fut exploité pour la construction, au détriment des ruines romaines qui s'y trouvaient.

Enfin, le gypse, ou pierre de plâtre, était utilisé par les maçons. On importait aussi du calcaire de Cassis et de la pierre d'Arles qui se prêtaient à la sculpture et à l'ornementation des façades. D'une manière générale, les ouvrages étaient réalisés en pierre, le bois et le fer étaient réservés à la charpenterie et à quelques éléments précis du décor. La pierre apparente en blocs taillés régulièrement était assez rare, la qualité des gneiss et des calcaires jurassiques n'était pas favorable à cette mise en oeuvre particulière. Plus couramment, la pierre s'utilisait en moellons irréguliers bloqués dans un mortier, le tout habillé d'un enduit épais de chaux et de sable mêlés. L'enduit recevait un badigeon de chaux grasse colorée de pigments naturels. Les teintes variaient du blanc cassé à l'ocre rouge. Les soubassements étaient généralement plus colorés que les façades. Les annexes et les bâtiments des communs, dans les hôtels et villas étaient d'un ton soutenu plus foncé et s'opposaient au bâtiment principal généralement plus clair.

Les châteaux et villas usaient de faux appareils, de parements de briques ou d'enduits intégrant les agrégats de porphyre. Le matériau le plus couramment utilisé pour la couverture du toit, quelle que soit la forme et l'inclinaison des versants, était la tuile de terre cuite : tuiles plates ou tuiles canal. Parfois, elles pouvaient être vernissées et colorées. L'ardoise importée, était également très employée. A partir de 1860, une tuilerie ouverte à Vallauris remplaça souvent les ardoises italiennes.

Le bois de pin entraînait dans la composition de certains ouvrages très rustiques, comme les chalets, parements, colombages, balcons ouvragés, lambrequins, vaisseliers ou consoles...

Le fer ou le zinc étaient utilisés pour la réalisation de galeries, vérandas, loggias, marquises, balcons... Les éléments en stuc alliaient chaux et poudre de marbre. Le décor en saillie était le plus souvent réalisé en pierre. Les noms des maisons étaient souvent gravés sur une faïence décorée en encadrée dans un pilier encadrant le portail d'entrée.

Les aménagements intérieurs nécessitaient l'importation de matériaux plus luxueux comme

le marbre de Carrare ou le chêne pour les boiseries ou les parquets. Le décor des pièces était constitué de staffs ouvragés et de peintures murales que les ouvriers italiens se plaisaient à réaliser.

Avec le développement de la construction à Cannes, les entreprises de maçonnerie se multiplièrent. En 1893, on dénombrait vingt-sept entrepreneurs et maîtres-maçons.

Quels étaient donc les maçons qui construisaient sur la Croisette de si belles bâtisses, et comment la population cannoise réagissait-elle à cet envahissement ?

• *Les ouvriers du bâtiment*

Les ouvriers, pour la plupart immigrés, qui s'installèrent dans la deuxième moitié du XIXe siècle sur le littoral, d'où venaient-ils ?

Les uns, en minorité de nationalité française, arrivaient de l'arrière-pays (Breil, Sospel), du Cannet proche ou même des départements voisins, selon la traditionnelle migration saisonnière des "gavots" (les montagnards), qui aboutissait à l'installation définitive de familles entières en provenance des hauts cantons, des plaines du Var ou des montagnes des Basses-Alpes.

Un contingent beaucoup moins nombreux était constitué par les travailleurs arrivant d'autres régions françaises : Alpes du nord, Massif Central, Alsace-Lorraine après 1870 et même de Bretagne.

Cependant tout cela formait une troupe beaucoup plus faible que celle des immigrés étrangers : Belges, Suisses, Espagnols après les troubles et les grèves du début du siècle, Russes après les événements de 1906. Mais c'est surtout les Italiens en raison de la pauvreté et proximité du pays qui vinrent sur le littoral méditerranéen. En 1876, les Italiens forment un groupe de 1 500 personnes. Entre 1880 et 1884, on assiste à la venue massive de 3 200 familles d'ouvriers italiens et en 1901, elles sont 9 257 à Cannes. En 1906, les Italiens représentent 29,4% de la population cannoise. En 1911, sur 9 802 familles étrangères recensées, la majorité est italienne, mais beaucoup ont obtenu la nationalisation et les chiffres devraient être supérieurs. Les Piémontais forment le plus gros des ouvriers du bâtiment et des travaux publics. La majorité des entreprises chargées des constructions des villas et hôtels sont cannoises, à l'exception de quelques unes venues d'outre-Manche, à la demande de riches Anglais ; elles emploient massivement les Italiens.

Le nombre d'ouvriers sur un même chantier était très élevé. De 50 à 100 ouvriers pour la construction d'une villa, plus de cinq cents pour celle du "Grand Hôtel". Ceci explique en partie, la rapidité avec laquelle les édifices étaient bâtis. Le "Grand Hôtel" a pu être édifié et aménagé en à peine plus d'une année, entre le 10 juin 1863 et le 1er octobre 1864, et lorsqu'on sait l'importance de cet ouvrage et le luxe inouï de ses aménagements, on reste admiratif. Il en fut de même pour le "Cercle nautique". D'une manière générale, la construction d'une villa ne durait pas plus d'une année. Les villégiateurs choisissaient une parcelle, un architecte et une entreprise durant leur séjour hivernal et revenaient l'année suivante habiter dans leur nouvelle demeure. Ainsi, les entreprises devaient-elles faire diligence et s'assurer d'une main-d'œuvre permanente, nombreuse et qualifiée. La réalisation du second oeuvre était confiée à de petites entreprises ou à des artisans dont nous avons cité quelques noms précédemment. Leur nombre ne cessa d'augmenter jusqu'à la fin du XIXe siècle. En 1864-1865, on dénombrait déjà douze entreprises de maçonnerie, trois tailleurs de pierres, neuf serruriers, un plâtrier, huit ateliers de menuiserie, deux fournisseurs en bois de construction, trois vitriers, cinq peintres en bâtiment, deux peintres-décorateurs, un rampiste, huit tapissiers et marchands de meubles, chacun employant un nombre appréciable d'ouvriers.

Le salaire journalier d'un ouvrier travaillant 10 heures par jour, en francs, variait en 1889 de

2,50 francs (briquetier, tuilier) à 3,00 francs (terrassier, peintre), 4,00 francs (menuisier) et jusqu'à 5 francs (maçon et tapissier).

Quand on sait qu'une villa du boulevard de la Croisette coûtait entre 150 000 et 200 000 francs, on imagine aisément que ces dernières ne pouvaient être réservées qu'à quelques privilégiés. Ce prix ne comprenait pas d'ailleurs l'achat du terrain de base qui devait augmenter proportionnellement à la célébrité et l'aménagement de la Croisette.

• La spéculation des terrains sur la Croisette

Le boulevard de la Croisette est devenu un des quartiers les plus élégants de Cannes et dépasse même peu à peu le quartier anglais à l'ouest. Les hôtels et les villas ne vont cesser de s'y multiplier, et les propriétaires sédentaires, d'abord peu enclins à la vente de leurs terres, cèdent à la tentation. En 1863, le terrain du "Cercle nautique" de 3 000 m² est vendu 18 francs le m² soit 54 000 francs. L'année suivante, les terrains du boulevard passent à 20 francs le m² pour des terrains de 1 000 à 1 500 m². Après 1864 et l'élargissement de la voie, les terrains atteignent 40 francs le m². Les surfaces diminuent alors que les prix augmentent et dès 1870, les terrains se font plus rares sauf dans la presqu'île.

Aussi, Armand de Pontmartin pouvait-il écrire à un correspondant en 1870 : "Vous avez une cinquantaine de milliers de francs disponibles ; au lieu de les jouer en bourse, achetez un certain nombre de mètres de ce terrain privilégié, faites venir un architecte et un jardinier, allez faire un tour de promenade. Quand vous revenez votre jardin est en fleurs, votre maison vous montre ses galeries et terrasses. Vous allez faire un deuxième tour de promenade et à votre retour, on vous offre 10 000 francs de bénéfices. C'est de cette façon que nous entendons à Cannes le bâtiment, le jardinage et la hausse." (20). Certains Cannois s'enrichissent et la manne financière apportée par les hivernants et les investisseurs, transformèrent les activités de la ville, qui suivirent les mutations des nouveaux besoins et goûts de ses hôtes.

La surface agricole diminua. En fait, si quelques Cannois prirent part aux opérations immobilières et à la création de magasins et de banques, les grands hôtels et les villas ont été bâtis par des personnes venues d'ailleurs, Parisiens, Lyonnais ou étrangers.

Les années 1880 sont l'ère des investissements massifs de capitaux extérieurs, surtout dans l'immobilier. C'est l'âge d'or de la spéculation. De 1881 à 1883, le nombre des ventes immobilières est multiplié par sept. La fureur de cette spéculation sur terrains et maisons est incroyable. Une compagnie de transaction, venue à Cannes, détient pour soixante millions de terrains... somme fabuleuse pour l'époque. Les terrains en bordure de mer sont, avec ceux du centre-ville, parmi les plus chers de Cannes. Les terrains donnant sur le boulevard de la Croisette sont l'objet d'une surenchère. En 1881, le m² se vend 51 francs ; en 1884, le prix est déjà multiplié par deux, soit 102 francs le m².

Les spéculateurs sont presque tous étrangers à la ville de Cannes. Ils sont à la fois villégiateurs venus de grandes capitales européennes, et investisseurs de toutes catégories, ayant pour principal objectif de placer les capitaux dans des terrains à lotir, ou dans des constructions qui apporteront des bénéfices lors de leur revente. Ainsi la Société Foncière Lyonnaise filiale du Crédit Lyonnais, fut créée à Paris en 1879 pour des opérations foncières d'envergure.

Elle siégeait 10, boulevard de la Foncière (futur boulevard Carnot) à Cannes. Les plus beaux sites étaient vierges et à prendre. Les spéculateurs se groupent en sociétés pour acheter des terrains,

les lotir et les revendre avec de gros bénéfices. C'est ainsi que face au grand nombre de transactions, de 1880 à 1884, les agences immobilières et les compagnies d'assurances se multiplièrent. Sur la Croisette entre l'hôtel du Midi et la villa Saint-Honorat se trouvait l'agence immobilière Andrau et Cie, disparue en 1910. On comptait douze compagnies d'assurances à Cannes en 1885 ; elles étaient soixante en 1914 et dix-neuf agences immobilières (21). Parmi les spéculateurs, on voyait aussi des notables cannois tel Charles Baron, constructeur, promoteur et architecte qui achetait des terrains, même parfois aussi des maisons en démolition dont il faisait des maisons de rapport qu'il louait, comme la "Maison Baron" au début de la Croisette.

Dans le secteur hôtelier, on trouvait des capitaux anglo-saxons, ainsi Henri Ruhl qui fonda en 1906 à Londres, la "Société Casino Municipal Cannes Limited" société anglaise à responsabilité limitée dont l'objet était l'exploitation du Casino, nous en reparlerons. En 1909, il créa la "Société Ruhl's Cannes Carlton-Hôtel Limited".

La fièvre spéculative fut ébranlée par la crise de 1884 à Cannes avec la faillite des deux banques locales. La banque Rigal, plus ancienne banque de Cannes, fut fondée en 1835 par François Rigal. Administrée depuis 1862 par son fils, elle jouissait d'une solide réputation. Lorsqu'elle ferma ses portes le 18 mai 1884, la consternation fut générale (22) ; alors que les affaires semblaient plus prospères que jamais, ce krach fut provoqué par une panique générale. Le bruit courait que les capitaux engagés par la banque Rigal dans des spéculations de terrains, étaient compromis. Aussitôt les clients voulurent retirer leur argent. Du 1er janvier au 1er mai, près de cinq millions furent remboursés par la banque. Mais toutes les demandes de retrait ne purent être satisfaites car elles étaient trop nombreuses en même temps. La banque Rigal se vit dans l'obligation de fermer, alors que son actif dépassait son passif de quatre millions et demi. Le bilan révéla en effet que son actif était de 18 500 000 francs et son passif de 14 000 000 francs (23) ; cette catastrophe n'est pas sans liaison avec la situation générale de la France à la même époque. La faillite de "L'Union Générale" le 19 janvier 1884 fit un krach de 600 000 francs et provoqua une panique en bourse et une série d'années noires pour le pays. La faillite Rigal entraîna celle de la banque Barbe Patterson dont le directeur était vice-consul d'Angleterre, le 23 juin 1884.

Cette crise vit la dissolution de plusieurs sociétés à Cannes et compromit les investissements immobiliers pendant quelques années. Les activités du bâtiment se ralentirent entre 1900 et 1914 par rapport à la période précédente, à cause du renchérissement spéculatif des coûts des terrains restants et de l'évolution des goûts des hivernants préférant l'hôtel aux villas en saisons. Ouvriers, capitaux, demandes des hivernants, architectes, concours des Cannois, site magnifique et matériaux disponibles, tout était en place pour faire naître les plus beaux édifices et villas d'une époque qui se voulait "Belle".

• Les constructions

Avant 1870, il n'existait que deux villas sur ce boulevard (villas "Saint-Honorat" et "Quatre saisons"). Mais de 1870 à 1914, il se couvrit de magnifiques demeures et compléta son parc hôtelier. Rendues nécessaires par l'afflux des hivernants, ces constructions étaient de styles très différents et les hôtels prirent des allures de palais ; enfin, un nouveau casino vint s'ajouter à ces bâtiments où se concentrait l'élite hivernante. A la veille de guerre de 14-18, le boulevard de la Croisette était l'image du luxe et du goût des nantis de ce monde. Il faisait partie des sites les plus beaux et les plus recherchés de toute l'Europe.

• Les villas de la Croisette

Ces villas, architecture de la villégiature hivernale, sont des univers régis par la richesse, les

vertus et les plaisirs du temps. Elles appartiennent au monde des illusions et des apparences, réservées à une élite ; elles s'imposent au regard, forcent l'admiration, suscitent l'étonnement, mais ne laissent jamais indifférents. Entourés de jardins splendides, elles furent bâties par des propriétaires aussi divers que fortunés et changèrent souvent de mains, sur ce boulevard si convoité. De 1870 à 1879, douze villas voient le jour sur le boulevard de la Croisette ; dans l'ordre d'implantation, du départ du boulevard au pont de la Baume, furent bâties (24) :

Nom de la construction	Année de la création	1er propriétaires et successeurs
Maison Baron	1873 sur les dunes	Charles Baron (architecte)
Maison Guichard	1871 sur lais de mer	Jacques Guichard (architecte) Joseph Guichard (ingénieur) son fils, en 1902

Nous pouvons noter que les propriétaires, ayant fait bâtir ces villas dans la partie située entre le début de la Croisette et le Cercle nautique, étaient des notables de la ville, (architecte, négociant, marchand) dont les fortunes s'étaient faites sous le Second Empire. Les villas au-delà du Cercle nautique furent bâties par des personnes étrangères à Cannes, mais toujours très fortunées : duc de Trévise, comtes de Bardi et Caserta, messieurs de Flury et Duhomme, la veuve de Marco del Ponte née O'Brien, donc étrangère, la veuve Jouffroy de Paris. Les Cannois n'affectionnaient pas particulièrement la seconde partie de la Croisette ; les personnes étrangères étaient plus aventureuses et précurseurs. Il faut ajouter que les villas des étrangers avaient de vastes jardins, alors que celles de début de la promenade, appartenant au Cannois, n'en disposaient pas, ou d'un plus petit, parfois à l'arrière de la maison. Plus on allait vers la presqu'île et plus les espaces séparant les bâtisses étaient larges (25).

De 1880 à 1895 : dix-huit villas sont construites comblant peu à peu les terrains vierges du boulevard. Dans l'ordre d'implantation sur la voie furent bâties (26) (27) :

D'autres abritaient des cabinets de tailleurs, de dentistes, de docteurs, telles les villas "Denise" ou "Britannique". La villa "Numa Blanc" avec ses salons, était l'atelier du photographe du même nom, puis de son successeur. Elle était très fréquentée par les hivernants qui appréciaient les talents de portraitiste du maître.

Enfin la villa "Sainte-Anne" était occupée au rez-de-chaussée par une brasserie de Genève et pendant quelque temps par un restaurant "Frascati".

La villa "Bagatelle" abritait une salle d'expositions et de ventes d'automobiles en 1911 (28).

Les autres villas étaient les résidences secondaires de personnages fortunés en saison. La villa "Marie-Thérèse" appartenait à la famille Bourbon des deux Siciles, représentée en ce lieu, par le comte et la comtesse de Caserta. Ils vinrent chaque année de 1875 à 1914. Neuf de leurs enfants y naquirent et la villa fut le point de ralliement de cette nombreuse famille. Au rez-de-chaussée, la chapelle servit de cadre au mariage de leur fille, la princesse Marie-Christine de Bourbon des deux Siciles avec son Altesse Impériale et Royale, l'Archiduc Pierre-Ferdinand d'Autriche-Toscane. Un grand dîner fut servi dans le spacieux salon de la villa auquel participait une pléiade de princes (29).

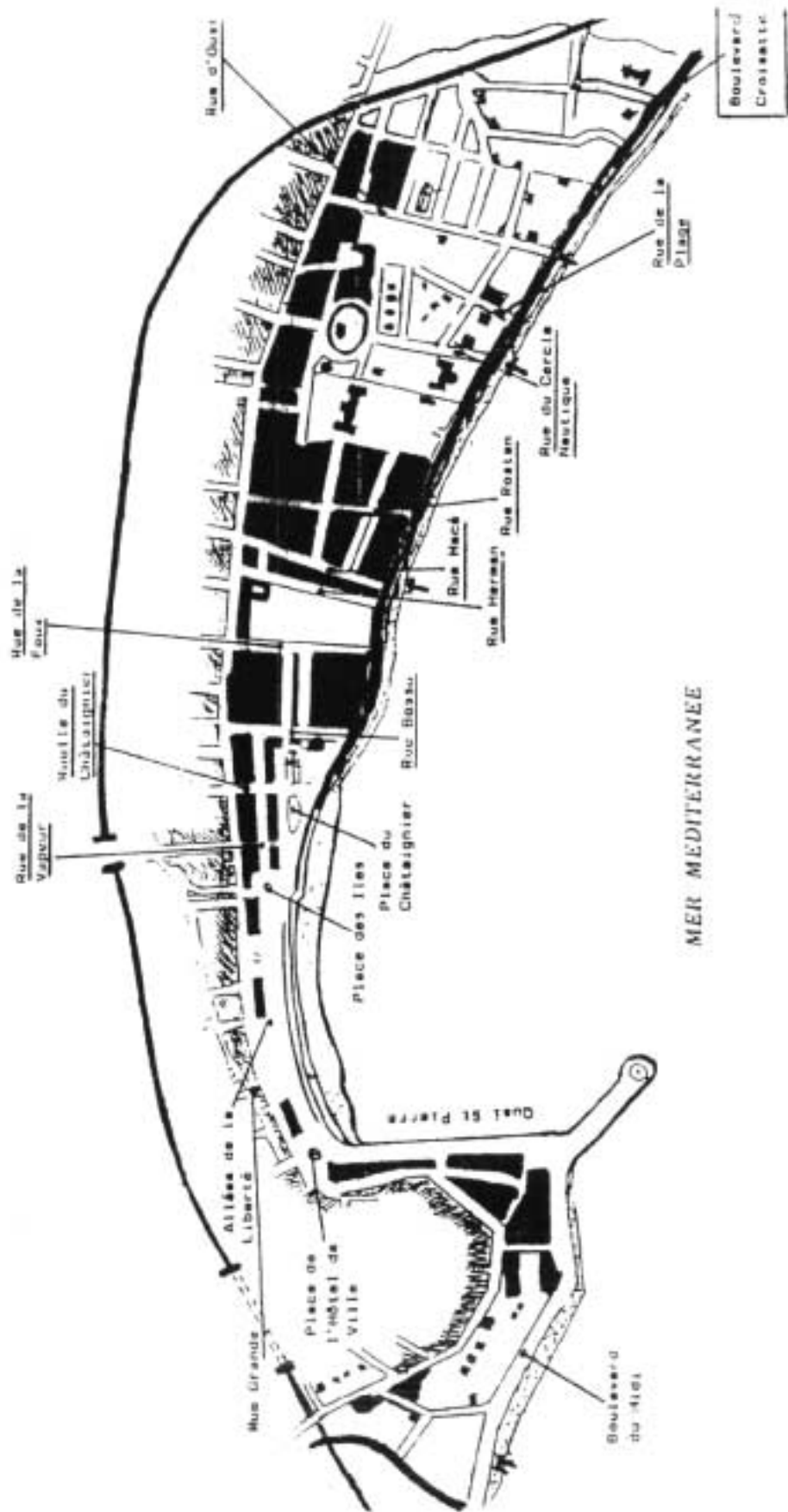
Des villas luxueuses étaient entièrement louées pour l'hiver. La villa "Des Bambous" était régulièrement occupée par des familles aisées de la colonie étrangère.

Entre ces maisons, les jardins furent peu à peu comblés par des magasins, des agences immobilières et entre les villas "Lérina" et des "Bambous", un manège vélocipédique s'installa en 1898.

Villa "Finaz"	1889	Jean Finaz
Villa "Sainte Anne" dite pavillon "Sainte Anne" puis "Villa Miramar"	vers 1890	Monsieur Agaud Monsieur Sicard (directeur de la Caisse des Crédits de Nice) l'acquiert en 1895. Il en vend une partie au rez-de-chaussée pour une Brasserie de Genève et loue l'autre partie ; en 1904, il la réaménage complètement en la rebaptisant "Villa Miramar"
Villa "Des Enfants"	1894	Xavier Ruel (propriétaire rentier)
Villa "Denise"	entre 1894 et 1895	Monsieur Payan D'Augery Madame Vincent (rentière) en 1896
Villa "Numa Blanc"	1895	Numa Blanc (photographe) Blanc de la Barthe (peintre) en 1888 Henri Gaudichon (photographe) en hérite en 1901 Jules Heunocques en 1911 l'achète
Villa "Romana" puis Villa "De la Brise"	1880 sur dunes	Madame Leader Temple John Joseph Gensoul la rebaptise en 1901 en "Villa de la Brise" Charles Baron l'achète en 1911
Villa "Bagatelle"	1881	Barthélémy Girodon. Elle passe à sa veuve en 1887 Monsieur Solignat l'achète en 1888 et l'agrandit Lucien Mathelin (ingénieur) l'acquiert en 1911
Villa "Sainte Claire"	Vers 1885-1886	Mademoiselle M. de Pradou Docteur Rostan en 1901 ; elle passe à sa veuve en 1906

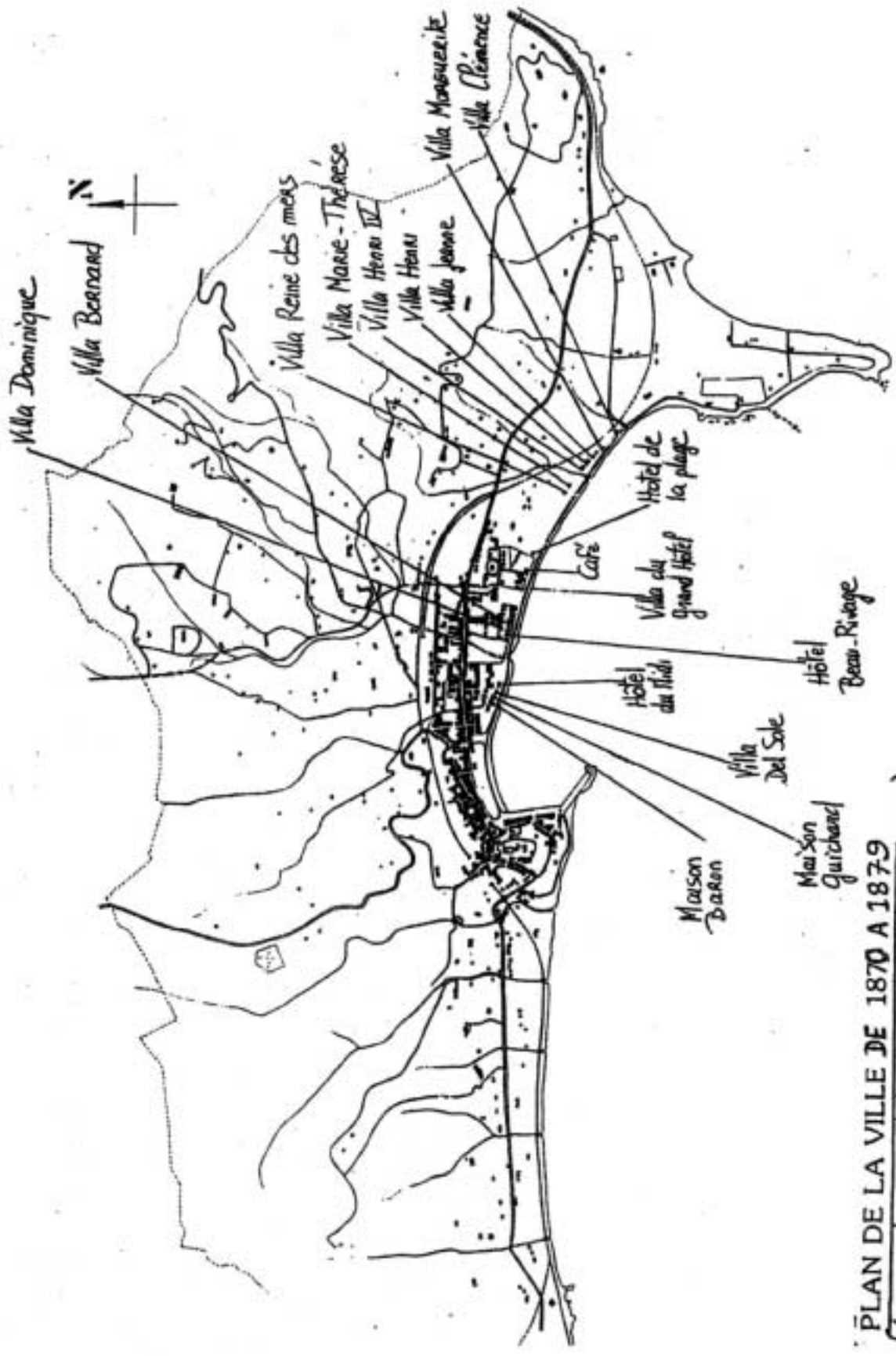
Villa "Britannique" puis villa "Bénédictine"	1880	Eugène Serrailier. Elle passe à sa veuve en 1882 Charles Gilbert en 1897 qui la rebaptisera en 1901 "Villa Bénédictine"
Villa "Lehault" puis villa "Saint Michel"	1893 sur dunes et lais de mer	Henri Lehault (de l'Aisne). Elle passe à sa veuve en 1898 Antoine Campedieu (négociant) l'achète en 1910 et la rebaptise "Villa Saint-Michel"
Villa "Rose-Marie"	Vers 1885-1886 sur pâtures	Serrailier puis sa veuve
Villa "Husson" puis villa "Saint-Georges"	1881 sur dunes et lais	Louis Husson (rentier) puis à sa veuve en 1899 Jules Van Derwale en 1891 La Baronne de Baude l'achète en 1895 et la rebaptise "Saint-Georges" ; elle deviendra l'hôtel Bleu-Rivage
Villa "Saint-Hubert"	1895	Tollin (agent de change à Paris) Charles Thurneyssen (rentier) l'achète en 1898 et la fait agrandir Clarisse Meissonnier de Paris l'acquiert en 1906
Villa "Lerina"	1895	Jean Saissy (marchand de grains) Gillet (négociant) l'acquiert en 1901
Villa "Les Bambous"	1888	Veuve Borget qui l'agrandit en 1889 Henri Amic l'acquiert en 1906
Villa "Saint-Laurent"	1888	Monsieur Schwartz Brown Westhead l'achète en 1897 Alice Asthework Meigh en hérite en 1901
Villa "Du Repos" puis villa "Sainte-Geneviève" puis villa "Samothrace"	1882	Paul de Canclaux ministre plénipotentiaire à Paris Monsieur Schwartz l'acquiert en 1892 et la rebaptise "Sainte Geneviève" Marie Kinceler l'achète en 1910 et la rebaptise "Samothrace"
Villa "De la Plage"	1895	Félix Girard époux Woogg

Certaines de ces maisons ont été achetées puis très vite divisées en appartements locatifs. Les maisons Del Sole, Baron, Guichard, Miramar comptaient entre deux et quatre locataires, plus les concierges.

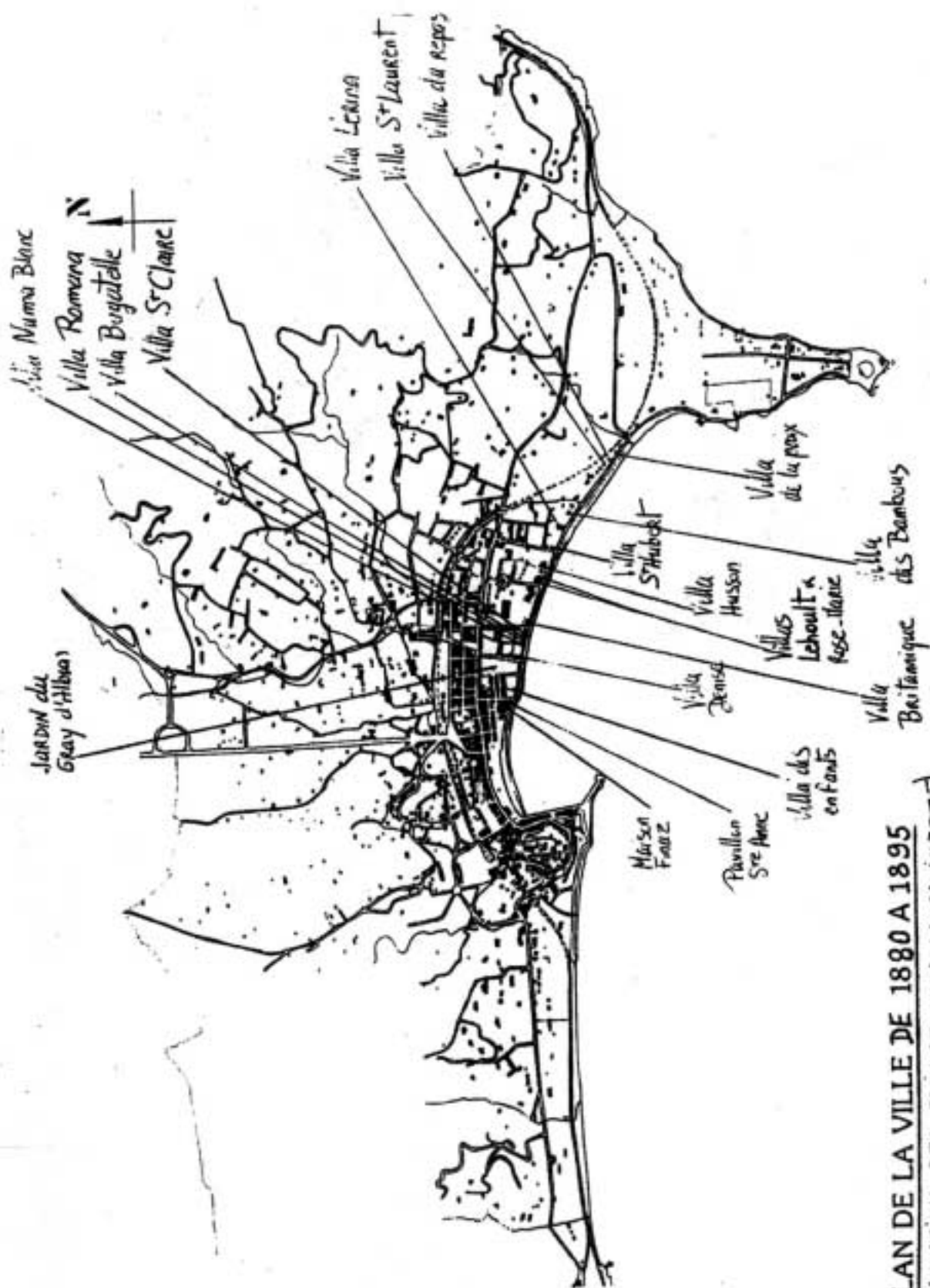


CENTRE-VILLE 1875

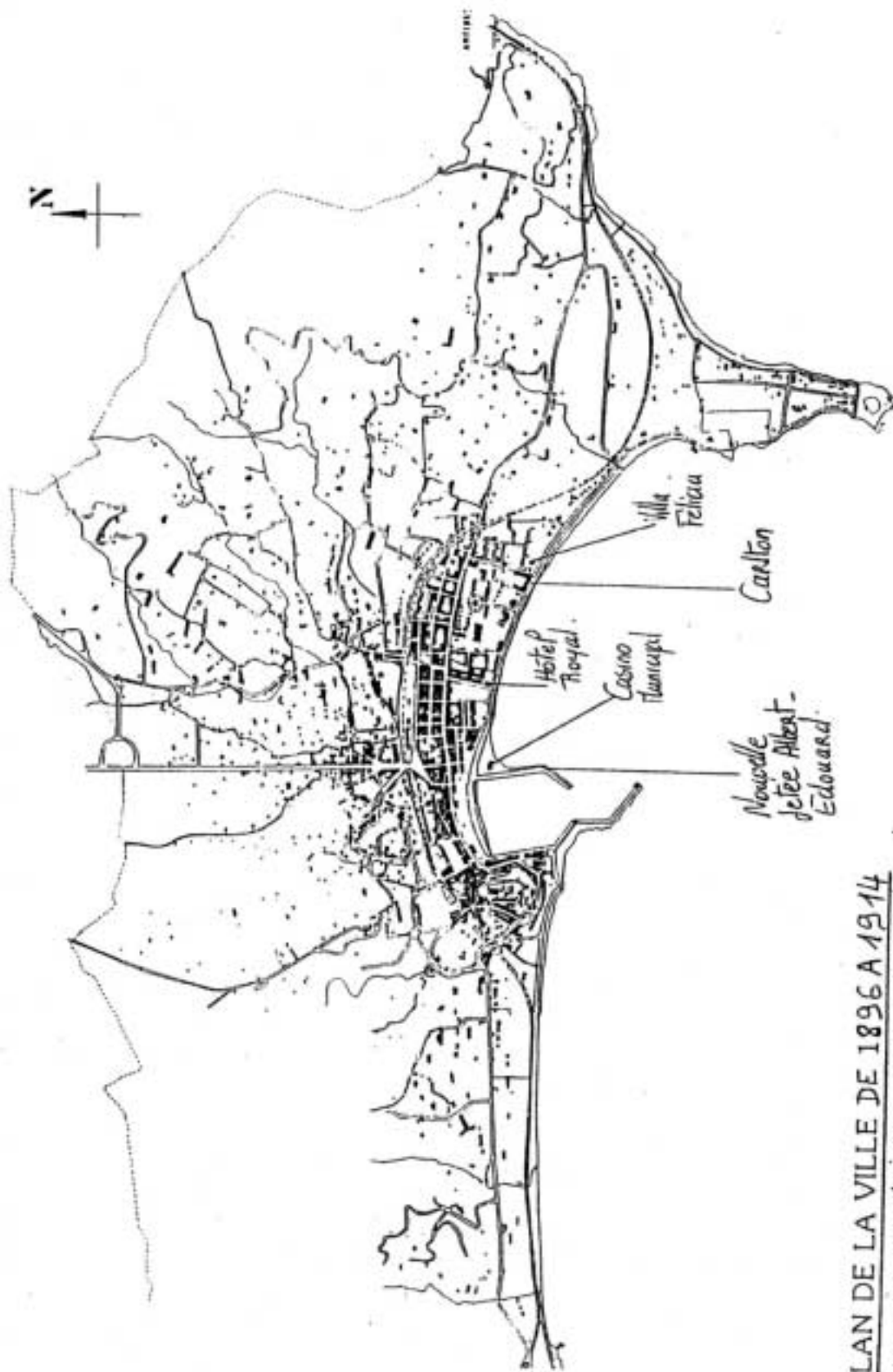
Les rues menant à la Croisette



PLAN DE LA VILLE DE 1870 A 1879
 (ÉVOLUTION DES ÉDIFICES SUR LA CROISSETTE)



PLAN DE LA VILLE DE 1880 A 1895
 (ÉVOLUTION DES ÉDIFICES SUR LA CROISSETTE)



PLAN DE LA VILLE DE 1896 A 1914
(EVOLUTION DES ÉDIFICES SUR LA CROISSETTE)

Après 1895, une seule villa sera construite sur la Croisette. En 1896, la villa "Félicia" est bâtie par Mangini, ingénieur à Lyon. Par contre, la villa "Des quatre saisons", la plus ancienne du boulevard, sera remplacée (démolie ou transformée) par l'hôtel New Royal appartenant à Dupuy vers 1896-1897. Cet hôtel offrait salon-fumoir, salle de billard, chambre avec salle de bains. Il était doté d'un ascenseur, d'une cuisine raffinée et d'un jardin d'agrément ; mais il ne rivalisa jamais avec les luxueux hôtels du reste de la promenade. Cette baisse de la construction était due à la diminution des terrains et à leur cherté, ainsi qu'aux nouvelles habitudes des hivernants qui préféraient l'hôtel, à l'entretien ou à la location d'une villa. Mais en 1914, la Croisette constitue déjà la partie la plus somptueuse de la ville et la plus représentative d'une station classée parmi les plus élégantes du monde. A quoi ressemblaient ces constructions ?

Elles reflètent les goûts et les origines des hivernants. Ce sont souvent des pastiches d'époques passées. Certaines s'inspirent de la Renaissance, d'autres du Moyen-Age avec leurs tourelles. L'Orient était aussi en vogue et on pouvait retrouver mosaïques et arabesques. Ces productions s'opposaient aux maisons traditionnelles de la région, où chaque élément du bâti répondait à un modèle unique transmis de génération en génération. L'engouement de l'aristocratie et de la grande bourgeoisie européenne pour la reconnaissance des civilisations anciennes et des cultures "exotiques", à l'heure de la révolution industrielle et du progrès des sciences et des techniques, influence les constructeurs. L'architecture est alors "l'art de projeter des édifices destinés non seulement à satisfaire aux besoins physiques des hommes, mais encore à parler à leur imagination" (30). C'est par l'association de formes anciennes, d'éléments contemporains et par l'utilisation des techniques nouvelles que les architectes ont exprimé une nouvelle architecture susceptible d'étonner, de surprendre, d'enthousiasmer. Leur rôle est "bien construire et réaliser au mieux, les conditions de commodité et d'harmonie plastique" (31), conformément aux aspirations de leurs commanditaires qui véhiculent des goûts et des modes venus d'ailleurs.

Les villas se dressent sur le boulevard de la Croisette dans un site privilégié par sa beauté, sa douceur, sa lumière. Elles s'établissent en dehors de l'agitation du centre urbain, dans une nature encore sauvage. La recherche d'un cadre idéal pour séjourner chaque hiver, là où tous ceux de même condition aspirent à se rassembler, autorise les constructeurs à toutes les libertés, toutes les inventions.

Symboles de l'ascension sociale et de la richesse, ces demeures sont celles d'hommes de goût et de culture, celles de collectionneurs, d'amateurs d'art. Ces villas, il y en avait de plusieurs sortes, étaient édifiées sur des terrains allant de mille à dix mille m², toujours entourées d'un jardin et possédaient des communs. Sur le boulevard de la Croisette, l'étude des cartes postales anciennes et des différents renseignements et plans de villas découverts dans les archives, laisse apparaître plusieurs catégories de villas (32) :

Les villas classiques privilégient la symétrie. Le décor des façades est sobre et élégant. Dans la plupart des cas, elles s'élèvent sur trois niveaux au-dessus du sous-sol. La répartition des espaces intérieurs est identique à celle des grandes demeures, bien que les pièces soient plus modestes. Un jardin au tracé paysager agrmente la bâtisse. Elles sont édifiées principalement entre 1870 et 1885. Les villas "Baron, Finaz, Guichard" sont représentatives de ce style.

Les villas à plan carré sont les plus nombreuses et correspondent à un type largement répandu entre 1870 et le début du XX^e siècle. On les doit beaucoup aux architectes cannois Laurent Vianay, Charles Baron et Marius Guichard. Elles s'inspirent du modèle classique. Le type le plus courant s'élève sur trois niveaux, de même hauteur au-dessus d'un sous-sol à demi-enterré. Les

quatre façades de mêmes dimensions s'ordonnent dans la symétrie et comptent généralement chacune, trois travées de fenêtres. La façade principale, exposée au sud, est précédée d'un perron et d'un escalier donnant accès au jardin. Dans la majorité des cas, elle est surmontée d'un

amortissement sculpté : pilastre, fronton, corniche et entablement sont les principaux éléments du décor. La disposition des pièces intérieures témoigne aussi de volontés classiques. Le rez-de-chaussée comprend un grand-salon et une chambre ouverte sur le jardin. La salle à manger, le hall et l'escalier tournant sont situés sur l'arrière. Les étages sont occupés par six ou sept chambres. Les services et pièces pour les domestiques sont regroupés au sous-sol. Les villas "Saint-Honorat", "Marguerite" ou "Marie-Thérèse" étaient représentatives de ce type. Au début du XXe siècle l'ornementation voit apparaître la céramique, le bois, les briques vernissées, des frises, des médaillons ou des guirlandes peints ou sculptés, dans les angles et les parties hautes des murs des bâtiments.

La Croisette avait aussi trois modèles de maison-château à tourelles : la villa "Henri IV" était de grandes dimensions. Les salons, la salle à manger, la bibliothèque, la chapelle occupaient le rez-de-chaussée. Les chambres de maîtres et des invités se regroupaient dans les étages. Au sous-sol se trouvaient les services. Le style de ces constructions variait selon le goût et les désirs des maîtres d'ouvrage. Nombreuses étaient celles de style anglais, répliques de manoirs néogothiques avec encadrements de fenêtres décorés, balcons ouvragés, toits en pointe. Ces demeures intégraient plusieurs dépendances : communs, conciergerie, chalet pigeonier. Le jardin soigneusement dessiné, s'animait de nombreux éléments minéraux, tels que grottes, rocailles, ponts passerelles, escaliers, etc.. Ce sont des variantes de la villa à plan carré. L'intérieur est quasi-identique, mais au bâtiment principal élevé sur deux niveaux, s'ajoutent des tourelles d'angles. Les ouvertures sont habillées de pavements en briques, de chaînages en pierre, d'enduit coloré et de badigeons à la chaux. A son emplacement, s'élève de nos jours, un immeuble contemporain. La villa "Des bambous" construite par Victor Laloux, était un magnifique exemple de villa-château, dont les plans nous donnent un réel aperçu du genre, et qui nous rappelle l'Italie. Il reste encore aujourd'hui sur la promenade, un vestige de villa-château (la villa Saint-Hubert) qui nous permet d'apprécier la beauté de l'ensemble, même si le parc a disparu sous les constructions, et même si les façades ont subi plusieurs ravalements plus modernes. Ces villas-châteaux étaient très prisées au XIXe siècle.

Enfin, la villa "Henri" fut édifée dans le style des chalets. C'était une catégorie à part. Il s'agissait de petites unités rustiques à moindre frais pour les besoins de la villégiature. Ils furent édifés entre 1870 et 1885. Ils s'élevaient sur trois niveaux. Le dernier étage était occupé par les combles d'un toit à deux versants fortement inclinés. La façade en pignon, étroite et haute, était percée d'ouvertures régulièrement disposées. La pierre, la brique, le bois entraient dans la composition de cet ensemble. Les façades élevées sur un soubassement de pierre en moellons irréguliers s'animaient de parements de briques, de colombages et de balcons de bois ouvragés. Des lambrequins dentelés ornaient les rives d'un toit dont les débords reposaient sur des consoles également en bois. Dans l'espace intérieur réduit, une douzaine de personnes pouvaient cohabiter. Le rez-de-chaussée était occupé par un petit salon, une salle à manger et un office. Un escalier étroit menait aux cinq ou six chambres des étages. La cuisine, les caves à vin et à bois se situaient au sous-sol. Il n'en reste rien sur la promenade de nos jours.

Beaucoup d'immeubles modernes portent encore les noms de ces villas. Au début du boulevard, en s'engageant dans les rues perpendiculaires, on peut encore voir l'arrière ou le profil de quelques villas : "Denise", "Numa Blanc", "Baron", "Miramar" dont seules les façades ont vraiment été modernisées et transformées. Néanmoins, il faut beaucoup chercher pour retrouver traces de ces villas magnifiques d'une époque révolue.

• *Les nouveaux hôtels de la Croisette*

A côté des villas et des premiers hôtels "Gönnet", "Gray d'Albion", "Grand Hôtel" et "Beau Rivage", l'afflux des hivernants et leur demande croissante en séjours hôteliers, obligèrent la

municipalité à augmenter les structures d'accueil, qu'elle fit aménager de façon toujours plus luxueuse et confortable, à la demande des saisonniers toujours plus exigeants.

De 1870 à 1914, quatre hôtels voient le jour :

- En 1871 est construit par Charles Cresp, parfumeur à Grasse sur une propriété familiale, "l'hôtel du Midi". En 1880, M. Chabaud en devient propriétaire et il est rebaptisé hôtel "Richelieu" en 1895. En 1910, les bâtiments seront transformés pour accueillir la Banque de France qui existe toujours sur le boulevard.

- En 1895, la villa des "Quatre saisons" est démolie ou réaménagée en "Hôtel Royal" puis "New Royal". Il appartient à M. Dupuy, puis il passera à Mme veuve Emangard. De cet hôtel disparu, il ne subsiste aujourd'hui que son nom sur la devanture du café-restaurant bâti à l'emplacement du jardin de l'hôtel.

- Enfin, une maison appartenant à Marius Aune, négociant propriétaire à Cannes, devient "l'Hôtel de la Plage" en 1870, grâce aux transformations de Laurent Vianay. Il deviendra successivement propriété de M. Neef de 1883 à 1896, de M. Aune et sa femme jusqu'en 1906, de M. Girard jusqu'en 1910 ; il sera racheté par Henri Ruhl pour bâtir la deuxième partie du célèbre "Carlton" dont nous reparlerons.

Selon le Guide Annuaire de Cannes, ces hôtels de premier ordre offraient tout le confort désiré avec ascenseur, pension raffinée et remises pour cycles et automobiles. Mais ils n'égalèrent jamais les hôtels-palais du boulevard. Ils faisaient partie de la classe des Grands-Hôtels. Ils recevaient une clientèle moins attachée au décorum et à tous ses aménagements. Ils étaient construits sur un modèle plus méditerranéen (hôtels "du Midi", "de Plage" ainsi que le "Gönnnet et de la Reine").

Ces hôtels avaient une architecture plus sobre, privilégiant la symétrie. Edifiés sur un plan rectangulaire, ils se référaient à une architecture néo-classique comprenant quatre ou cinq étages sur un rez-de-chaussée suffisamment élevé pour donner du volume aux pièces (réception). Ils se composaient d'un corps central encadré de deux pavillons. L'entrée est précédée d'un porche monumental ou abritée par une marquise, parfois une véranda. Le nom de l'hôtel s'inscrivait sur le haut de la façade. Un vaste hall conduisait à l'escalier reliant les étages, tandis que les escaliers secondaires occupaient chaque extrémité* du bâtiment. À tous les étages, un large couloir central desservait appartements et chambres. La majorité des grands hôtels bâtis entre 1850 et 1895 répond à cette description, bien que chacun ait sa propre originalité. Nombreux sont ceux qui, aujourd'hui, ont été transformés en copropriétés (hôtel "Gönnnet et de la Reine", "Gray d'Albion", "Royal") ou ont disparu (hôtels "de la Plage" "Richelieu").

Les années 1890 marquèrent un tournant dans les habitudes des villégiateurs qui préféraient de plus en plus l'hôtel à la villa ; peu à peu les hôtels devinrent les bâtiments les plus représentatifs de l'époque. La structure des hôtels luxueux fut conditionnée par les exigences des clients étrangers qui s'attendaient à trouver le même luxe, le même espace, la même provenance domestique que dans leurs propres demeures et châteaux.

On abandonna le plan carré pour un plan en longueur, afin de bénéficier du meilleur ensoleillement possible et de la vue sur la mer. L'entrée était imposante. Il faut déplorer selon laquelle ces hôtels du bord de mer manquaient de clients au siècle dernier. Une preuve en fut l'agrandissement du "Gray d'Albion" en 1874. Dans les années qui suivirent, les hôtels devaient se tenir à la pointe des aménagements pour se différencier des autres hôtels moins luxueux. Peu à peu, les hôtels-palais apparaissaient et le "Carlton" en fut le plus beau fleuron avec le "Grand-Hôtel" souvent réaménagé.

Ces hôtels-palais voyaient les travées centrales et les extrémités du bâtiment légèrement saillir de l'ensemble. On les couronna de toits en pavillon, puis en coupoles. Le décor privilégiait un classicisme de bon ton. Les dispositions intérieures se rapprochaient de la villa, car le rez-de-chaussée était entièrement occupé par le hall, les salons et les salles de restauration. Un escalier monumental menait aux cinquante à trois cents chambres réparties sur quatre ou cinq niveaux. De longs corridors donnaient accès à vingt ou trente suites, où l'on disposait d'un salon, d'un cabinet de toilette privé (33).

Il arrivait que l'on prévoie des chambres pour les domestiques, proches de celles de maîtres, mais qui donnaient sur l'arrière du bâtiment. Sinon, ils étaient relégués avec les malles au dernier étage.

Lentement, mais sûrement le confort moderne investit l'hôtel sous diverses formes.

En 1868, l'hôtel "Victoria" de Nice fut le premier des Alpes-Maritimes à disposer d'un wagon ascensionnel mû par une machine à vapeur. Vingt ans plus tard, la plupart des hôtels auront un ascenseur hydraulique. Les palaces furent les lieux de toutes les inventions : éclairage électrique, chauffage central, garage, eau chaude dans les chambres dotées de lavabo dès 1880. Pour assurer la rentabilité, l'hôtel devait être plein et n'ouvrit que pendant la saison hivernale.

Dates d'ouverture des hôtels de la Croisette (34) :

Hôtel "Beau-Rivage"	du 1er novembre au 15 mai
Hôtel "Gray d'Albion"	du 1er octobre au 1er juin
Hôtel "Gonnet et de la Reine"	du 1er octobre au 1er juin
Hôtel "Carlton"	du 15 novembre à fin avril

Il est intéressant de noter que le "Royal Hôtel" cossu, mais ne faisant pas partie de la classe des palaces et à la limite du type "grand hôtel", restait ouvert toute l'année avec un prix de pension de 10 francs par jour, au lieu de 15 ou 18 francs pour le "Carlton" ou le "Grand-Hôtel", le plus cher de tous. L'hôtel "Gonnet et de la Reine" avait du mal à suivre de niveau de ces deux derniers hôtels, tout en offrant une pension à 14 francs par jour. Les hôtels de catégorie inférieure se situaient entre 8 et 10 francs par jour de pension, dans la rue d'Antibes ou de la Gare.

La restauration restait un service majeur pour les hôtels du boulevard ; la cuisine et ses annexes étaient un monde à part avec une armée de serviteurs hiérarchisée et disciplinée. L'on distinguait la table d'hôtes où tous les convives étaient assis ensemble (elle disparaîtra peu à peu au XXe siècle), de la salle à manger où l'on servait le menu à des tables particulières, et du restaurant où l'on servait à la carte.

Les loisirs n'étaient pas oubliés. Une partie du rez-de-chaussée était réservée aux salons de lecture, fumoir, billard, conversation avec parfois un gymnase ou une salle d'escrime, le tout, s'ouvrant sur le jardin ou le parc, où l'on pouvait jouer au croquet ou au tennis. Des soirées

dansantes étaient souvent organisées dans le hall décoré à cet effet. Dans l'absolu, tout était fait pour que l'hôtel réponde à tous les besoins de sa clientèle. N'être rebuté par aucun caprice était la clef du succès de ces hôtels. Quand le voyageur demandait à descendre dans un hôtel-palais, il souhaitait être considéré comme l'hôte unique d'un cadre à aucun autre comparable. Les têtes couronnées, la haute société, les princes de la finance, de l'industrie, du commerce aimaient à retrouver au cours de leurs séjours, le grand luxe auquel ils étaient habitués. En contrepartie, cette clientèle dépensait sans compter. C'est d'ailleurs les étrangers qui lancèrent et

gèrent ces grands hôtels et hôtel-palais et osèrent une architecture nouvelle sur la Côte d'Azur.

Ces hôtels, "Grand-Hôtel" et "Carlton" étonnent par la diversité des conceptions, et cette opposition entre un environnement typiquement méditerranéen et des bâtiments inspirés par une autre forme de civilisation. On en est donc amené à se demander ce qui a pu pousser les promoteurs et les architectes de l'époque à choisir ce style.

L'hôtel-palais, le "palace" est né en Suisse. C'est au cours du XIXe siècle, que l'hôtellerie de luxe prit forme, avec des hommes comme Johannes Baur ou Henri Fraisse, qui édifia en 1838-1839 l'hôtel Gibbon à Lausanne. Il semble toutefois que le premier palace ait été allemand. C'est l'architecte Weinbrenner qui en 1807 transforma un couvent de capucins en hôtel de luxe à Baden-Baden. Ces hommes donc peu à peu mirent au point ce qu'il est convenu d'appeler le modèle suisse des hôtels de luxe ; dans les années 1920-1930, nous assisterons à la naissance du modèle américain dont le boulevard de la Croisette s'est peu à peu couvert, en remplacement des hôtels du XIXe siècle.

A l'époque, il était bien naturel de s'emparer de ce modèle quand il s'agit d'équiper la Riviera et la Croisette en hôtels de luxe. Les grands architectes hôteliers de l'époque, comme Charles Dalmas ou Laurent Vianay, n'avaient pas d'autre choix pour construire un palace, ils devaient refaire en l'aménageant, un palace suisse. Cela n'avait d'ailleurs rien de choquant, ni pour les habitants, ni pour les autorités qui avaient l'habitude de côtoyer des architectures importées, grâce aux belles villas déjà construites sur la promenade. L'hôtel-palais devait être identifiable par sa forme, son apparence et ses services. Ceux qui n'appartenaient qu'au demi-monde, étaient encore plus attachés aux signes extérieurs de richesse, ce qui leur conférait le statut qu'ils recherchaient. Le grand escalier était exigé car pour se rendre des chambres au restaurant, ou aux salons, il fallait l'emprunter. On était "habillé" et tout le personnel en grande tenue et le directeur vous y saluaient. L'escalier était le lieu où l'on se faisait admirer. On jugeait les toilettes, les mines et on allait au devant de ses amis, car tout le monde se connaissait dans ces hôtels. Les différents salons jouaient également un grand rôle social ; c'est là qu'on se rencontrait. Ils étaient réservés à ceux qui habitaient l'hôtel ; seuls quelques invités pouvaient y pénétrer, mais il n'était pas question d'y voir défiler des gens de l'extérieur comme de nos jours.

La vue attrayante sur la mer, fit repenser l'art des baies vitrées, des colonnades, des loggias, des tours pour donner l'effet d'un riche décor ; on recherchait, sur les façades, le spectaculaire ; on rajoutait rotondes et vérandas, à la différence des constructions traditionnelles méditerranéennes qui préféraient en général de petites ouvertures. C'est donc en partie la clientèle étrangère qui a imposé sur la côte cette architecture d'accueil ; les habitants ne participaient guère à cette révolution artistique sauf en ce qui concerne la mutation de certaines activités liées au tourisme (commerce, immobilier) mais qui ne touchaient qu'une minorité cannoise. Dans les hôtels on fit appel à des étrangers aussi bien pour la construction, l'entretien que pour l'administration.

L'hôtel "Gray d'Albion" est géré par Foltz, le "Carlton" est géré par Ruhl et le "Grand Hôtel" par Lieber en 1895. Ce sont donc plutôt des familles étrangères à Cannes qui se sont enrichies dans l'hôtellerie.

Le "Carlton" est le fleuron de l'hôtellerie de grand luxe sur la Croisette, l'archétype de l'hôtel-palais. Commandée à Charles Dalmas par Henri Ruhl, la première partie est bâtie en 1909-1910. Puis Henry Ruhl acquiert l'hôtel "de la Plage" et les terrains environnants, et la deuxième partie de l'hôtel est construite en huit mois en 1911. Il est inauguré et ouvert en 1912. Cet ensemble colossal dont les façades courent sur deux cent trente mètres, comprenait à sa création près de deux cent cinquante chambres avec salles de bains attenantes (confort suprême pour l'époque). Au rez-de-chaussée se trouvaient les pièces de réception, hall, grands salons, salle à manger avec tout le

confort possible : un escalier monumental conduisait aux chambres (35). Les domestiques de l'établissement étaient logés dans une annexe. L'hôtel faisait son animation et sa publicité dans les guides, annuaires locaux et journaux saisonniers. Les colonnades, décor rococo, plafonds peints, ornementation en staff, dorures, corniches ouvragées étaient tout à fait remarquables.

Les lustres de cristal, les jeux de glaces, les plantes vertes géantes, les ferronneries noires ou dorées, les tapis et meubles recherchés se conjuguèrent pour créer un confort et un luxe inouï. Les façades extérieures s'animaient de volume en saillie : avant-corps, balcons, parements de briques en bandes verticales.

Elles furent découpées de façon à donner à chaque appartement ou chambre, des vues à la fois obliques et droites sur la mer, afin que les clients ne se gênent pas entre-eux (36).

L'entrée est fixée dans l'axe de la construction et protégée par un grand porche à colonnes de marbre rose. Des dômes surmontent les tours des extrémités, inspirés dit-on, des seins de la Belle Otero, célèbre égérie du siècle. Le bâtiment à dominante blanche était réservé à la location. Ce splendide édifice précéda de deux ans, celui du "Négresco" à Nice. Le "Carlton", c'est "le classicisme sans l'académisme, la sobriété sans la sécheresse, c'est l'ordre sans l'ennui" (37).

Le mot "Carlton" est d'origine Scandinave. Il signifie "la ville de l'homme libre". Il fut utilisé en Grande-Bretagne pour la première fois, pour dénommer un village près d'une ville du nord de l'Angleterre, Carlisle, en 1200. Le premier lord Carlton y fit édifier en 1709, une résidence si belle que Frédéric, prince de Galles (père de Georges III) s'en rendit acquéreur par la suite (38). Deux siècles plus tard, lorsque la Côte d'Azur devint la villégiature préférée des étrangers, Henri Ruhl choisit d'appeler Carlton son magnifique hôtel-palais prévu pour la noblesse anglaise et russe (le Grand duc Wladimir y apporta son concours financier). Lors de son ouverture, il fut salué comme un grand événement. Les débuts allaient être difficiles à cause de la première guerre mondiale qui éclata et l'hôtel fut transformé en hôpital. L'entre-deux guerres fut terrible avec la perte de nombreux hivernants ; il fut mis en vente en 1917 pour un million de francs. Mais après la deuxième guerre mondiale, il s'élançait vers la notoriété mondiale, qu'il connaît toujours. Aujourd'hui, il offre encore trois cent cinquante suites et chambres ; ravalé en 1988, il a été remonté d'un étage pour faire un casino, un nouveau restaurant et une salle de gymnastique en 1989.

• *Le casino municipal*

Si une minorité d'hivernants fortunés avaient de nombreux loisirs à disposition, ainsi que l'occasion d'aller passer la soirée dans les casinos de Nice ou de Monte-Carlo, la majorité d'entre eux et de nombreux Cannois réclamaient un lieu de distraction sur place. La création du Casino Municipal allait leur donner satisfaction.

Depuis la disparition en 1898 du Casino des fleurs, excentré dans le quartier Montfleury, les Cannois et les étrangers désiraient la création d'un établissement pour le théâtre, les jeux et la musique. De plus, la fuite de devises dans les villes voisines était une perte pour Cannes, et le casino cannois était donc devenu une nécessité économique. En 1904, ces demandes étaient appuyées par l'Union des Propriétaires, le Syndicat commercial et économique, le Syndicat des maîtres d'hôtel et le Comité d'intérêt local. Mais il y eut de nombreux opposants au projet, tant pour sa création, que pour son emplacement. Le choix de la Croisette et l'aliénation d'une parcelle de terrain du domaine public provoqua la colère des habitants qui voyaient se dresser sur leur plage, une "verrue" aussi disgracieuse que déplacée. Ces protestations se traduisirent en une pétition du 17 mai 1898 et qui portait avec les plus illustres signatures (les grands ducs Michel et Cyrille de Russie, le prince de Galles entre autres) celles de plusieurs médecins, architectes, propriétaires,

négociants et presque tous les patrons-pêcheurs. Les plus modérés préconisaient divers emplacements, tandis que les irréductibles allaient jusqu'à affirmer que la colonie étrangère

goûterait fort peu les agréments d'un casino et qu'elle l'avait prouvé au cours des dernières années à l'égard du Casino des fleurs. L'aristocratie craignait de voir se développer une société équivoque qui bouleverserait ses habitudes et ses mœurs. L'intervention du grand duc Michel de Russie dans les affaires communales, irritait le maire d'alors, Jean Hibert, plus qu'elle n'ébranlait sa détermination. Dans une lettre qui répondait à la dépêche du préfet, il déclarait : "pour quel motif un étranger à notre pays, qui n'en connaît en aucune façon les désirs et besoins qu'il n'a jamais étudiés, vient-il se mêler de nos affaires avec la prétention que rien ne justifie de les connaître ?" (39).

Dans le même temps, le conseil municipal décidait qu'une subvention annuelle de 65 000 francs serait accordée aux concessionnaires pendant une période cinquante ans pour l'amortissement des dépenses de construction et l'installation dont ils feraient l'avance (40).

Le montant de ces dépenses était évalué à 1 719 000 francs. Au bout de cette durée, l'établissement reviendrait à la ville. Plusieurs projets furent avancés, puis abandonnés.

En 1888, le projet Chauvain et Paz proposait un casino au "Grand Hôtel" ; ce projet faillit voir le jour, mais n'obtenant pas la propriété de cet hôtel, ces concessionnaires furent déchus par le préfet, le 19 janvier 1891 (41). Le projet Charmolu proposait un casino à l'hôtel "Gray d'Albion". Le projet de Quedeville et Compagnie, proposait un casino construit sur une plate-forme en mer, sur pilotis, en face de la rue Rostan. Il serait en fer tubulaire. Le conseil municipal s'y opposa formellement le 16 septembre 1888. Puis en 1901, 1903, 1904, les projets Fallois, Ferret et Hahn furent également abandonnés. C'est finalement, grâce à la détermination d'André Capron que le casino municipal put devenir une réalité.

Mais la polémique s'engagea de nouveau sur le choix de son emplacement. On estima que pour sa réussite, le casino devait avoir un emplacement exceptionnel afin de pouvoir rayonner. On décida enfin, malgré les réticences qui dénonçaient le gâchis de la perspective "Suquet-Croisette", de l'édifier sur un terrain de 10 000 m² acheté aux domaines pour 20 000 francs, situé sur la plage, à l'est de la jetée Albert-Edouard (42). Ce terrain devait servir pour moitié à un bâtiment, l'autre moitié à des jardins. Ce choix permit d'accélérer la couverture définitive des ruisseaux de la Foux et du Châtaignier jusqu'à la mer, et la construction d'un émissaire en eaux profondes afin d'assainir la plage. Après enquête de M. Laurent Vianay, on accorda à M. Henri Ruhl, alors directeur de l'hôtel "Scribe" à Paris, la concession du casino pour cinquante ans (43).

Le devis de construction de l'architecte Mari en décembre 1904, s'élève à la somme de 749 996 francs (44) ; les jeux étaient autorisés ; la ville s'engageait à payer une subvention de 20 000 francs par an, pouvant atteindre 30 000 francs, si les jeux venaient à être interdits.

En deux ans, les travaux entrepris aboutirent à la création d'un bâtiment élégant conçu par l'architecte Mari. L'inauguration eut lieu le 28 janvier 1907 en présence des dignitaires de la colonie étrangère (le grand Duc Michel et sa femme la duchesse de Torby revenus à de meilleurs sentiments). Sa silhouette "un peu massive, mais de lignes sobres s'éleva à l'entrée de la Croisette" (45). On accédait du côté nord par un perron. L'entrée abritée par un grand dais métallique s'ouvrait sur un vaste hall avec jardin d'hiver.

Il communiquait avec le théâtre et les grandes salles de réception, dont la magnifique salle de mille places des "Ambassadeurs". La salle de jeux comportait vingt tables. Il y avait aussi un salon de lecture et une salle d'escrime ; les baies vitrées s'ouvraient sur les jardins et la mer.

L'ensemble de style rococo comprenait deux niveaux. Deux tours en pavillon s'élevaient de part et d'autre de l'entrée. Une aile plus élevée s'accrochait à l'est du bâtiment. Les décorations luxueuses avec cristaux, tentures, tapis, dorures, marbres, etc.. étaient signées "les frères Dessignori".

Les dépendances, toilettes, cuisines et chaufferie se tenaient au sous-sol. Le restaurant de style Louis XVI devient le rendez-vous de tous les gourmets. Chaque vendredi avait lieu un concert classique sous la direction de Louis Laporte, chef d'orchestre des concerts Colonne. Plusieurs représentations d'opéras, d'opéras-comiques, opérettes et comédies y furent données. Très vite, le casino devint un puissant auxiliaire pour toutes les fêtes de la saison, prêtant son cadre à divers bals, kermesses, expositions, remises de récompenses, etc.. Le directeur du théâtre, M. Michel, engageait chaque saison, une troupe dramatique ; souvent, des artistes parisiens renommés venaient pour plusieurs spectacles, relever l'éclat des soirées. En mars 1911, une soirée de bienfaisance fut organisée au profit de l'hôpital et du bureau de bienfaisance, avec une représentation de "Carmen" et en présence de nombreuses personnalités parmi lesquelles les grands ducs Michel et Georges de Russie, le prince Louis d'Orléans Bragance, le duc de Vallombrosa. Lieu de distraction privilégié de l'hivernant, il offrait non seulement les jeux de hasard et de cartes, mais aussi un café, un restaurant et des activités culturelles. Devant son succès, le casino fut agrandi et embelli en 1911, puis en 1919 sur les jardins et modernisé successivement par plusieurs propriétaires exploitants jusqu'à sa destruction en 1979 pour construire le "Palais des festivals et des congrès". L'investissement réduit de la ville fut payant, elle percevait en 1913, 246 000 francs de taxes sur les jeux, soit douze fois plus que la subvention donnée.

Le casino municipal est l'oeuvre d'André Capron qui a su vaincre toutes les oppositions et créer un établissement luxueux, fréquenté à la fois par la bourgeoisie et l'aristocratie. Son succès très vif, après les échecs répétés d'autres casinos, avant lui, confirmait l'évolution du tourisme au début du XXe siècle : les malades se font rares, la haute société vient moins souvent et moins longtemps et elle préfère rester entre elle, donner des soirées privées ou se retrouver au "Cercle nautique" ; mais les séjours des riches bourgeois se multiplient. Ils viennent pour quelques semaines et veulent s'amuser au maximum pendant ce laps de temps.

Le boulevard de la Croisette est devenu en près de cinquante ans, une artère célèbre et reconnue de tous pour son luxe, la qualité de ses constructions et la beauté de son paysage. Le XIXe siècle l'a créé et bâti, le XXe siècle l'a modernisé et parachevé

LA VIE DU BOULEVARD

• Les hivernants

Le XIXe siècle voit une évolution sensible de la société des hivernants. A la grande aristocratie internationale succède une bourgeoisie aisée venue des grandes villes industrielles (telle la famille Rothschild), qui se développe largement depuis le Second Empire. Les artistes et écrivains connus s'y ajoutent peu à peu, et la colonie française augmentera beaucoup dans les dernières années.

Ainsi en 1892, les Anglais représentent 45% des villégiateurs contre 52% de Français (28% en 1867). En effet, les Français n'ont découvert Cannes que vers 1880.

En 1911-1912, on compte dans la colonie hivernante : Français (50%), Anglais (30%), Allemands (5%), Russes (3,2%), Américains (5%).

Si la saison 1877-1878 compte mille quatre cent trente sept familles, la saison 1900-1901 soixante sept villégiateurs contre onze mille sept cent soixante en 1879-1880. A la veille de la Première Guerre mondiale, on évalue à quarante mille le nombre d'hivernants ayant résidé dans

la localité avec un taux record d'occupation en février et des séjours plus courts. Parmi ces hivernants, certains font partie du gotha international (le président Mac-Mahon, Félix Faure assiste aux régates en 1896).

En 1890, le docteur Orgéas compte plus de soixante têtes couronnées ou couronnables habitant Cannes. C'est ce qui fera dire à Maupassant : "Des princes, des princes, partout des princes ! Ceux qui aiment les princes sont heureux ; à peine eus-je mis le pied, hier matin sur la promenade de la Croisette, que j'en rencontrais trois, l'un derrière l'autre. Dans notre pays démocratique, Cannes est devenue la ville des titres ; on se réunit à Cannes parce qu'on aime les altesses impériales et royales" (46). Après avoir été anglaise, Cannes est devenue internationale ; l'expansion de la ville et de la Croisette, devenue la promenade d'élection des hivernants de plus en plus nombreux, fut favorisée par cette colonie étrangère très active. Quelles étaient donc les lieux de rencontre et leurs manières de séjourner à Cannes pendant la saison ?

Avant 1900, ils séjournent pendant toute la saison, d'octobre à avril avec une suite de domestiques. Beaucoup choisissent de séjourner dans des villas dont ils sont propriétaires et qu'ils ont fait construire (comtes de Bardi et Caserta, marquis Latour-Maubourg sur la Croisette) ; ainsi de 1870 à 1895, vingt-cinq villas sont bâties sur le boulevard de la Croisette jusqu'au pont de la Baume (actuel boulevard Alexandre III) ; mais d'autres villas étaient mises en location pour la saison telle la "villa des Bambous". Il en coûtait 10 000 francs vers la fin du siècle.

Pour avoir une idée de l'importance du prix de cette location, nous pouvons le comparer avec le salaire d'un ouvrier travaillant dix heures par jour en 1889 (en francs) : 900 francs par an pour un briquetier et 1 800 francs pour un maçon.

La location représentait donc près de trente ans de salaire pour le briquetier et près de quinze ans pour le maçon. D'autres enfin, préféraient séjourner à l'hôtel.

En 1893, la nuit de pension coûtait dans les hôtels du boulevard de la Croisette à partir de 14 francs pour l'hôtel "Beau-Rivage", 16 francs pour l'hôtel "Gönnet", 20 francs pour le "Grand-Hôtel" et 18 francs pour le "Gray d'Albion" (47).

L'hôtel était alors considéré comme le domicile provisoire dont on sort peu, sauf pour se promener ou se rendre aux différentes activités et réceptions mondaines. Les formes et les prix de l'hébergement des hivernants fortunés, ayant contribué le plus au développement du boulevard de la Croisette, les plaçaient dans un cercle fermé et très huppé. Lors des manifestations organisées sur le boulevard, la foule anonyme viendra se distraire, mais aussi côtoyer et admirer ces personnages illustres, assurant un succès immédiat aux journées festives.

Mais vers la fin du XIXe siècle, les habitudes changent. Il devient très coûteux d'entretenir une villa toute l'année avec ses domestiques. On continue à construire des hôtels, mais dès 1890, la construction de villas se ralentit et les séjours raccourcissent. La saison commence plus tard. On ne vient plus qu'entre deux mois et quelques semaines. Ces séjours écourtés sont rendus possibles par la rapidité des transports. On préfère de plus en plus l'hôtel aux villas, et cette tendance est confirmée par les mouvements des arrivées dans les hôtels. Les hivernants se renouvellent plus souvent. Durant la saison 1911-1912, 80% des hivernants résident en hôtels :

Saison 1911-1912	11 561 arrivées en hôtels
	2 206 arrivées en villas (pour un total de 36 000 visiteurs)
Saison 1912-1913	12 211 arrivées en hôtels (soit 85%)
	1 953 arrivées en villas

Les hôtels du boulevard de la Croisette attirent par leur luxe et leur confort. A la veille de la Grande Guerre, ils représentent 23% de la capacité d'accueil totale de la ville. La Croisette deviendra après la guerre, le premier quartier hôtelier avec près de 42% de chambres hôtelières.

Ce changement de villégiature dénote le changement dans la classe sociale des hivernants, où les bourgeois aisés et les hommes d'affaires sont plus nombreux et plus pressés par leurs affaires que la noblesse de naissance. Il est moins onéreux pour eux de passer quelque temps à l'hôtel où tout est organisé et ne coûte aucun frais d'entretien l'été. Cette tendance a pour effet de multiplier les hôtels en ville. La saison perdit l'aspect "provincial" qu'elle avait encore dans les années 1880. Dès 1890-1895, les étrangers cessent de bien se connaître entre eux. L'aristocratie diminue.

Mais qu'ils séjournent en villas ou à l'hôtel, les hivernants participent à de nombreuses réceptions luxueuses.

On organise des soirées privées avec des bals, anniversaires, commémorations etc.. dans des villas nouvellement construites ou louées, où toute l'élite hivernante est conviée, regroupant parfois des centaines de personnes. Les hôtels luxueux rivalisent d'idées pour des soirées de galas, avec dîners très copieux et convives en tenue de soirée (robes longues, habits et cravates blanches, orchestres).

On se réunit dans les salons des hôtels pour jouer aux cartes, aux échecs ou au billard, écouter de la musique ou lire entre gens du monde. Dans l'hôtel "Beau-Rivage", un éphémère théâtre donna quelques représentations.

Sur le boulevard de la Croisette, trois cercles mondains étaient réservés à l'aristocratie. Le plus fameux était sans conteste le "Cercle nautique" réservé à quelques privilégiés. Très vite, il attacha son concours à toutes les manifestations sportives et attractives de Cannes. Toutes les têtes couronnées dans la cité, ont été à un moment ou à un autre, membre du Cercle qui sollicitait leur haut patronage. Bals, concerts, représentations brillantes se donnaient dans ses salons. Dès 1880, il prit même l'initiative de certaines soirées. En 1897, lors des premiers corsos carnavalesques, il servait de cadre à la remise des récompenses. Un restaurant servait toute la journée. De prestigieux dîners y étaient offerts à ses plus illustres hôtes, tel le prince de Galles. Le succès du "Cercle nautique" vint de la qualité de ses divertissements avec les plus grands artistes du temps. A partir du XXe siècle, un théâtre apparut après son agrandissement en 1898-1899, comprenant toute l'installation scénique moderne. En 1906, un nouveau théâtre y fut construit sous l'impulsion d'Eugène Tripet-Skrypitzine. Avec trois cents places, il répondait mieux à l'exigence d'une clientèle de grande qualité. Le "Cercle nautique" abritait également des salons de jeux et un billard pour occuper les loisirs de ces messieurs. Deux autres cercles mondains furent créés sur la Croisette :

- Le "Cercle de la villa Baron" ou "Cercle de la réunion", fut ouvert en 1886 sous la tutelle de la grande duchesse de Mecklembourg-Schwerin avec soirées et bals, salons de conversations, salons de lecture, restaurant avec musique. Il ne dura que quelques années.

En 1896 à l'initiative du Grand duc Michel de Russie, ce cercle fut réorganisé, rouvert le 2 janvier et rebaptisé "La réunion de Cannes" ; il reprit une intense activité, ajoutant un élégant complément au prestigieux Golf-Club de Mandelieu dont le Grand duc était le président.

- Le "Cercle de l'Union Club" ou "Cercle des Golfeurs" fut ouvert en décembre 1902 par le Grand duc Michel dans l'annexe du Grand Hôtel (villa du Grand Hôtel). Il regroupait les personnes fréquentant dans la journée le golf de Mandelieu, soit environ cinquante cinq membres, presque tous anglais et seulement pendant la saison d'hiver. Le cercle offrait des jeux de cartes, bridge, poker, baccara. Comme le "Cercle nautique", ce cercle obéissait à l'obligation d'un double parrainage des membres pour les nouveaux arrivants, et une cotisation très élevée. Les femmes

étaient admises dans des salons séparés, sauf pendant les repas. Son cadre était luxueux, son élégant édifice possédait une salle à manger spacieuse, décorée de fines porcelaines, un salon de style Louis XV. Un délicieux petit boudoir reliait le grand salon à la salle des jeux ; il constituait par son style Louis XVI, la pièce la plus élégante de la villa. De grandes réceptions y furent données. En créant ce cercle, le Grand duc voulait sans doute recréer l'ambiance de la villa Baron, passée de mode entre temps. Les trois cercles regroupaient environ quatre à cinq cents membres, soit une minorité sélectionnée parmi tous les hivernants.

Les activités culturelles et artistiques accessibles aux autres hivernants, non titrés ou "introduits", ne se situaient pas sur la Croisette, mais dans les autres quartiers cannois. Ainsi, on pouvait trouver un théâtre rue d'Antibes, ou un casino, boulevard Montfleury au pied de la Californie, mais qui ferma en 1898. Dès les années 1890, ces soirées privées ne répondirent plus aux attentes des hivernants qui réclamaient, avec les Cannois, un casino, des lieux culturels et des distractions au grand air. Dès lors, le boulevard de la Croisette allait se retrouver au centre des manifestations cannoises les plus célèbres.

• **Le Comité des fêtes et les activités sportives**

Vers la fin du XIXe siècle et surtout le début du XXe, la vie de plein air, la pratique de sports de compétition et la fréquentation des casinos furent préférées aux fastueuses réceptions privées. La Croisette était donc le lieu rêvé pour organiser et accueillir les courses et exploits sportifs les plus variés, les défilés en tout genre. La ville participa à cette fièvre en donnant des subventions de plus en plus importantes et en créant même son "Comité des fêtes".

Ce nouvel état d'esprit va être suivi par les municipalités qui cherchent à attirer le plus grand nombre de visiteurs, et à développer le potentiel touristique de Cannes, qui représentait un gros enjeu financier pour les investisseurs. Dans ce but, on multiplie les fêtes, les batailles de fleurs, les manifestations sportives. Cannes prend un air de fête permanent pendant la saison. La ville veut lui offrir de nouvelles distractions en nombre et à l'éclat croissant. Un syndicat d'initiative est créé en 1907, se chargeant d'indiquer aux villégiateurs les dates et places des différentes animations. A tout moment de la saison, du 1er novembre au 30 avril, on peut se divertir et le programme est très chargé.

Entre 1880 et 1914, les municipalités (Gazagnaire, Hibert, Capron) ne cessent d'augmenter les subventions accordées au comité des fêtes, organe officiel chargé de la préparation des festivités (11 000 francs en 1899, 32 500 en 1909) (48).

En 1909, la municipalité consacre 55 000 francs aux fêtes dont 35 000 aux batailles de fleurs sur la Croisette, corsos, fêtes de nuit et bals populaires. Dès 1903, le maire André Capron, réorganise le comité des fêtes et fait voter une série de subventions pour doter les concours et aider à l'organisation des manifestations qui contribuent à la prospérité de Cannes.

• *Les régates*

Elles sont la plus ancienne attraction de la Croisette. Leopold Bucquet vint à Cannes pour sa santé. "Canotier" sur la Seine, il eut l'idée de construire des bateaux de plaisances à voiles et d'organiser dès 1860, des courses et régates, après avoir créé dès 1859 "la Société des Régates". En 1863, le duc de Vallombrosa créa le "Yacht Club" et fit construire le Cercle nautique dont nous avons déjà parlé. Chaque année, pour les fêtes de Pâques, de grandes régates étaient organisées dans la rade, face à la Croisette.

La plaisance était lancée, Cannes désirant avoir la réputation de "Cowes de la Méditerranée" (49). Devant l'importance grandissante des régates, la "Société des régates de Cannes" se séparera en deux sociétés :

- L'Union des Yachtmen de Cannes (U.Y.C.) en 1892, regroupait les étrangers sous la présidence d'honneur du duc de Caserta et la présidence active du marquis de Rochechouart.

- En 1893, la Société des régates cannoises (S.R.C.) réunissait surtout les financiers français dont le président était François Tajasque.

Ces deux créations inaugurèrent une période faste pour la plaisance à voiles à Cannes. "Au grand jour des régates, la population accourait sur le boulevard de la Croisette et sur le rivage, à l'appel du canon... Toute l'aristocratie de la ville occupait la terrasse, les fenêtres, la rotonde du Cercle nautique où un grand nombre de dames aux riches et brillantes toilettes se trouvaient rassemblées. La bourgeoisie, le commerce, la foule faisaient tapisserie sur le rivage de la mer et présentaient un long ruban...". Ainsi s'exprimait le chroniqueur de "La Revue de Cannes" en 1865 (50). Décidément, la Croisette devenait un élément essentiel à la prospérité de Cannes. Souvent rehaussées par la présence d'avisos de la Marine Nationale, ces régates donnaient à la rade, une allure de réjouissances pour tout le monde. De 1890 à 1900, Cannes prêta son site à de très belles courses nautiques. Les grandes régates internationales de Cannes acquirent une renommée mondiale en assurant le prestige de la cité. Chaque année, en mars, les altesses du monde entier participaient avec leur bateau à toutes les courses nautiques. Le plus assidu était sans doute le prince de Galles qui, de 1890 à 1900, honora régulièrement de sa présence ces rencontres sportives. On pouvait aussi rencontrer le prince Albert de Monaco barrant "Isabelle", le comte Bernard de Pourtalès sur "Pélican" etc.. Ces régates étaient toujours richement dotées de trophées ou de coupes d'argent, ou bien on remboursait les indemnités de voyage du bateau gagnant, depuis Cannes, jusqu'à son port d'attache.

En 1898, la coupe de France des régates (duel entre bateaux français et anglais) donna lieu à plusieurs réunions mondaines sur la Croisette, tel ce banquet de cent couverts au Cercle nautique. La même année, le prince de Galles posait la première pierre de la jetée Albert-Edouard faisant de Cannes l'un des premiers ports au monde pour la plaisance. En 1899, le montant des prix en espèces, objets d'arts et coupes dépassait 55 000 francs. Au début du XXe siècle, ces régates étaient pendant deux semaines, une des plus grandes fêtes mondaines de la Riviera. Puis, elles perdirent un peu de leur éclat, desservies par le manque de solidarité entre les clubs nautiques du littoral. Ainsi en 1904, un antagonisme naquit entre deux sociétés cannoises et on dut partager la subvention municipale. Les régates firent travailler les chantiers navals cannois et générèrent d'importantes ressources financières.

A côté de ces luxueuses régates, quelques courses de canots automobiles étaient organisées mais beaucoup moins courues que celles de Monaco. On pouvait voir également depuis la Croisette, des courses de pêcheurs à la voile, à la rame ou à la godille, ainsi que des régates miniatures pour les enfants.

• *Le tennis*

Il était largement pratiqué par les hivernants. Le premier cours fut créé par Sir Thomas Robinson Woolfield dans le parc de sa villa. Bientôt les grands hôtels de Cannes et du boulevard de la Croisette s'empressèrent d'aménager des terrains car le tennis était devenu le passe-temps favori des hôtes cannois. A la fin du XIXe siècle, on en comptait près de dix-huit en ville avec des tournois organisés régulièrement.

- Avions et automobiles

Au début du siècle, les premiers avions et automobiles apparaissent à Cannes. A partir de 1910, une semaine de l'aviation est régulièrement organisée en mars ; les avions évoluent au-dessus de la rade cannoise, et attirent sur la Croisette, la foule des grands jours, levant le nez au ciel pour suivre un Hubert Latham sur son "Antoinette" ou un Rolls sur son biplan "Wright". En avril 1910, lors du premier meeting aérien de la Côte d'Azur, le pilote Nicolas Popoff fut le premier à survoler

Au début du siècle, les premiers avions et automobiles apparaissent à Cannes. A partir de 1910, une semaine de l'aviation est régulièrement organisée en mars ; les avions évoluent au-dessus de la rade cannoise, et attirent sur la Croisette, la foule des grands jours, levant le nez au ciel pour suivre un Hubert Latham sur son "Antoinette" ou un Rolls sur son biplan "Wright". En avril 1910, lors du premier meeting aérien de la Côte d'Azur, le pilote Nicolas Popoff fut le premier à survoler les îles de Lerins. Aviateur russe, il devint le champion le plus populaire du littoral avec cet exploit, qui lui permit un aller-retour de Mandelieu aux îles en atteignant l'altitude record de 207 mètres. Il devint grâce à sa célébrité, le chambellan de la duchesse de Mecklembourg-Schwerin, puis l'aide de camp du Grand duc Nicolas pendant la guerre. Ruiné par la révolution russe, il rentra en France, mais ses bienfaiteurs et admirateurs de l'aristocratie anglaise et russe avaient déserté la Côte d'azur. Il trouva alors un modeste emploi au golf de Mandelieu avant de se suicider en janvier 1930.

Mais les exploits continuaient et le "Pall Mall Illustré" du 8 janvier 1911 rapportait celui du marquis de Villeneuve-Trans, venu virer au-dessus des îles et de la baie depuis le champ d'aviation de la Brague (51), aux applaudissements de la foule nombreuse qui avait envahi le boulevard de la Croisette.

L'automobile apparut après 1890. Les premières étaient mues par un moteur à vapeur et réglementées à 10 kilomètres à l'heure en ville, dès 1898. Vingt-cinq automobiles étaient recensées en 1895 entre Hyères et Menton, appartenant surtout à de riches hivernants car elles coûtaient fort cher. Le grand essor débuta dans les années 1900, car l'automobile devint plus utilitaire avec l'apparition des camions et autobus.

En novembre 1907, une circulaire du préfet trouvait la circulation de plus en plus intense et la réglementait à 12 kilomètres à l'heure ; sur les routes très passantes (dont le boulevard de la Croisette) la vitesse fut réduite à celle d'un homme au pas, à cause de certaines personnes qui s'amusaient à rester au milieu de la route par bravade, ou qui traversaient à la dernière minute (52). La diffusion de l'automobile amènera encore plus d'hivernants : 3 194 familles pendant l'hiver 1902-1903, 4 500 en 1910-1911.

Les automobiles donnèrent l'occasion de créer des concours d'élégance sur la Croisette. Elles participèrent aux corsos à partir de 1910. Seuls quelques privilégiés fortunés en possédaient, mais ce fut l'amorce d'une véritable révolution dans la circulation qui se traduisit par la création d'une quinzaine de garages de réparations, d'expositions ou de locations à Cannes avant 1914. Sur la Croisette, la villa "Bagatelle" servit de magasin d'exposition et de location en 1912.

- **Les autres manifestations du boulevard**

Face au "Cercle nautique", un petit kiosque fut érigé pour "la musique municipale", qui pendant la saison, jouait chaque lundi de deux heures à trois heures et demie l'après-midi, des airs légers de Rossini, Auber, Bellini. Dès 1845 et sans défaillance, les municipalités consacèrent des crédits à l'entretien de ce corps de musique pour des concerts publics, car la mélomanie générale du Second Empire fut scrupuleusement suivie au cours de la saison d'hiver, et se perpétua après sa chute.

Les batailles de fleurs et les corsos carnavalesques étaient très prisés et attendus chaque année sur la Croisette. Les batailles de fleurs se déroulaient en février-mars depuis " 1885. Il y en avait deux, avec des fleurs à profusion, décorant landaus, charrettes anglaises, bicyclettes, qui transportaient de très belles jeunes femmes. Elles échangeaient avec le public des projectiles parfumés. Une foule énorme y assistait, assise sur les estrades qu'on avait élevées pour elle, et qui affluait par les rues débouchant sur la promenade. On distribuait des prix : bannières de satin, peintes de motifs divers par des artistes connus, éventails, ombrelles, guitares... La colonie anglaise se livrait à cette occasion à un concours d'élégance et de bon goût pour la décoration des voitures et des villas de la Croisette. Le jury sélectionnait les balcons et les voitures les mieux décorées et attribuait des prix : les bannières d'honneur. Ainsi, on rapporte qu'un landau disparaissait sous les giroflées, les géraniums, les oeillets rouges, piqués dans la mousse fraîche et que la voiture de Lady Goldschmidt était entièrement garnie de narcisses blancs et de nœuds de satin bleu.

Les voitures de ces batailles étaient tirées par des chevaux, puis vers 1910, les automobiles les remplacèrent peu à peu. Elles perdirent un peu de leur prestige dans les années qui précédèrent la guerre à cause de l'attrait nouveau pour l'automobile, l'avion et d'autres manifestations organisées par les responsables de la colonie étrangère : courses hippiques, polo, golf vers Mandelieu.

Le carnaval créé en 1897 pour concurrencer Nice, se déroulait de la mi-février au 24-25 février sur la Croisette. On se jetait des confettis parisiens, Nice employait alors des confettis en plâtre. L'embrasement de sa Majesté Carnaval avait lieu le dernier soir avec un feu d'artifice. Toute la colonie étrangère se réunissait à l'occasion de cette fête populaire, moins fastueuse que celle de Nice, mais plus mondaine. Un carnaval d'enfants masqués et travestis était également organisé. De grands bals costumés (les Vegliones) réunissaient au "Cercle nautique" ou dans les salons des grands hôtels du boulevard, l'élite saisonnière. En 1904, les plus hautes personnalités participaient à ces fêtes. Le carnaval fut créé par les verriers de La Bocca. Durant les jours de fêtes, ces joyeux drilles, se barbouillaient le visage de suie, plaçaient la longue chemise qui leur servait d'uniforme sur leur pantalon, se munissaient de grands draps et portaient dans cet accoutrement à la conquête de la ville. En route, la troupe s'enflait d'un char, d'un tambour, et ce défilé allait porter la liesse au cœur de Cannes. Le carnaval, produit de la Belle Epoque, s'interrompit en 1914 et reprit avec beaucoup d'éclat entre les deux guerres pour disparaître après la deuxième guerre mondiale.

La Croisette fut aussi le lieu rêvé pour tirer de magnifiques feux d'artifices qui clôturaient fêtes et soirées de chaque saison. Des parades illuminées de bateaux emplissaient parfois la baie, en musique, au grand plaisir des spectateurs amassés sur la Croisette. On nommait ces soirées "Fêtes vénitienes". On organisa même des courses de chevaux pendant quelque temps sur la promenade. Ces défilés, fêtes, manifestations sportives, organisés sur le boulevard de la Croisette, étaient l'occasion de mêler hivernants et population. Des courses de vélocipèdes eurent également lieu sur la Croisette dans une ambiance plus populaire.

Enfin, le pavillon Sainte-Anne, au début de la promenade abritait une brasserie et attirait avec la confiserie Rumpelmayer les passants qui voulaient se reposer et se restaurer.

Car le boulevard de la Croisette est dès 1870, le lieu où l'on se rencontre, se montre, se promène. Un casino est créé en 1890 au "Grand Hôtel". Il devait se charger de la musique municipale et recevoir pendant trente ans, une subvention de 60 000 francs. Mais il n'eut jamais l'aval des hivernants, tout comme le casino des Fleurs de l'hôtel Montfleury qui ferma en 1898. Ces derniers préféraient s'encanailler dans les casinos de Nice ou de Monte-Carlo, et il faudra attendre la construction du casino municipal, en 1907, pour les retenir à Cannes.

En dehors des fêtes, les Cannois vaquaient à leurs occupations et pensaient comme cette Suquetanne : "Je ne vais guère à la Croisette, il faut s'habiller". A la fin de la saison, pendant l'été "quand les hirondelles sont parties", les Cannois restaient entre eux et s'occupaient des fêtes

traditionnelles comme la Saint-Jean où l'on saute les feux, ou la fête de Saint-Cassien en juillet. Mais le boulevard de la Croisette et sa plage connaissent des acteurs moins frivoles et moins fortunés : ceux qui s'y rendent chaque jour pour y travailler.

• Des activités quotidiennes

La Croisette a gardé des activités traditionnelles, malgré l'affluence des hivernants et les préoccupations ludiques de la ville. Chaque matin quand les volets des hôtels et villas sont encore clos, des Cannois besogneux, ou des étrangers attirés par la création d'emplois liés à la villégiature hivernale, arrivent sur le magnifique boulevard et se mettent au travail.

Régulièrement, les pêcheurs tendent leurs filets dans la baie et, par très mauvais temps, viennent encore tirer leurs barques sur la plage de la Croisette, pour les mettre à l'abri. Les lavandières vinrent frotter pendant longtemps leur linge qu'elles étendaient ensuite au soleil, sur les sables de la Croisette. Peu à peu de petits commerces fleurissent sur la promenade : photographe (le plus célèbre et le plus connu était Numa Blanc propriétaire sur la Croisette), vendeur de journaux dans de petits kiosques en bois, loueurs de chaises ou d'ânes, etc..

Des services publics ou privés permettaient de circuler sur le boulevard. Ainsi, un omnibus tiré par des chevaux faisait l'aller et retour de l'hôtel de ville à la Croisette. Il partait à chaque heure, de sept heures du matin, à 18 heures, et le trajet coûtait 0,30 franc. Quand on décida de remplacer les omnibus à chevaux en 1899, par des tramways électriques, un tollé général se déclencha chez les hivernants. C'était l'époque où Gordon Bennett conduisait lui-même son superbe Mail-Coach. Il était une figure de la colonie américaine. A la tête du plus grand groupe de presse du monde avec le "New-York Hérold Tribune", il fréquentait la riviera depuis 1882. Il marqua la vie sportive, en créant une coupe portant son nom pour les régates auxquelles il participa, sur son voilier "Lisistrata". La plupart des villas entretenaient des dizaines de chevaux dans leurs écuries. Il paraissait dès lors inconcevable de voir circuler des tramways à travers Cannes. Des pétitions furent signées. On menaça même de quitter la ville... La Croisette conserva ses fiacres, tandis que des rails étaient posés dans le reste de la ville. Mais les esprits s'apaisèrent. L'automobile vers 1910, deviendra le pire ennemi des équipages de la Croisette.

On pouvait également circuler sur le boulevard, en voitures confortables tirées par cocher et cheval. Les voitures et leurs maîtres arrivaient au début de la saison, et repartaient vers le 15 mai pour d'autres stations thermales d'été comme Vichy, Biarritz, Aix-les-Bains. Il fallait dix jours pour parcourir la distance Cannes-Aix-les-Bains.

Les prix variaient en fonction du jour ou de la nuit :

Tarifs selon voiture	Le jour	La nuit
Voiture à un cheval pour trois voyageurs	1,50 francs la course	2;00 francs la course
	2,50 francs l'heure	3,50 francs l'heure
Voiture à deux chevaux pour quatre voyageurs	2,00 francs la course	3,00 francs la course
	3,50 francs l'heure	4,00 francs l'heure

Des voitures, vastes comme des omnibus, appartenant et desservant les hôtels, circulaient sur la Croisette, ainsi que des voitures de place individuelle. Au nombre de trente en 1895, leur prix était réglementé. C'était les taxis de l'époque qu'on pouvait appeler par téléphone dès 1892. Les pourboires étaient laissés à l'appréciation de la clientèle en fonction de l'amabilité des cochers.

Ils étaient tous étrangers à Cannes, et en 1872, "L'Echo de Cannes" déploie qu'ils rançonnent les voyageurs à qui mieux-mieux en leur faisant payer des surtaxes.

Les bains sont l'activité la plus ancienne des hivernants sur la Croisette. Dès 1863, un crédit de cinq cents francs est voté pour construire des cloisons en planches sur la plage de la Croisette (53). Les baigneurs pouvaient s'y déshabiller. Dès le mois d'août, quarante deux mètres de cloisons en planches à neuf francs le mètre, et quatre poteaux indicateurs avec inscriptions et peinture, étaient mis en place pour quatre cent six francs. On se baignait toute l'année. L'été, c'était surtout les Cannois, l'hiver, plutôt les étrangers, mais tous devaient respecter l'arrêté municipal suivant (54):

Article 1 ; Les personnes qui voudront se baigner en mer, sur la partie de la plage comprise entre le Vallon du Riou (partie ouest de Cannes dit, "boulevard du Midi") et le passage conduisant au boulevard Notre-Dame des Pins sont toutes tenues d'être munies d'un costume de bains.

Article 2 : Les personnes vêtues d'un simple caleçon devront se tenir hors de ces limites...

L'hiver, on se baignait "à la lame", comme on disait alors, c'est-à-dire en mer pour les très courageux, en début et fin de saison. Les hivernants disposaient de cabines et de tentes, parfois à leurs armoiries, avec tout le confort possible. Puis les hôtels offrirent des établissements implantés sur la plage, où l'eau salée était pompée dans la mer, et chauffée à volonté. La profession de "baigneur" apparut. Ce commerçant louait au domaine public, un espace sur la plage, où il installait plusieurs cabines pour ses clients. Bientôt apparurent de véritables bains professionnels, bien équipés et reconnus. Le premier de ces établissements est sans doute celui de François Lambert en 1866, face à la rue Macé, et qui sera emporté lors de la tempête de 1882. Mais le plus célèbre et le plus important avec vingt-quatre cabines en 1890 (trente en 1905) fut celui de Joseph Bottin. Il prit la succession des "Grands bains de Cannes" face au "Cercle nautique". Avec des propriétaires différents Thénevaut en 1906, Bronda en 1912) et des agrandissements successifs, il fonctionna jusqu'à la deuxième guerre mondiale. Devant l'hôtel de la Plage, puis du Carlton, se trouvaient les "Bains de la Croisette". En 1883, la ville comptait cinq établissements hydrothérapeutiques où les malades pouvaient prendre des bains d'eau douce, de mer, bains parfumés, de vapeur, turcs, etc..

Cannes était devenue la station la plus à la mode de la Riviera française. Réceptions, défilés, animations contribuaient à son rayonnement culturel et à sa renommée internationale. Dans le "guide annuaire de Cannes et de l'arrondissement de Grasse" de 1911, on peut lire que le matin et le soir à partir de neuf heures et jusqu'à l'heure du soleil couchant, l'affluence des voitures et promeneurs sur la Croisette est incessante. Le cadre magnifique : brillant soleil, verdure, fleurs, riches villas et mer bleue... La guerre de 1914 mit fin à l'expansion de la villégiature hivernale. Avec l'appauvrissement des classes privilégiées et la destruction des grandes fortunes, la saison d'hiver s'effaça progressivement au profit d'un tourisme estival démocratique et populaire.

Notes

- 1) Conseil municipal du 27 décembre 1871
- 2) Conseil municipal du 10 décembre 1873
- 3) Conseil municipal du 8 mai 1877
- 4) Conseil municipal du 9 juillet 1877
- 5) Conseil municipal du 10 décembre 1879
- 6) Source : Le Littoral Illustré du 12 décembre 1887
- 7) Conseil municipal du 31 mars 1877
- 8) Conseil municipal du 19 novembre 1895
- 9) Conseil municipal du 6 mars 1914
- 10) Rapport du Comité Départemental des Bâtiments Civils du 4 novembre 1912
- 11) Conseil municipal du 23 janvier 1883
- 12) Conseil municipal du 19 septembre 1894
- 13) Jean Bresson, Ces demeures qui ont fait Cannes, p. 51
- 14) Millet-Mondon, Cannes 1835-1914, p. 149
- 15) Idem, p. 150
- 16) Nice Historique n° 3, A propos de Charles Dalmas par Michel Steve, 1989
- 17) Millet-Mondon, Cannes 1835-1914
- 18) Entre La Bocca et Mandelieu
- 19) Idem
- 20) Notes tirées de Ces demeures qui ont fait Cannes de Jean Bresson, p. 52
- 21) Groupe des historiens, Histoire de Cannes, p. 107 et 110
- 22) Blanche Bianchi, La saison d'hiver à Cannes 1870-1914, p. 23
- 23) Echo de Cannes des 25 mai, 29 juin et 20 juillet 1884
- 24) Origines et propriétaires établis après étude des cadastres de 1865 à 1880
- 25) Archives départementales, cadastre de 1865 à 1890
- 26) Voir plan de la ville et constructions de la Croisette entre 1880 et 1895

- 27) Chronologie des propriétaires établie d'après le cadastre conservé aux Archives départementales
- 28) Guide annuaire de Cannes et arrondissement de Grasse, 1911
- 29) Courrier de Cannes des 9 et 10 novembre 1900
- 30) L'encyclopédie pittoresque à deux sous, extrait de l'article de Léonce Reynaud, Paris 1848-1914
- 31) Louis Hautecoeur, Histoire de l'architecture classique en France, Tome VII, p. 120
- 32) Millet-Mondon, Cannes 1835-1914, p. 90 à 122
- 33) D. Escribe, La Côte d'Azur-Genèse d'un mythe
- 34) Source : Association syndicale des hôtels de Cannes
- 35) Revue Mesclun : Architecture d'accueil sur la Côte d'Azur à la Belle Epoque, n# 10
- 36) Revue Construction moderne du 9 juin 1912 "Le Carlton"
- 37) Nice-Matin, article de Philippe Fiammetti du 27 août 1994
- 38) Brochure publicitaire éditée par l'hôtel "Carlton" actuel, p.1
- 39) Réponse au préfet du 24 avril 1899
- 40) Conseils municipaux des 10 mars, 18 août et 13 novembre 1899
- 41) Archives départementales sous-série 2 0 233, concession du casino municipal de Cannes
- 42) Conseils municipaux des 16 juin 1904 et 16 mai 1905
- 43) Conseil municipal du 5 avril 1905
- 44) Archives départementales sous-série 2 0 233, le casino
- 45) Blanche Bianchi, La saison d'hiver à Cannes, p. 70
- 46) Guy de Maupassant, Sur l'eau, p. 24
- 47) Christine Cecconi, La Haute Société de 1880 à 1914, p. 158
- 48) Archives départementales 1 O 431 comptes de la commune et séance du conseil municipal du 12 mars 1909
- 49) Cowes est un port d'Angleterre dans l'île de Wight où se couraient de célèbres régates internationales
- 50) Revue de Cannes, 28 mai 1865

51) Archives départementales 445 S 8

52) Près d'Antibes

53) Conseil municipal du 28 juin 1863

54) Arrêté municipal du 11 juin 1881

LE MOULIN ALZIARI A NICE

Anne ALZIARI

Résumé d'un mémoire de maîtrise préparé sous la direction de MM. Ruggiéro et Schor

La fin des années 1870 marque le début du déclin rapide de l'oléiculture à Nice : la construction d'infrastructures modernes, ainsi que celle de canaux d'irrigation vont modifier le paysage agricole des collines niçoises, où l'olivier est rapidement remplacé par l'horticulture. Cette tendance aggrave la situation du commerce oléicole, de plus en plus dépendant des productions étrangères pour parvenir à garder une place sur les marchés. Les coupages, c'est-à-dire les mélanges, deviennent systématiques alors qu'ils ne servaient auparavant qu'à "compléter" la production locale lorsqu'elle était insuffisante. Cette pratique entache la réputation de l'huile d'olive de Nice, au grand désarroi des producteurs qui, pour survivre, ne peuvent plus compter que sur cette notoriété.

A la même période, et malgré des conditions parfois difficiles, un homme fait l'acquisition d'un moulin situé chemin de la Madeleine à Nice. César Martin, sans le savoir, pose la première pierre de la future Maison Alziari.

L'huile d'olive était donc au centre de la vie niçoise et, de la culture des oliviers à la vente du précieux liquide, permettait de vivre à une multitude de personnes. Les récits colorés de Ludovic Alziari nous plongeaient au cœur d'un vieux métier aujourd'hui tombé dans l'oubli, celui de "moulinier-vendeur d'huile". Il était passionnant d'écouter un homme du métier narrer la vie quotidienne de son grand-père, puis de ses parents, et enfin la sienne au sein de cette activité.

"LOU DEFISSI": LE MOULIN (1878-1916)

• La Madeleine, un quartier de blanchisseurs

Ce vieux quartier de Nice a été construit, au fil des années, le long des berges du Magnan, ce tout petit fleuve qui a permis aux blanchisseries de prospérer au XIXe siècle. Elles se sont implantées dans le vallon à proximité d'un cours d'eau que la Compagnie Générale des Eaux s'engageait à alimenter régulièrement selon une convention passée avec la ville de Nice. L'eau courante leur permettait de nettoyer le linge de toute la ville, à l'époque où l'hôtellerie de luxe commençait à vraiment s'épanouir. Plus de quarante blanchisseurs étaient alors installés à la Madeleine.

Les parents de César Martin, originaires du quartier, n'avaient pas dérogé à la règle, et leur blanchisserie leur permettait de vivre selon des traditions bien établies : tous les lundis, le linge propre était livré, le linge sale récupéré, grâce à un charretton tiré par un âne. Mais ce métier ne convenait pas à César, qui préféra gagner sa vie en "faisant le transporteur" : un emprunt lui servit à acheter un mulet et une charrette, et il se mit à parcourir la ville, transportant diverses marchandises d'un endroit à un autre. Il exerça ce métier jusqu'en 1878, date à laquelle il décida de racheter un vieux moulin en ruines, situé lui aussi dans le vallon de la Madeleine. "Lou Defissi" : c'est le nom que César Martin avait décidé de donner à la maison contigu au moulin, et c'est donc sous cette appellation que tout l'édifice est désigné.

L'acquisition du moulin

Il était intéressant d'acheter le moulin, car même en ruines, les principaux éléments servant à fabriquer l'huile étaient restés utilisables. De plus, il conservait le droit de passage de l'eau : en effet, c'était la force hydraulique qui permettait d'actionner les trois meules du moulin et cet emplacement sur la rive du Magnan n'était évidemment pas le fruit du hasard.

Même si à l'époque la production oléicole déclinait, les récoltes étaient encore suffisamment importantes pour qu'un nouveau moulin puisse ouvrir ses portes, et César Martin, qui connaissait bien la région, savait que de nombreux clients viendraient fabriquer leur huile chez lui.

Ayant lui-même côtoyé des mouliniers au cours de ses activités, il avait appris le métier en regardant faire les autres car il est indéniable que certains gestes doivent nécessairement être appris. Mais pour Ludovic Alziari, le travail du moulinier se résume ainsi : "On nous appelle fabricants d'huile, nous autres les mouliniers. Mais ce n'est pas nous qui fabriquons l'huile : c'est le bon Dieu, ou le soleil, ou la nature selon nos croyances, ce n'est pas nous. Nous, nous sommes seulement chargés de l'extraire. Car l'huile d'olive est dans ce fruit à l'état pur et stérile. Elle est dans l'olive comme vous la mangez ; elle ne subit aucune transformation."

Malgré ces avantages, on peut toutefois se demander pourquoi cet homme, qui aurait pu se contenter de succéder à ses parents, a choisi de se lancer dans un métier si dur, si éprouvant. La réponse est simplement matérielle, et significative d'une époque où l'argent ne circulait guère. En effet, alors que tous les commerçants accordaient un crédit à leurs clients qui ne les payaient qu'à la fin du mois, les mouliniers, les producteurs et les négociants en huile d'olive se faisaient payer comptant. Le monde de l'huile d'olive était souvent rude, mais il rapportait immédiatement : les Louis d'or tintaient dans les poches dès que la transaction était conclue.

• Les obligations du moulinier

César Martin travaillait pour le compte de particuliers, c'est-à-dire des producteurs locaux et des oléiculteurs des villages voisins, Guette, Coaraze, Bendejun, et même Sospel, Breil-sur-Roya. Les récoltes étaient apportées au moulin, et leur sort laissé entre les mains du moulinier : ce dernier avait alors la tâche de fabriquer l'huile, mais aussi d'aller la vendre.

Chaque matin, César "descendait en ville" et, pour le compte de ses clients, vendait l'huile aux négociants. Ce système permettait de négocier pour une dizaine de clients en même temps. Cela évitait donc à ces derniers de traiter directement avec les négociants qui, on peut le craindre, auraient profité de leur illettrisme pour les léser. Le Marché aux Huiles n'apparut qu'en 1903.

César, qui lui savait lire et compter (même s'il ne savait pas écrire), traitait donc pour ses clients : les barils étaient tout d'abord sondés afin de détecter s'ils ne contenaient pas d'eau (l'eau, plus lourde que l'huile, se serait trouvée au fond du tonneau). Puis ils étaient pesés bruts, vidés, et l'on pesait alors le net, c'est-à-dire l'huile seule. De telles précautions étaient prises par les négociants pour éviter les fraudes.

L'huile était alors vendue selon le cours du jour, et César retenait de mémoire les parts qui revenaient à chacun de ses clients, auxquels il restituait l'or : "Tu avais tant de kilos bruts, tant de net ; à tant, cela fait tant". Et le producteur ne discutait pas, il encaissait son argent sans poser de questions. On peut être étonné par cette confiance qu'il aurait été si facile de tromper. Ludovic Alziari, avec sa sincérité et son franc-parler, répondait ainsi à cette question : "A l'époque, c'étaient des hommes, pas des voleurs!".

César se payait selon un pourcentage sur le nombre de kilos d'olives, calculé dès le départ. Lors de la transaction avec le négociant, il savait donc exactement ce qu'il devait récupérer sur la part de chaque client.

• La location du moulin

En 1902, la fille de César, Jeanne, épouse Nicolas Alziari, qui décide d'habiter chez ses beaux-parents. Certains désaccords entre César et son gendre incitent finalement ce dernier à s'installer avec son épouse, plus bas sur le chemin de la Madeleine, où ils ouvrent une épicerie, rapidement complétée par un bar et un restaurant. Nous sommes en 1906, César a 63 ans et

lorsque ses enfants s'en vont, il se retrouve seul. Son métier l'a fatigué, mais lui a aussi permis de mettre de l'argent de côté, de le placer, car son train de vie était toujours resté modeste.

Son petit-fils Ludovic racontait, encore étonné, que César possédait une rente de 50 francs par jour, lorsqu'un ouvrier bien payé en gagnait trois. "Il prit alors un abonnement à la Gare du Sud et se rendait tous les matins dans sa maison de Lingostière où il se reposait".

Le moulin fut alors loué à des Génois, les frères Cotta, qui firent tourner le moulin à leur compte jusqu'en 1914. De nombreux Italiens venaient s'installer à Nice à cette époque, où ils trouvaient plus facilement du travail. Lorsque la guerre éclata, les Cotta partirent à Draguignan, et le moulin resta fermé, César n'eut sans doute ni l'envie ni la force de le rouvrir. Il s'éteignit l'année d'après, laissant à Jeanne un héritage dont elle saura tirer profit.

DE LA FABRICATION DE L'HUILE D'OLIVE A SA VENTE (1916-1935)

• La vente directe aux négociants (1916-1920)

La guerre mobilise tous les hommes valides, et c'est donc sans eux que Nice va vivre pendant cinq ans. De nombreuses femmes se retrouvent seules à la tête d'une exploitation ou d'un commerce. C'est le cas de Jeanne, qui décide de retourner au moulin de son père dès que son époux Nicolas est mobilisé. Elle est alors accompagnée de ses trois enfants, Césanne, Pauline et Ludovic, respectivement âgés de 11, 10 et 5 ans, donc beaucoup trop jeunes pour pouvoir l'aider. Son père César meurt en 1915.

Mais dès 1916, cette jeune femme courageuse et "solide comme un roc" (selon son fils Ludovic), décide de le rouvrir en se faisant aider d'un jeune garçon de seize ans et d'un "vieux" paysan d'une soixantaine d'années.

Jeanne ne traitait pas comme son père : au lieu de fabriquer et de vendre l'huile pour le compte des producteurs, elle achetait des récoltes entières dont elle tirait tout le bénéfice en la revendant aux négociants, en particulier à Auguste Gai. Son fils n'exagérait pas en affirmant qu'elle travaillait comme un homme : elle traitait seule avec les oléiculteurs, portait les sacs d'olives, se rendait elle-même en ville pour vendre l'huile. Car si son père n'avait pas eu la chance de recevoir suffisamment d'instruction pour savoir écrire, Jeanne elle, avait appris dès son plus jeune âge à lire, écrire et compter. C'est sans doute un peu grâce à cela qu'elle a toujours su se faire respecter.

En plus de ce travail harassant, Jeanne élevait ses enfants et entretenait sa grande maison, qui s'était agrandie au fil des années et ne ressemblait plus guère au vieux moulin en ruines que César avait acheté.

Jeanne avait donc réussi à se creuser une belle place dans ce monde d'hommes ; elle ne se laissa jamais impressionner. "Cette femme était réellement exceptionnelle : dure, exigeante, mais généreuse et travailleuse", disait d'elle son fils avec respect et tendresse. Malgré sa véritable hardiesse, le retour de son mari Nicolas en 1919 la soulagea vivement.

Ce dernier, considérant "l'œuvre" de sa femme avec admiration, eut l'idée d'acquérir en ville un magasin qui leur permettrait de vendre l'huile au détail, donc plus cher qu'aux négociants.

• Le premier magasin

En 1920, Nicolas s'associe à Pierre Alziari, son cousin, ancien représentant des apéritifs "Amara Bianca" à la Madeleine. Ensemble, ils ouvrent un commerce de détail au 8 de la rue Gubernatis, en plein centre-ville. Ce magasin ne vend que de l'huile qui provient du moulin, dont

Ludovic évaluait la production à environ 600 litres par jour. Bien que n'étant censé s'occuper que de vente au détail, un commerce de demi-gros a été installé en même temps : les épiceries, les hôtels et les restaurants sont livrés chaque semaine. Au moulin aussi un entrepôt ayant pignon sur rue commence à servir de magasin.

Ces commerces ne se contentaient jamais de vendre uniquement de l'huile d'olive : les savons de Marseille vendus en pains d'un kilo y côtoyaient les estagnons et les tonneaux d'olives salées. La Maison Alziari proposait aussi à sa clientèle de l'huile d'arachide en provenance d'Afrique du Nord (pour les fritures), et du vin du terroir, lui aussi mis en bouteille à la Madeleine et pour lequel il fallait une licence spéciale. Ce vin provenait des cépages de Bellet, où la vigne avait été préférée aux oeillets. Ludovic Alziari n'a jamais cessé de fabriquer son vin, dans la grande cave de sa maison ; produit en si petite quantité, ce vin du pays était d'une saveur exquise.

Les deux associés Nicolas et Pierre, afin d'être en relation directe avec leurs clients les plus éloignés, décident de s'abonner au téléphone en 1921, ce qui montre leur détermination à se moderniser.

• S'adapter et vaincre la rudesse des temps

Le commerce fonctionne plutôt bien : des courtiers achètent des récoltes dans les pays qui sont restés producteurs une quinzaine d'années après la fin de la guerre : Bonson, Gillette, Coaraze, Bendejun, Sospel, Breil. Les olives sont envoyées au moulin et l'huile se vend au niveau local, une huile d'olive pure qui n'a rien à voir avec les mélanges des gros négociants. Car les Niçois ne sont pas dupes et exigent une bonne qualité.

Pierre et Nicolas Alziari décident, en 1923, d'acheter un magasin plus grand, et le commerce passe du 8 au 3 de la rue Gubernatis. Il devient alors uniquement un magasin de vente au détail, touchant une clientèle locale et quelques touristes "fins gourmets". La vente du vin est supprimée, les associés préférant se spécialiser dans l'huile. Le commerce de demi-gros est intégralement transféré au magasin de la Madeleine.

La concurrence était virulente entre les divers négociants, et il fallait absolument trouver le moyen d'établir sa réputation et de se faire reconnaître vis-à-vis des autres. Pierre et Nicolas ont alors imaginé une étiquette qui allait être apposée sur tous les récipients remplis de leur huile d'olive, en particulier sur les bidons bleus et jaunes qu'ils feront bientôt fabriquer. La réclame, notre actuelle publicité, a donc été parfaitement maîtrisée par les deux associés qui, grâce à cette étiquette si aisément reconnaissable, ont réussi à se faire connaître dans toute la région. Ils n'oublièrent pas de faire enregistrer cette brillante "trouvaille" au Bureau des marques en 1925. Quelques mois plus tard, c'est la marque "P&N ALZIARI" qui est déposée au registre du commerce. Leur statut devient alors celui de fabricants et prestataires de services.

• Une affaire familiale

Chacun devait tenir son rôle dans l'affaire. Dès l'âge de 14 ans, Ludovic assurait le service de livraison à Nice, enregistrant aussi les commandes à la Madeleine, Saint-Sylvestre, Saint-Maurice, la Californie, Fabron, Tenon, Saint-Isidore, Lingostière, Riquier. Deux chevaux, utilisés en alternance, lui permettaient de se déplacer en charrette. Il racontait avec gravité une anecdote prouvant l'acharnement de la concurrence. Le dialogue qui est ici retranscrit a, à l'origine, été raconté en Nissart, langue dont il usait fréquemment et avec délice pour évoquer ses souvenirs.

" -Je suis désolée, petit, mais je ne veux rien aujourd'hui, tu es trop cher.

-Combien ils vous font, les autres ?

-Cinq sous de moins que toi.

-Mais vous la pesez, l'huile, quand on vous la porte ? Parce qu'à ce prix-là, on doit vous voler."

Sans se décourager, Ludovic retourna démarcher auprès de Madame Braquet peu de temps après.

" -Tu avais raison, petit, ils me volaient 4 kilos par bonbonne !"

Elle redevint une excellente cliente.

Cette petite anecdote montre combien il était difficile de résister sur ce marché disputé par un nombre incalculable de rivaux, qui plus est parfois déloyaux.

Il fallait donc lutter. En 1925, l'électricité arrive dans la maison du chemin de la Madeleine, et en 1930, Ludovic la fait installer au moulin, où elle remplace la roue hydraulique et facilite la production.

Les trois enfants de Jeanne et Nicolas ont grandi. L'aînée, Césarine, a épousé en 1928 un blanchisseur de la Madeleine ; le cadet, Ludovic, alors âgé de dix-neuf ans, décide de rester au moulin ; lorsque Pauline se marie, en 1932, son père lui achète un magasin dans le Vieux-Nice rue Saint-François-de-Paule.

Ce troisième commerce, comme celui de la rue Gubernatis, est spécialisé dans la vente au détail de l'huile d'olive "P&N ALZIARI". Dorénavant, toute la famille est établie, les affaires peuvent continuer et prospérer.

La persévérance des Alziari leur a permis d'imposer leur huile, et donc leur marque au sein de ce milieu de rivalité et de concurrence. Le schéma est bien établi, ils contrôlent toute la "chaîne", de la fabrication à la vente.

Cependant, la production locale ne cessa de décroître : bien qu'ayant résisté jusqu'en 1934, le manque des hommes tués à la guerre se fait cruellement sentir. Les villages ont perdu leurs forces vives, et les femmes "descendent à la ville". L'arrière-pays se dépeuple. Le commerce des huiles d'olive, chez les Alziari, va alors entrer dans une nouvelle voie, celle de l'importation d'huiles étrangères.

DE NOUVELLES STRATEGIES FACE AUX CRISES (1935-1960)

• Du moulin de la Madeleine à l'Espagne

En 1935, la Maison Alziari subit des mutations dans sa structure, mais aussi dans sa stratégie d'achat des huiles d'olive.

Pour des raisons personnelles, les associés Alziari se séparèrent et Nicolas mit le magasin de la rue Gubernatis en gérance. Madame Angèle Mainini occupa alors cette charge et devint la cliente du magasin de la Madeleine. La marque changea de nom, et sur les étiquettes ne figura désormais que "Nicolas Alziari" ; Pierre avait en effet laissé tous les droits du nom à son ancien associé.

D'autre part, la crise de la production oléicole locale devenait inquiétante, il a rapidement fallu trouver des solutions pour pallier de manque. Nicolas avait d'abord acheté l'huile produite par les autres moulins de la région ; mais cela s'était vite révélé insuffisant. Les récoltes devenaient si misérables que les particuliers préféraient garder l'huile pour eux.

Dès lors, les regards se sont tournés vers l'étranger : il fallait trouver une huile d'aussi bonne

qualité que celle de Nice, dont la douceur faisait la réputation. Ludovic Alziari en connaissait le secret : les olives étaient récoltées à la fin de leur maturité, contrairement à leurs voisines italiennes ou provençales cueillies plus vertes, et qui donnaient une huile plus fruitée que les consommateurs appréciaient moins. Il faut que "l'huile ait le goût de l'olive, pas qu'elle emporte la bouche".

Pour arrêter leur choix, Nicolas et son fils se sont fait envoyer des échantillons d'huile d'olive de diverses provenances, dont les crus étaient particulièrement réputés. Car comme pour les vins, les huiles d'olive peuvent se classer par crus, dont il existe d'excellentes variétés en Grèce, en Italie (Bari, Barletta), et en Espagne, surtout en Aragon et en Catalogne.

C'est un cru de cette région qui va devenir le fournisseur de la Maison Alziari : leur huile d'olive provient de la région de Reus, en Catalogne. Ce choix a été dicté par l'excellente qualité de l'huile de cette région.

"Il y a de très grandes huiles en Espagne du Nord, des huiles à se mettre à genoux", allait même jusqu'à dire Ludovic Alziari.

Les négociations avec l'Espagne sont faites par l'intermédiaire de Monsieur Ciotti, un courtier en huile installé sur le port de Nice, et grâce auquel les Alziari ont toujours été extrêmement bien conseillés.

La clientèle locale s'accroissait doucement, comme celle des hôtels, des restaurants et des épiceries ; les touristes semblaient eux aussi assez friands de cette huile. Petit à petit, l'huile d'olive Alziari gagnait une certaine réputation à Nice et dans ses environs.

• De la crise de la guerre à la stabilisation (1939-1960)

La Deuxième Guerre mondiale est venue freiner la progression : les clients se sont faits rares, et les livraisons provenant d'Espagne étaient devenues bien aléatoires. De plus, Ludovic se devait de faire tourner le moulin pour les particuliers dont les olives, en ces temps difficiles, étaient leur seule ressource. Elles étaient d'ailleurs toutes ramassées : "Il ne s'en perdait pas, les gens allaient même sur les routes pour les ramasser", racontait Ludovic avec un sourire. Son moulin de la Madeleine tournait d'autant plus que d'autres établissements avaient été obligés de fermer leur portes, faute de clients.

La Maison Alziari a subi assez gravement les effets néfastes de la guerre, comme l'atteste son "Grand livre", qui regroupe tous ses comptes de 1938 à 1948.

Tableau du chiffre d'affaires de la Maison Alziari de 1938 à 1948, par année et en millions de francs :

1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	1946	1947	1948
1,8	2,3	2,0	1,5	1,0	1,0	0,4	0,8	1,6	1,7	1,0

On peut constater que le chiffre d'affaires commence à chuter en 1941, pour devenir catastrophique en 1944. La Maison Alziari n'a donc effectué aucun profit durant toutes ces années, puisque, toujours d'après le "Grand livre", le montant des achats aux fournisseurs était à peu près équivalent au chiffre d'affaires réalisé.

Tableau du montant des achats aux fournisseurs de 1938 à 1943, par année et en millions de francs :

1938	1939	1940	1941	1942	1943
1,8	2,0	2,0	1,4	1,0	0,5

Il est visible que les Alziari ont même perdu de l'argent et qu'ils ont donc été forcés de puiser dans leur capital personnel pour permettre à l'affaire de ne pas "baisser le rideau".

Dès 1950, la situation est redevenue stable. En effet, l'Espagne n'avait pas subi de dégâts, aussi lui fut-il facile de reprendre tout à fait normalement son commerce avec la France. De nouveau, les camions chargés de bidons de 200 kilos purent effectuer leurs livraisons régulièrement.

Il est à noter que si la Maison Alziari a pu traverser la crise provoquée par la guerre, ce fut en grande partie grâce à Monsieur Ciotti, son courtier depuis longtemps déjà. Il a en effet, en conseillant à Nicolas de se fournir en Espagne, évité la faillite qui a frappé la quasi totalité des maisons qui se ravitaillaient en Italie : les oppositions d'intérêts dus à la guerre avaient gravement perturbé les négociations commerciales des deux Etats.

Doucement, au gré de la reprise économique générale de la France, les affaires de la Maison Alziari ont repris. Cependant, la vente accrue des huiles de graines a perturbé le marché de l'huile d'olive : la période de crise a en effet incité, et même souvent obligé les consommateurs à faire des économies, sur l'alimentation en particulier. Ils ont donc gardé l'habitude d'utiliser les huiles de graines, beaucoup moins chères que l'huile d'olive.

Afin de renflouer leurs finances, les Alziari décident, en 1954, de vendre leur commerce de la rue Gubernatis à sa gérante, Madame Angèle. Celle-ci devint alors l'une des meilleures clientes de la Madeleine, car elle a continué à ne distribuer que l'huile de ses anciens propriétaires.

Il faudra attendre une quinzaine d'années pour que la situation soit réellement redressée. Nicolas Alziari, qui s'est éteint en 1955, a laissé à son fils Ludovic le soin de continuer à représenter la marque, et à sa femme Jeanne celui de tenir les comptes en compagnie de leur bru, Lucienne.

L'ESSOR DE LA MAISON ALZIARI (1960-1995)

• Une lente progression (1960-1975)

Mais il ne suffisait pas de stabiliser les affaires : il fallait maintenant les faire fructifier. Ludovic s'y attela avec énergie, le moulin continuait à tourner. Il ne restait que peu de producteurs, mais bien souvent leurs enfants, pour perpétuer la tradition, apportaient encore les maigres récoltes au moulin. Cependant, le principal travail de Ludovic consistait à démarcher auprès des hôtels et des restaurants dont l'activité renaissait, en particulier durant l'été.

Ainsi, Ludovic passait son temps sur les routes, à la fois représentant de sa marque, mais aussi livreur et bien sûr négociant. Sa générosité, sa gentillesse et sa persévérance lui permirent de s'attacher une fidèle clientèle.

Le commerce de détail lui aussi profitait de l'essor du tourisme : l'huile, les savons, les produits locaux (tapenade, anchoïade, miel) attiraient les étrangers qui les consommaient volontiers chez eux.

En 1970, la gérante du magasin de la rue Gubernatis décède accidentellement et personne ne la remplace. Le magasin est alors fermé, et c'est celui de la rue Saint-François-de-Paule qui récupère la majeure partie de la clientèle.

Une petite anecdote sur la vie interne de la Maison Alziari montre que rien n'était laissé au hasard par Ludovic, et que ce dernier trouvait toujours un moyen de s'adapter à la modernisation : au début des années 1970, une petite "révolution" a lieu : la bouteille en verre consignée qui était jusque-là utilisée n'est plus fabriquée. Les clients devront désormais non seulement payer l'huile, mais aussi l'emballage.

Ludovic en fut très contrarié : il craignait que ses clients ne soient mécontents. Il trouva rapidement la solution, qui a d'ailleurs toujours cours, les clients paieront l'emballage, certes, mais ne le paieront qu'une fois, ils pourront de nouveau faire remplir leur bouteille. Ceci permit finalement de réaliser des économies : le bouchon de liège et le multiple étiquetage renouvelés à chaque livraison sont remplacés par une capsule en plastique et une seule étiquette, que Lucienne, à réception des bouteilles, collait patiemment sur chacune d'elle. Elles sont aujourd'hui autocollantes.

Tandis que, par ses propres moyens, la Maison Alziari cherchait à prospérer, les différentes ligues d'oléiculteurs et de défenseurs de l'huile d'olive, ainsi que les négociants, se regroupent et commencent à faire de la publicité en faveur de ce produit.

• Vingt ans de prospérité (1975-1995)

L'huile d'olive recommençait en effet à être connue du grand public, plus et surtout mieux informé sur ses qualités. En premier lieu, les médecins l'ont réhabilitée en prouvant scientifiquement ses bienfaits sur l'organisme : de toutes les matières grasses, l'huile d'olive est la plus naturelle et la plus digeste, et sa consommation régulière recule le risque de maladies cardiovasculaires.

Les négociants profitèrent de ces indications pour promouvoir l'huile d'olive qui, vendue plus cher que les autres, leur rapportait davantage. Cependant, les erreurs du passé ne se sont pas reproduites : désormais, seules des huiles de bonne qualité étaient mises sur le marché, "et même au niveau industriel" certifiées Ludovic Alziari. Il s'agit cette fois de promouvoir la réputation de l'huile d'olive, pas de la ruiner en proposant de nouveau des qualités très médiocres.

A Nice, la Maison Alziari, dont le mot d'ordre avait toujours été de respecter une qualité de haut niveau, profita de ce nouvel engouement pour l'huile d'olive, les clients la réclamaient, et malgré un prix nettement plus élevé que celui des huiles de graine, les ventes progressaient rapidement.

Jeanne s'est éteinte en 1978, à l'âge de 93 ans. Sa vitalité lui a permis de connaître presque toutes les évolutions du négoce de l'huile d'olive du XXe siècle, et même de fêter de centenaire du moulin de son père.

Elle aurait sans doute été heureuse de constater que dès le début des années 1980, la Maison Alziari avait acquis une réputation qui dépassait largement les frontières de la région niçoise. L'image artisanale du moulin, la convivialité et la passion de Ludovic, les couleurs si vives des bidons ont souvent attiré les journaux et les magazines qui offraient ainsi une publicité gratuite à la Maison Alziari, toujours citée dans les articles consacrés à l'huile d'olive.

Il est de fait que depuis la fin des années 1980, la consommation d'huile d'olive en France a augmenté d'environ 20%. Peut-être par mode, sûrement par goût, les consommateurs choisissent désormais volontiers l'huile d'olive pour assaisonner leurs salades, même si l'usage n'en est pas aussi systématique qu'à Nice, où les cuisinières averties telles que Lucienne Alziari l'utilisent dans la plupart de leurs préparations culinaires.

Son mari Ludovic prétendait que c'était en consommant cette huile si régulièrement qu'il a eu assez de force et de vigueur pour faire tourner le moulin jusqu'en 1993, à l'âge de 84 ans. Les dimanches et jours de fête ne faisaient pas exception, et les membres de sa famille se souviennent même de l'avoir vu arriver en retard au dîner du réveillon de Noël. Fatigué par un métier harassant, il avait décidé, en 1992, de vendre son fonds de commerce. Ses neveux de la rue Saint-François-de-Paule en firent alors autant.

Mais jusqu'à la dernière campagne, Ludovic n'a pas pu s'empêcher d'entrer dans son cher moulin afin de mettre, pour quelques instants encore, la main à la pâte pour ses vieux clients. Mais c'était sans doute pour lui, pour s'imprégner, une fois de plus, de cette odeur presque rance, de cette ambiance si chaude qui émane du moulin, que cet homme retournait chaque fois qu'il le pouvait, côtoyer ses meules, son pressoir et ce liquide doré qui avait guidé sa vie.

Nice est aujourd'hui une ville moderne, et le souvenir de l'huile d'olive n'est plus ancré que dans la mémoire de ses habitants les plus âgés. Cependant, les Niçois, tout comme les touristes, apprécient les commerces de tradition : lorsqu'ils entrent dans le magasin de la rue Saint-François-de-Paule, si odorant, si caractéristique de la région, ils se plongent pour quelques minutes dans un monde quelque peu désuet mais toujours aussi attachant.

Et lorsqu'ils achètent l'un des articles de la boutique, les prix ne les arrêtent pas car c'est un produit traditionnel qu'ils acquièrent, en même temps qu'une parcelle de cette ambiance particulière, à laquelle Ludovic Alziari a tant apporté tout au long de sa vie.

**ARMAND LUNEL ET FERNAND
LEGER**

Roger KLOTZ-VILLARD

Armand Lunel avait trouvé dans l'œuvre de Cézanne des éléments qui lui avaient permis de rêver son univers aixois ; cette approche de l'univers cézannien a peut-être été le point de départ d'un amour certain pour la peinture ; on sait que Lunel a écrit, pour Les Cahiers du Suc, un article sur Chagall ; on sait aussi que l'une de ses oeuvres, La maison de la femme peinte, a été illustrée par des lithographies d'André Marchand. Hors qxi'Europe consacre son numéro d'août 1971 à Fernand Léger, Armand Lunel lui apporte tout naturellement sa contribution ; depuis 1960, la commune de Biot, près d'Antibes, possède un musée Fernand Léger ; Armand Lunel, qui habite à Monaco depuis 1920, ne peut pas l'ignorer.

L'article d'Armand Lunel, intitulé D'un si lointain souvenir, comporte deux grandes parties :

- Une rencontre parisienne.
- Quelques réflexions sur l'œuvre de Fernand Léger.

Lunel situe d'abord cette rencontre dans le temps et dans l'espace en expliquant le titre qu'il a donné à son article :

"Oui ! un souvenir si lointain qu'il remonte à près d'un demi-siècle, à Paris où je n'étais plus retourné depuis ma libération en 1919 de la guerre 1914 (sic) et où j'étais donc revenu exactement en décembre 1923, pour signer le contrat de mon premier roman chez Gallimard ; à l'occasion de quoi, Darius Milhaud qui m'avait fraternellement accueilli, ayant tout de suite voulu me décaper de mon provincialisme et me mettre illico à la page et à l'heure de la Capitale, ce matin-là m'avait conduit d'autorité chez l'illustre coiffeur de Jean Cocteau, boulevard de la Madeleine, pour m'y faire raser mes moustaches et, le soir, avait pris la décision de m'emmener jusqu'au fin fond du quartier de la Bastille au bal-musette de la rue de Lappe, en petite bande".

Le passage porte plus sur Lunel que sur Fernand Léger ; le seul élément que nous ayons sur les rapports des deux hommes, c'est qu'ils se sont rencontrés à Paris en décembre 1923 ; nous en apprenons beaucoup plus sur Armand Lunel lui-même; lorsqu'il vient à Paris en 1923, cela fait 4 ans qu'il n'y était pas retourné, son précédent séjour remonte à la fin de la guerre, au moment où avant sa démobilisation le 11 août 1919, il était au service de presse du Ministère des Affaires Etrangères. Nommé en janvier 1920 au Lycée de Monaco, il s'est consacré à la littérature et vient d'écrire son premier roman, L'imagerie du cordier. C'est pour cette raison qu'il vient à Paris en 1923 : il vient signer le contrat de publication. Ce qui est important, c'est le caractère occasionnel des séjours parisiens de Lunel ; Lunel tient à rester un provincial, c'est-à-dire à vivre en marge de la vie artistique de Paris, sans doute pour rêver plus librement son propre univers littéraire.

A Paris, Lunel est accueilli "fraternellement" par Darius Milhaud, l'ami de toujours, qui souhaite "le décaper de son provincialisme" et semble vouloir l'introduire dans les milieux littéraires de la capitale ; Darius Milhaud, qui a les mêmes origines judéo-comtadines que Lunel, a eu, comme lui, une enfance aixoise, a partagé avec lui des loisirs d'adolescent et d'étudiant ; on sait que, si Lunel a réservé à Milhaud les droits musicaux d'Esther de Carpentras, c'est Milhaud qui a eu l'idée de faire écrire par Lunel le livret des Malheurs d'Orphée, Milhaud a donc sur Lunel une sorte d'influence créatrice.

Pendant cette soirée, à laquelle Milhaud l'a convié, Lunel a surtout été parqué par Fernand Léger qu'accompagnait sa femme, il conserve un souvenir imprécis de Paul Morand et a totalement oublié ses autres compagnons de loisirs.

Lunel est peu rassuré par le décor :

"La rue de Lappe, du moins à mes yeux naïfs, déjà un peu coupe-gorge, dans le genre de

cette rue de la Vieille-Lanterne immortalisée par Célestin Nanteuil, où le pauvre Gérard de Nerval fut trouvé, un froid matin, pendu à un réverbère. Et le bal-musette ! une salle en pénombre, son mini-éclairage de quinquets, l'orchestre au fond sur une estrade, un quatuor de pseudo-bougnats en bouse vitriol, faisant tour à tour souffler et expirer leurs accordéons sur la batterie de grelots à la cheville de leurs godillots marquant la mesure à coups de talon sur le plancher. Rassuré moi dans mon coin, à la différence de notre groupe qui avait maintes fois goûté à ce genre d'attractions, vraiment je ne l'étais guère et même, sans le laisser paraître, pas du tout... En scène, ces Messieurs et Dames du Milieu, qui par l'allure et la gueule auraient offerts des modèles rêvés à Toulouse-Lautrec, tous et toutes n'ayant rien interrompu de la solennité de leurs ébats chorégraphiques, ne se risquent qu'à jeter de temps à autre vers notre table un regard en coulisse sur notre présence marginale et insolite".

Le quartier éveille en Lunel des souvenirs littéraires et artistiques, la rue lui rappelle certaines oeuvres de Célestin Nanteuil, l'illustrateur de Hugo, Daumes père, Gautier, Pétrus Bore, dont les lithos caractérisent le style romantique ; il pense à la rue où Nerval se tua, le décor fait donc naître en Lunel une sorte d'angoisse romantique.

L'atmosphère de la salle fait naître d'autres sentiments : Lunel est amusé par le style de l'orchestre qu'il a observé avec beaucoup de précision, ces "Messieurs et Dames du Milieu", qui semblent appartenir à un univers fermé, lui rappellent les modèles de Toulouse-Lautrec. Contrairement aux autres personnes de son groupe qui avaient déjà fréquenté des établissements de ce genre, Lunel n'est pas rassuré, il a le sentiment que la présence de son groupe en ce lieu est marginale et insolite, en fait, Lunel a le sentiment de ne pas être ici dans son univers habituel, il reste un peu le professeur d'un lycée de province, ce qui lui permet pourtant d'être un peu à sa place ici, c'est sa culture artistique : par son sens de l'observation et sa connaissance des peintres, Lunel assimile cet univers dont il devient le témoin extérieur.

Fernand Léger est, pour Lunel, le personnage marquant de la soirée ; nous avons déjà noté que sa femme et lui sont, avec Milhaud, les seuls dont il se souvienne avec certitude. Lorsqu'ils sont au bal-musette, les souvenirs se précisent, Lunel venant d'évoquer sa peur, montre Fernand Léger "dans son costume de sport, knickerbocker et casquette cycliste, grand, fort, superbe d'assurance". Ce que Lunel admire peut-être ici dans ce sportif qui le rassure, c'est la taille athlétique et la tenue sportive qu'il n'a pas, c'est l'assurance qui lui manque.

Lunel raconte ainsi la manière dont Léger invite à danser une habituée : "Léger se lève, sa cigarette, qu'il vient d'allumer, il la prend pour la mettre sans l'éteindre, avec son petit point rouge et sa mince volute de fumée, à l'oreille. Ca ! il doit le savoir et il faut le comprendre, un signe de ralliement, comme entre francs-maçons, à la manière d'un mot de passe. Et Léger s'avance d'un pas lourd vers la gonzesse, il la salue, il l'invite, elle accepte. L'orchestre reprend, les mecs médusés, sidérés, conquis, suivent et admirent comme nous l'inimitable numéro de java-chaloupée que notre ami est en train de jouer...".

L'utilisation de mots comme gonzesse ou mec, qui appartiennent à l'argot, montre bien l'importance que Lunel accorde à l'atmosphère populaire, la silhouette que Léger se donne, la cigarette à l'oreille et le pas lourd, est celle du mec allant inviter sa gonzesse ; l'étonnement de Lunel se manifeste par la recherche d'une explication concernant l'attitude adoptée par Léger : Léger apparaît ici comme un initié, celui qui, comme les francs-maçons, connaît les signes de ralliement et sait donc se faire comprendre. On comprend que tous soient étonnés, les habitués sont médusés, sidérés et conquis parce qu'un être "marginal et insolite" vient d'adopter leur style ; ce que Lunel admire le plus chez Léger, c'est sa façon de s'insérer au monde, de savoir adopter le style qu'il vient d'observer autour de lui. Léger apparaît ainsi comme un être que l'observation transforme, comme un être qui s'enrichit de ce qu'il voit.

La manière dont Fernand Léger observe le monde semble revêtir d'autres aspects. Lunel dit :

"Or voilà qu'au moment où l'une de ces poules, la moins frelatée et par surcroît merveilleusement charpentée, s'engage pour un tango au bras de son cavalier, Fernand Léger, qui ne la quittera plus des yeux, soudain se penche vers nous pour nous glisser en sourdine : "Regardez cette gonzesse, comme elle est belle ! on dirait un compteur à gaz !"

L'emploi des mots poule, par le narrateur, et gonzesse, par le héros de l'anecdote, est significatif. Le mot poule a ici une valeur péjorative et montre bien que Lunel reste extérieur à l'univers de la boîte de nuit ; en utilisant le mot gonzesse, Léger souligne lui-même son adaptation au milieu. Mais beaucoup plus importante est la comparaison de la beauté féminine avec le compteur à gaz. C'est en effet sur cette comparaison que part la méditation de Lunel, elle s'appuie sur quelques vers de Nerval :

"Un mystère d'amour dans le métal repose...
A la matière même un verbe est attaché..."

Lunel s'appuie également sur quelques vers de Walt Whitman, extraits de la version française des poèmes, et plus précisément de L'ode à une locomotive en hiver, "type du monde moderne -emblème du mouvement et de la puissance - pouls du continent...".

Lunel part donc du vécu pour montrer comment de grands poètes donnent une âme aux objets du monde moderne ; s'appuyant ainsi sur l'expression littéraire, il peut facilement exprimer l'idée qu'il dégage de l'expérience vécue :

"Analyse, et j'irai jusqu'à l'écrire, psychanalyse du compteur à gaz : sa forme et sa matière dans son architecture en acier chromé, son contenu, le gaz pour les besoins du confort ménager, et son âme inconsciente, celle du métal, car le métal a une âme..."

Alors, le compteur à gaz en soi, pourquoi ne pas l'humaniser ? Pourquoi ne pas l'élever jusqu'à voir en lui le prototype du beau dans l'utile en révélant comme mon Maître Alain me l'enseigna, dans la contemplation désintéressée de la parfaite adaptation des moyens à la fin ?"

Ce que Lunel apprécie dans le compteur à gaz, c'est que sa beauté provient des rapports existants entre sa forme et sa matière, c'est peut-être là qu'il voit la comparaison avec la femme observée par Fernand Léger : elle était relativement peu frelatée "et par surcroît merveilleusement charpentée" ; on retrouve ainsi cette union entre forme et matière qui fait naître la beauté. Dotant alors le compteur à gaz d'un caractère humain, Lunel s'interroge sur la notion de beauté ; toute cette méditation s'inscrit dans le droit fil de l'enseignement d'Alain ; ce dernier disait en effet :

"Peut-être faut-il considérer les autres arts, et principalement ceux qui sont près d'un métier, pour comprendre que c'est le contenu ou la matière, par la résistance même, qui font la forme belle".¹

Par sa méditation sur les remarques de Léger, Lunel illustre, prolonge, approfondit les idées d'Alain sur les beaux-arts. Lunel a reçu l'enseignement d'Alain, l'a assimilé et, l'utilisant comme méthode de réflexion, il explique le monde qui l'entoure, il donne ainsi à la pensée de son Maître un prolongement concret et personnel. De cette soirée avec Fernand Léger, il a retenu l'idée que la beauté se trouvait "dans la contemplation désintéressée de la parfaite adaptation des moyens à la fin". En visitant les diverses expositions de Fernand Léger et le musée de Biot, Lunel en vient à penser que le cubisme de Léger est l'expression artistique "de l'heureux mariage à la fois physique et poétique, jusque à ignoré ou honni et sans doute encore plus idéal que réel, de l'homme au travail avec tout le stock des équipements surgis de la civilisation industrielle".

"La contemplation désintéressée" du peintre fait apparaître ici ce que peut avoir de beau l'adaptation du travailleur aux équipements surgis de la civilisation industrielle."

Lunel ajoute :

"La beauté technique des outils et des machines est humaine par cette puissance et cette efficacité qu'elle apporte à la main faible et nue de l'ouvrier, qui en arrivera à se trouver avec les instruments de son labeur dans la même sympathique familiarité qu'avec les animaux domestiques, et la beauté charnelle des créatures humaines, quand elle exprime pesanteur, équilibre, stabilité, géométrie avec la même rectitude que le fil à plomb, se révèle identique à celle des outils et des machines".

La beauté n'est pas ici ce qui s'exprime par l'œuvre d'art. "La beauté technique" de l'outil ou de la machine s'exprime par une sorte de communion avec l'ouvrier à qui l'instrument donne puissance et efficacité et qui lui rend de la sympathie. Lunel voit un parallélisme de forme entre la beauté de l'outil et celle de la créature ; l'œuvre de Léger souligne donc, selon Lunel, la joie de "ses modèles du peuple de France, eux et elles statues vivantes, au garde-à-vous, dans la plénitude prolétarienne de leur sacré boulot et de leur robuste santé".

Armand Lunel s'était donné pour but d'évoquer Fernand Léger parce qu'il l'a connu et qu'il l'a estimé, parce qu'il a ensuite apprécié sa peinture. En fait, il a surtout parlé de lui-même ; nous avons vu apparaître un caractère craintif, volontairement et profondément provincial. On comprend mieux ainsi que Lunel ait préféré, pour son travail, Monaco à Paris. Il a, par ailleurs, un sens certain de l'observation visuelle ; c'est peut-être là ce qui explique son amour pour la peinture. Disciple d'Alain, Lunel fait de sa méditation sur Fernand Léger un véritable "propos sur l'esthétique", recherchant à travers les boutades de Fernand Léger et à travers son œuvre une définition de la Beauté.

• **Bibliographie complémentaire**

Klotz Roger, *Armand Lunel et son univers imaginaire*, Doctorat de l'Université de Provence, Aix-en-Provence, 1991.

1 *Propos sur l'esthétique*, Paris P.U.F., 1959, p. 86-89.

**LA VIGUERIE DE GRASSE
AU DEBUT DU
XVII SIECLE**

-6-

La Roquette et Pégomas

**Oswald BAUDOT et Marie-Hélène
FROESCHLE-CHOPARD**

(f° 285 v°)

[Le 10 avril 1609,

Dix mois se sont écoulés. Me Coquillat, procureur de Grasse, vient requérir la poursuite de l'enquête. Il rappelle que les lieux de Grasse, la Napoule, Cannes, Antibes et Vallauris ont été visités. Il demande un jour pour assigner.

Me Boisson donne rendez-vous à Grasse, à l'enseigne des trois rois, pour le 25 avril prochain.]

• Exploits d'assignation

[Le 10 avril,

assignation aux procureurs du pays, en la personne de Monsieur l'Assesseur de Fabrègues, par un huissier du nom de Pasteur.

Le 15 avril,

assignation dessée par Jean des Taschoires, sergent royal à Grasse, à Me Brun, procureur des communautés de : Brienson, Gourdon, Admirail.

Le 16 avril,

le même sergent assigne

Me Crespi, procureur de la communauté de Gars

Me Tombarel, procureur de : Antiboul, Vallaurie, Andon "et autres"

Me Peillon, procureur de Mouans, Saint-Cesary, Valbonne, Mougins et Biot

Me Lambert, procureur de Cipières

Me Théas, procureur de Saint-Auban

Me Girardy, procureur du Bar, de Châteauneuf, de Vence et de Sérenon

Me Bois, procureur de Pégomas et de la Roquette.]

• Déplacement du conseiller et des experts (f° 289 v°)

[Le conseiller Boisson quitte Aix le mercredi 22 avril 1609, en compagnie de Me Ferraud (avocat de Grasse) et de Me Bonnet, l'arpenteur, qui semble venir de Pertuis. Ils vont coucher à Saint-Maximin.

Le 23, ils déjeunent à Brignolles où M. Brun se joint à eux. Ils vont coucher à Lorgues.

Le 24, ils vont coucher à Draguignan, "n'ayant pu passer outre à cause des continuelles plueyes".

Le 25, ils arrivent à Grasse où les autres experts les rejoignent.]

• Requisitions des consuls de Grasse (f° 291 r°)

[Les consuls de Grasse, Me Jean Faye et Me Raphaël Crestien requièrent poursuite de la visite, "et pour ce faire plus commodément, attendu l'intempérie de l'air en aulcung lieux de lad. viguerie, mesmement aux extrêmes challeurs," ils demandent que les consuls de la Roquette, Pégomas et Auribeau soient assignés à lundi prochain, 27 avril, pour nommer des sapiteurs. Me Boisson fixe la date au 29 avril.]

• Assignations (f° 292 r°)

[Teneur de l'exploict d'assignation par Antoine Reybaud, sergent de Grasse, à Me Pierre Bérard, notaire royal, consul de la Roquette et de Pégomas. Il est assigné "à lundi prochain 28...

Le 26 avril est un dimanche.

• Dires des consuls de Grasse (f° 294 r°)

Le 27 avril,

les consuls de Grasse demandent défaut contre Me Pierre Bérard qui n'est pas encore arrivé et demandent visite des terroirs de Pégomas et de la Roquette, "très fertilles et abondants en toute sorte de bleds, de légumes, et proches de la mer de demie lieue, qui est cause que dès aussi tost que sont recuillis, et des premiers de tout le quartier, les merchands de la Rivière de Gennes les viennent tout aussi tost enlever, et à hault prix. Que les possédants biens ausdicts lieux ne sont subjects à aulcunes charges de ceste ville de Grasse, ni lesd. communautés chargées d'aulcunes debtes, ne faisant que de petites impositions pour l'acquictement des deniers du roi et du pais seullement. Pour raison de quoi il y aura lieu, s'il semble, d'augmenter la cotte de leursdicts feus".

• Dires du consul de la Roquette et Pégomas (f° 294 v°)

[Au contraire, comparait Me Pierre Bérard, un des consuls de la Roquette et de Pégomas, qui offre d'accompagner les experts en qualité de sapiteur.]

"... Nous requérant toutteffois de faire considération aussi, et lesd. experts, aux incommodités considérables qui sont esdicts lieux. Premièrement, que ce sont terroirs inhabités, et qui ne peuvent estre habités à cause que, estans fort bas et assis le long de la rivière de Siaigne, ils sont subjects en une si grande intempérie d'air que les propriétaires des terres y résidant y meurent ou en sont mallades à la mort. Pour raison de quoi ils sont constraints de les donner à de grangiers des villaiges circonvoisins, qui changent d'année en année, et encor avec beaucoup de difficultés. Ausquels terroirs les bleds n'y grènent point le plus souvent, n'y ayant que peu d'herbe, laquelle encor offance le bestail. N'estant lad. terre alenée d'aulcung vents, pour estre presque toute entournée de montaignes, fors ce qui regarde le midi, lequel estant encor borné et entourné de grandes saussayes, arrestent aussi le vent de

souffler commodément en lad. plaine pour la commodité des semés, et mesmement au mois de mai. Estant oultre ce led. terroir de la Roquette et Pégomas de petite estandue et de grande fatigue et travail, dans lequel on ne recueille que du bled seulement, qui n'est point de garde ni de conserve. Lesd. terroirs subjects aux nèbles et aux inondations tant du ciel que de lad. rivière de Siaigne, qui est cause que pour garantir les semés et garder que le meilleur de la terre ne soit emportée par lad. rivière, comme elle l'est fort souvant, il leur convient faire de grands fossés et les entretenir avec beaucoup de despence. Que les moines du couvent de Saint-Honoré de Lérins sont hauls seigneurs desd. terres, possédants toute la terre qui est au dellà de la rivière de Siaigne et la plus part et le meilleur de la plaine qui est dellà, vers la ville de Grasse, oultre le bois qui costoye le lieu de Mougins. Dans lequel bois les possédans biens aud. terroir n'ont aucune faculté d'y tenir du bestail pour y depaistre, ni d'y faire couper du bois, fors seulement pour les beufs arants dans l'enclos. Desquelles terres les sieurs prieur et archidiacre de ceste ville de Grasse en possèdent certaines pièces, pour lesquelles ils ne payent aucunes tailles, et led. prieur prenant dixme du foing, ce qu'on voit rarement aux autres terres. Et pour les redevances du seigneur d'icelles, dict qu'ils payent los et trésains ausd. moines lors que les pièces s'alliènnent. Et oultre ce, leur paient de redevance annuelle, du bled qu'ils recueillent èsdicts terroirs, de quatorze cestiers deux, à quoi ils supplient de faire considération. Et bien que led. terroir soit voisin de la mer, ils n'ont toutteffois ni port ni plage, estants subjects aux cources des pirates contre lesquels ils ne peuvent se garantir pour n'avoir aucune maison forte ni moyen de bastir, pour n'avoir nulle commodité de matériaux, soit pierre, chaux ou boix pour ce faire. Dont, et du tout, nous ont requis acte.

[Le conseiller donne acte aux parties de leurs dires. Les experts et arpenteur prêtent serment, ainsi que le consul de Pégomas et de la Roquette qui jure d'indiquer fidèlement les bornes des terroirs, à peine de faux.]

• Arpenrage de la Roquette (f° 297 r°)

[Les experts se rendent d'abord à la Roquette. Ils y reçoivent le concours de :
Honoré Marin
Jean Calvi, tous deux de Cannes et possédants biens à la Roquette,
Peyron Pellat, aussi de Cannes.
Ces personnes leur indiquent les bornes et les limites.

Le conseiller se fait présenter le livre cadastre par Me Derluc, notaire royal de Cannes, "composé" de 4 691 florins, chaque florin "faisant valoir" cinq florins.

Le soir, le conseiller et les experts se retirent à Grasse, "pour n'y avoir aucun logement aud. lieu de la Roquette".

Le 28 avril,

les experts retournent à la Roquette.

Le conseiller demeure à Grasse où il entend :

Me Honoré Lombard, sieur de Saint-Benoît

et Augustin Pugnaire, avocat, tous deux possédants biens à la Roquette.

Le soir, les experts rentrent à Grasse, leur travail parachevé et déposent leur rapport.]

• Teneur du rapport général de l'extime du lieu de la Roquette (f° 298 r°)

"Nous experts etc..."

[Les experts disent que les confins et limites leur ont été montrés par Pierre Bérard, notaire royal, consul du lieu, par Honoré Roquemaure, de Grasse, et par Pierre Ardisson du Cannes-lès-Cannes, ces deux derniers possédants biens à la Roquette et députés par les autres possédants biens.]

"... avons treuvé led. terroir de la Roquette estre assis en une plaine, lieu bas, y ayant ung petit coutaut d'ung cousté, et de l'autre les montaignes des maures, la rivière de Siaigne au milieu. Confrontant, du levant, le terroir de Cannes et de Moans ; du midi, terre dud. Cannes, la Napouille et terre de Mondelieu ; vers couchant, la rivière de Siaigne ; et vers septentrion, le terroir de Pégomas. Estant led. terroir une lieue ou environ proche de la mer. Y ayant quelques granges, la plupart d'icelles rompues et mal accomodées pour habitter. Il est malsain à occasion des mares et nèbles qui sont au terroir dud. la Napouille et qui, par les vents de la mer qui est proche, s'estandent sur led. terroir de la Roquette. Lequel terroir, tant à occasion desd. nèbles, mares et bruines, que aussi pour estre posé à ung lieu bas où les vents septentrionaux n'ont leur cours, fors que les rosées y abondent et gastent aulcunement les bleds, ayant led. terroir apparence d'estre fertile en bled. Quand aux facultés, il est soubs la directe des dévots relligieux du Monastaire Saint Honnoré de Lérins qui sont prieurs et seigneurs dud. terroir, et les tenanciers d'icellui n'ont aulcune faculté d'y faire depaistre aulcung bestail, fors et excepté le bestail arant, payant lesd. tenanciers les dixmes de tous grains et légumes à raison du trésain, comme aussi payent le quatorsain des grains ausd. sieurs relligieux pour le droict de caucadures, ayant toutteffois lesd. tenanciers faculté de fouller leur bled avecq leur bestail propre, et en ce cas sont exempts du droict de caucadures. Pour les prés, payent aussi droict de dixme à la mesme raison du trésain des foings mayencs que y recueillent. Et après avoir recuilli le foing mayenc, les prés ne sont point deffensables. Toutes les maures, terres gastes et herbaiges de tout led. terroir sont et apartiennent ausd. sieurs relligieux comme seigneurs dud. terroir. Prennent aussi lesd. sieurs le droict de lods de tout led. terroir, en cas de vente ou aliénation du tout ou en partie, à raison d'un sol par florin. Et combien que dans led. terroir y passe ung méat venant du quartier de Pégomas, où passe l'eau que va aux mollins de Cannes appartenans ausd. sieurs, toutteffois il n'est pas permis ausd. particuliers se servir aulcunement de lad. eaue pour arroser leurs prés ni terres, ni se servir d'icelle, d'aultant que le droict de ribéage apartient entièrement ausd. sieurs. Et après avoir le tout considéré, et mesmes les particuliers qui recueillent bleds aud. terroir ont commodités de les débitter et vendre à la récolte, pour estre fort proches de la mer, comme dict est. Heu aussi esgard à la fertillité dud. terroir, et que par l'arpantade dud. Bonnet, c'est treuvé y avoir..."

Nature	Quantité	Valeur
Terre en semence bonne	163 ch.	8 150 E
Terre moyenne	185 ch.	6 475 E
Terre légère	99 ch.	1 491 E
Vignes	30 fos.	1 200 E
Prés	32 Sch. 1/2	975 E

(Pour la terre légère, on devrait avoir 1 485 E. Pour la vigne, corriger en 120 écus). Le total tient compte de 120 au lieu de 1 200 écus.

"... à laquelle somme l'avons évalué et apprécié... Déclarons n'avoir aucunement compris à ce que dessus les terres qui sont du domaine desd. sieurs religieux, seigneurs dud. terroir, ni une terre appartenante à l'archidiaconat dud. Grasse, pour estre franches de toutes charges et subcides taillables. Et en foi de quoi etc..."

[A Grasse, le 28 avril 1609, f° 302 v°]

(ⁿ 303 r^o)

[Le même jour,

les consuls de Grasse requièrent visite de Pégomas, "et y employer ce qui reste de jour, sauf à continuer demain".

C'est ce que les experts ont fait, puis ils se sont retirés à Grasse, "pour n'y avoir aucune bastide aud. Pégomas commode pour y pouvoir louer".

Le 29 avril,

les experts retournent à Pégomas.

M. Boisson reste à Grasse où il entend Poncet Mogins et Jacques Phellip, marchands de Grasse possédant biens à Pégomas. Il se fait présenter le livre terrier de Pégomas par Me Pierre Bérard, consul et trésorier. Ce livre comprend 1 591 florins 6 sous, "faisant valloir chacung florin delivre" (deux livres ?).

Le soir, les experts déclarent avoir entièrement visité le lieu de Pégomas et rédigé leur rapport.]

• Teneur du rapport général de l'extime du lieu et terroir de Pégomas (ⁿ 305 r^o)

"Nous (experts)... nous sommes transportés au terroir inhabité de Pégomas joignant led. terroir de la Roquette. Confrontant, du levant, terre de Mouans et lad. terre de la Roquette ; du midi, led. terroir de la Roquette ; du couchant, la rivière de Siaigne et les maures ; et vers septentrion, terre d'Auribel et le terroir de Grasse. Lequel terroir de Pégomas nous a esté monstré et indiqué par Me Pierre Bérard, notaire dud. Grasse, et consul dud. terroir, Honoré Roquemaure, dud. Grasse et Pierre Ardisson, du Cannet-lès-Cannes, tenanciers dud. terroir et sapiteurs. Se trouve led. terroir estre mouvant sous la directe et seigneurie des fraires relligieux du vénérable Monastaire Saint Honoré de Lérins. Il est assis à une plaine, y ayant quelques petits cotauts et collines, aparissant estre fertile en bleds, et y a quelques granges et bien peu, et celles qui sont, rompues et non habitables. L'air est mal sain dans led. terroir à occasion qu'il est bas, où les rosées et nèbles y s'arrestent en empêchent aucunement les bleds d'y bien grener. Il y a à l'environ et par dessus led. terroir de grandes montaignes qui empêchent que les vents septentrionaux n'y on leur cours. Pour raison des commodités, les tenanciers dud. terroir payent le dixme au sieur prévost de Grasse, de tous les grains et légumes à raison du trésein. Payant aussi ausd. relligieux, seigneurs dud. terroir, le droict de caucadures au quatorsain. Bien est vrai que s'ils foullent leurs bleds de leur bestail propre, sont exempts dud. droict de caucadures. Ils n'ont, lesd. tenanciers, aucune faculté de faire depaistre aucun bestail dans led. terroir, fors que le bestail arant dans icellui. Et combien que dans led. terroir passe ung méat pour la conduite de l'eau allant aux mollins de Cannes, toutteffois lesd. tenanciers n'ont aucune faculté de se pouvoir servir de lad. eau, d'autant que le droict de riberage apartient ausd. sieurs et relligieux. Lesquels prennent le droict de lods des propriétés qui viennent à se vendre ou aliéner dans led. terroir, à raison d'un sol par florin. Les Maures et tous les herbaiges apartiennent entièrement ausd. sieurs relligieux. Les prés, après avoir coupé l'herbe mayencque, ne sont point deffensables. Estant led. terroir proche de la mer d'environ une lieue et demie. Et par tant, ceulx que y recueillent des bleds ont grande commodité de les

débiter à la récolte. Et après que le tout que dessus a esté par nous considéré et deurement led. terroir visitté et arpanté par Pierre Bonnet, Me arpanteur, led. Jour vingt huitesme avril et ced. jourdhuy, vingt neufviesme. Et par l'arpantage d'icellui s'est treuvé, scavoir..."

Nature	Quantité	Valeur
Terre bonne	180 ch. 2 pan.	9 010 E
Terre moyenne	29 ch. 3 pan.	1 025 E 30 S
Terre légère	142 ch. 2 pan.	2 133 E
Prés non arrosants	5 Sch.	150 E
Vignes	2 Fos.	8 E
Un coin de terre agrégé de figuiers		15 E
La terre gaste ou inculte, possédée par les particuliers	"pour y en avoir petite quantité"	12 E

[Fait à Grasse, le 29 avril 1609, f° 308 v°]

(f° 159 r°)

Du vingt huiciesme jour du mois d'avril mil six cens neuf, en la ville de Grasse et dans le lougis des trois Rois, par devant etc... Me Augustin Pugnaire, docteur ès droicts et advocat au siège de ceste ville de Grasse, aigé d'environ vingt ans, possédant biens au terroir du lieu de Pégomas et la Roquette, lequel etc...

A dict que lesd. terroirs de la Roquette et Pégomas sont terres segnorialles appartenantes, pour ce qui est de la directe et pour la jurisdiction, aux relligieux de Saint Honoré de Lérins, establissant annuellement ung juge, et ausquels relligieux les y possédants biens payent le droict de lods, ne saichant à quelle raison. Bien dict que aulcungs l'ont payé à raison de huict pour cent. Possédants lesd. relligieux toute la terre inculte, dans laquelle ils n'osent faire depaistre le bestailh sans payer, ores qu'ils en soient en procès. Et encor possèdent-ils les meilleures pièces de la pleine sans en payer aulcunes charges. Ausquels relligieux ils payent encore pour le follage du bled à raison du quatorzain, et le droict de dixme à raison du traizain. Et quand à la bonté de la terre, dict qu'elle est d'asses bon rapport, n'y ayant aulcungs arbres fructiers ni aulcung vignoble, produisant seulement led. terroir du bled et de légumes que les inondations de l'eau du ciel et de la rivière de Siaigne endommage fort, qui est cause qu'il leur convient de faire de grands fossés et grande despance à la culture de lad. terre. L'assiette de laquelle est si basse et proche, tant de la rivière que des maréquages de la mer, que les possédants bien n'on peu y former ung corps de communauté, attendu l'insallubritté du lieu et la mortalité qui s'opi(g)nastre(n)t à y résider. Estants contraincts de chercher des habitans des lieux anthour qui cultivent leurs terres au meilleur mesnaige qu'ils peuvent, y recepvant une grande incommodité. Attandu aussi que le bled qu'ils y recueillent n'est pas de garde et que le pasturage nuict au bestailh qu'on y faict depaistre. Consistants lesd. terroir de la Roquette et de Pégomas en dix ou douze bastides espacées sà et là n'ayans aucune église ni fonds baptismalles, se retirant la plus part de ceulx qui cultivent la terre ès villages circonvoisins. Et bien que la mer leur soit proche, si esse que leurs denrées ne vallent pas davantage pour n'y avoir nul port pour charger icelles. Et plus n'a esté enquis, et faicte lecture c'est sousigné.

[Signature : Pugnaire, f° 160 v°]

Dud. jour et au lieu que dessus... Honoré Lombard, sieur de Saint Benoit, docteur ès droicts et advocat au siège de ceste ville, possédant biens aux lieux et terroirs de Pégomas et la Roquette, lequel...

A dict que les pères relligieux de Saint Honoré sont haults segneurs desd. terroirs, y establissant officiers, ores qu'il n'y aie aulcungs corps de Communauté ains seulement de possédants biens aud. terroir, espars ès villages d'antour, ne pouvant continuellement résider esdicts lieux, attendu l'intempérie de l'air qui les rands aussi tost mallades ou leur cause la mort, pour estre lesd. terroirs bas, marequajeux et posés le long de la rivière de Siaigne et exposés au vant du midi qui, retenu tout autour par des montagnes, randent l'air insallubre et causent des vapeurs qui nèblent les bleds et empêchent la graneson d'iceulx. Et bien que la terre soict grasse et fertile, si esse que le pasturage n'est neullement sain pour le bestailh qui le rand le plus souvant mallade. Et outre ce, ne produisant aulcungs vignoble ni aulcungs arbres fructiers ains seulement de bleds et légumes, et ce encor avec beaucoup de culture et de peine, d'aautant qu'il leur convient faire de grandes tranchées et de fossés pour garder que l'eau

de la rivière ou du ciel n'inonde. Lesquelles terres rapportent au plus d'ung sestier de bled quatre. Lequel bled il leur convient aussi tost vendre pour n'estre de garde. Et pour le ris, dict qu'il ne s'en fait guières pour estre de grande despance, et aussi qu'ils sont chargés d'en donner le quarton aux segneurs. Et pour le bled, aussi sont ils tenus de leur en payer les droicts de caucade au quatorzain. Et le dixme au trezain, et ce, non seulement du bled mais encores du foins, ce qu'il ne se voict ès aultres lieux. Comme aussi ils payent les droicts de lods, en cas d'alliènation, à raison du trézain.

Enquis si les possédants biens èsdicts lieux ont paroisse, fourts ou mollins, droicts de pasturages, bouscages ou aultres franchises et facultés, et si sont engagés envers aulcungs pour raison du bien qu'ils possèdent,

A dict n'y avoir aulcungs fourts ni mollins auxd. lieux, moings paroisse, y ayant seulement deux priorés ruraux ung desquels appartient au sieur prévost de ceste ville, et l'autre au secrestain qui leur font dire quelques messes durant la récolte. Et pour les droicts de bosquerage et pasturage, et encor par toute la terre gaste et une partie des terres labourables en la pleine, a dict appartenir auxd. segneurs sans que les possédants biens y puissent préthandre aucune chose fors le despaitre des beufs arans en leurs fonds, dans lesquels encor lesd. segneurs préthandent avoir le droict d'herbage, comme en effait ils y font depaistre leur bestailh, les empechans de pouvoir profficter de leurs herbes, ni tenir aultre bestailh que des beufs arans. Et pour ce qui est de leur debtes, dict qu'elles ont esté acquictées par les grandes impositions qu'ils ont fait puis la paix, ne payant aultre chose que les deniers du roi et du pays, n'ayants aucunes franchises ni privillèges. Estant lesd. terroirs de petite estandeue et rongés ordinèment par la rivière de Siagne et torrans prossédants du vallon de Mouans. Et bien qu'ils soient proches de la mer, si esse qu'ils n'ont aulcungs port ni plage de facile abord, outre ce qu'ils ont le terroir de Cannes entre deux, là où ils fault pourter leurs denrées, ou bien au lieu de la Nappouille. Et plus n'a esté enquis, et faite lecture s'est subsigné.

[Signature : H. Lombard, f° 162 v°]

Du vingt neufiesme dud. mois d'avril, au lieu sudict etc... Poncet Mougins, marchand de ceste ville de Grasse, aigé de trante cinq ans, possédant biens au lieu et terroir de Pégomas, lequel etc...

A dict que le terroir de Pégomas où il a bien contient cinq ou six cens sestairées de terre dont les moines de Saint Honoré de Lerins ont la jurisdiction, y établissant les officiers, y possédants la meilleure partie de la terre labourable et toute la terre gaste, et tout le bois, sans qu'il soict permis à ceulx qui possèdent led. lieu d'y faire depaistre aultre que de beufs arans, estans en procès pour raison de l'autre bestailh. Ausquels relligieux comme segneurs ils payent le droict de lods à raison du denier douze, et la tasque d'aucunes terres à raison du quinzain, les aultres au vintain, fors les franchises qui font la moitié du terroir. Comme aussi leur payent le droict de caucade au quatorzain, ne pouvant foller les bleds sans la permission desd. segneurs. Et pour le droict du dixme, dict qu'ils le payent aussi à raison du trezain, n'ayant led. lieu de Pégomas aulcung corps de communauté habitée, ni fourts, mollins, parroisses, moings aulcungs privillèges ni exemption, attandu que c'est ung lieu qui ne peult estre habité pour estre mal sain et posé le long de la rivière de Siagne, laquelle outre qu'elle ravage le terroir, elle donne aussi de nèbles qui randent les habitans mallades et gastent les bleds lors qu'il doit venir à maturité, et fait produire d'herbes de si mauves goust que le bestailh qui en mange ne se peult garantir. Joinct les vants de mer qui y soufflent et qui endommagent les fruicts de la terre et les animaux, pour estre retenus par de montagnes tout autour qui ne lui permettent l'issue. Et bien que la terre soict fertile, si esse q'une seiteirée de bled n'en produict james plus

de cinq. Ne produisant aulcungs arbres fructiers, ains seullement quelques légumes. Estant led. terroir de difficile culture et de grande despance, attendu les fossés et rampars qu'il y fault fere pour empecher l'inondation des eaux. Et bien que la mer soict proche d'une lieue, si esse qu'ils n'ont aulcune commoditté de port, estants constraincts de pourter leurs denrées à Cannes. Estant véritable que leurs biens ne sont chargés d'aulcunes debtes, mais aussi cinq ou six bastides qui sont au dict terroir ont faict de grandes impositions avec lesquelles ils se sont désengaigés, n'estants plus tenus qu'aux deniers du Roi et du pays. Dict qu'il se sème toutes les années aud. terroir de Pégomas environ deux cens sestiers de bled, ne pouvant fere valloir le labourage pour n'avoir qun peu de preirrees, et qu'ils n'y peulvent tenir aulcung bestailh menu, pource que les segneurs dud. lieu font manger tout l'herbage. Estants aulcungs des possédants biens aud. lieu constraincts de donner argent à leurs rentiers pour avoir de la pasture. Et plus n'a esté enquis...

[Signature : P. Mougins, f° 164 r°]

Du mesme jour que dessus... aud. lougis des trois rois... Jacques Fellip, marchand de ceste ville, aigé d'environ quarante ans, possédant biens au lieu et terroir de Pégomas, lequel etc...

A dict que led. terroir de Pégomas est fort mal sain et lequel les habitans et possédants biens n'osent fréquanter que trois mois de l'hiver, courans azard de leur vie s'ils y habitent l'esté, qui est la cause qu'ils ne peulvent treuver rantiers ni vallets pour le cultiver. Estants les moines de Saint Honnoré de Lerins segneurs dud. terroir, y establissants officiers, ausquels relligieux ils payent le droict de lods au trezain, de caucade au quatorzain, ne pouvants foller leurs bleds sans leur congé, fors par leur propre bestailh qu'ils n'osent apparier avec d'aultres appartenants aux possédants biens aud. lieu. Payant la tasque des terres seullement qui sont sur les collines, sçavoir dellà la rivière de Siagne, à raison du quinzain, et d'aultres sans rien payer. N'ayant lesd. possédants aud. Pégomas aulcungs fours ni mollins, aulcune église, pour n'y avoir aulcung corps d'habitans ensemble, ains seullement cinq ou six bastides esparces sà et là. N'ayants aulcunes franchises, privillèges ni liberté, soict en la terre culte que lesd. relligieux y possèdent, soict au devens, fors leur bestailh arant, et encor une vache par arraire. Dict que toute la terre dud. Pégomas soict bonne ou mauvese est d'environ six cens sesteirades, en laquelle ils n'y ont aulcungs arbres fructiers ains y sèment seullement du bled et de légumes, rapportant le plus d'ung sestier six, et ce avec beaucoup de travailh et de despance, attendu les fosses qu'il y fault faire à cause des inodations des eaux. Et quand au preds comprins en la quantité de la terre si dessus désignée, dict que les dict moines en possèdent une partie comme segneurs de lad. terre, estant l'herbe que y croict de mauves goust et aspre, et qui rand à la longue le bestailh mallade, pour estre led. terroir maréquaieux et plain d'eaux cropissantes. A dict aussi que du bled et légumes qu'ils recuilhent aud. lieu de Pégomas, ils en payent le dixme au sieur prévost de ceste ville de Grasse, à raison du trezain. Comme aussi ils payent les deniers du roi et du pays, s'estans désengaigés au moyen des grandes impositions qu'ils ont faictes par le passé. Et plus n'a esté enquis.

[Le témoin appose sa marque, f° 165 v°]

COMPTES-RENDUS

BIBLIOGRAPHIQUES

Agulhon Maurice, Nouschi André, Schor Ralph, *La France de 1940 à nos jours*, Paris, Nathan, col. Fac.. Histoire, 1995, 576 p.

Lors de sa première édition, en 1972, cet ouvrage comptait un peu plus de 220 pages. C'est dire si ce manuel bien connu a pris de l'envergure au cours de ses successives rééditions. Il ne s'agit pas d'une simple prise d'embonpoint liée aux vingt-trois années qui nous séparent de la parution originale, mais d'une refonte complète, en approfondissant bien des domaines jusqu'alors plus modestement exposés et en tenant le plus grand compte des apports de l'abondante historiographie couvrant la période.

Après une étude détaillée de l'évolution du régime de Vichy, de la diversité de la Résistance tant intérieure qu'extérieure, l'époque de la Seconde guerre mondiale se clôt par un large tour d'horizon mettant bien en valeur le rôle si important de l'empire colonial français dans le conflit et les graves problèmes qui s'y font jour dès 1945.

La politique intérieure fait l'objet d'une relation précise qui, chose remarquable pour un ouvrage paru en août 1995, nous conduit jusqu'à l'élection présidentielle de Jacques Chirac les 23 avril et 7 mai 1995. Dans le même temps, un vaste panorama économique et social de la France s'articule autour de la crise multiforme de 1974 qui bouleverse si profondément la société occidentale avec l'apparition d'un chômage massif et durable.

Les derniers chapitres retracent le processus de décolonisation, dramatique comme en Indochine ou en Algérie, beaucoup plus facile pour l'Afrique noire, tandis qu'un ample tableau de la politique extérieure met bien en évidence les difficultés de la construction européenne, les changements mais aussi les continuités après l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981.

Une bibliographie soigneusement mise à jour, de très utiles notices biographiques complètent cette oeuvre magistrale enrichie par une abondance de cartes et de tableaux statistiques, tandis qu'un grand nombre de textes bien choisis rendent facile et agréable la lecture d'un livre dont la richesse en fait un des grands ouvrages de référence pour la période.

Carrot Georges, *Révolution et maintien de l'ordre, 1789-1799*, Paris S.P.M., 1995.

C'est à Nice où il commandait la 6e C.R.S. que Georges Carrot a commencé ses recherches sur le maintien de l'ordre. Il y a préparé et soutenu sous notre direction une thèse du 3e cycle sur la Garde Nationale de Grasse de 1789 à 1871. Il faisait partie de "l'Etat-Major" des C.R.S. au Ministère de l'Intérieur quand il est revenu à Nice en 1979 pour y soutenir une thèse de droit intitulée *La Garde Nationale, une institution de la Nation (1789-1871)*.

Trois études d'ensemble sont plus connues : *Le maintien de l'ordre en France depuis la fin de l'ancien régime jusqu'en 1968*, deux tomes, Nice 1984, *Le maintien de l'ordre en France au XXe siècle*, Edition Kronos 1990, *Histoire de la police française*, Tallandier 1992.

Dans son nouveau livre Georges Carrot montre que la stabilité d'un régime repose sur la cohésion des forces du maintien de l'ordre et la fidélité de leurs responsables. C'est la défection des gardes français qui a permis la victoire populaire du 14 juillet 1789. C'est l'entrée de ces anciens gardes dans les unités de gendarmerie et d'infanterie créées en 1791-1792 qui a assuré le succès des manifestations du 20 juin et du 10 août 1792. Celui-ci a été facilité par l'attribution au maire de Paris de l'autorité supérieure en matière du maintien de l'ordre. La Constituante finissante avait pris cette décision parce que le maire de Paris Bailly offrait toutes garanties. Mais le maire élu en 1792 le Jacobin Petion était plutôt complice de l'émeute.

Ce sont les sections armées, avec la garde nationale ouverte aux citoyens passifs qui ont permis aux Montagnards de l'emporter sur les Girondins le 31 mai et le 2 juin 1793. Cette prééminence a été renforcée par la création de l'armée révolutionnaire parisienne en septembre 1793. Mais la suppression de cette armée révolutionnaire à la fin du mois de février 1794 lors de l'élimination des Hébertistes a affaibli les forces révolutionnaires de la capitale et permis aux modérés de l'emporter les 9 et 10 thermidor an II sous la direction des représentants en mission rappelés, surtout Barras, qui avaient l'habitude des situations difficiles et des journées révolutionnaires... ainsi de suite.

Cette nouvelle lecture de la Révolution est fort intéressante et l'ouvrage doit retenir l'attention de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la Révolution et du maintien de l'ordre.

Maurice Bordes

Recherches régionales

se propose de faire mieux connaître les Alpes-Maritimes et les contrées limitrophes telles qu'elles apparaissent au travers des recherches en sciences humaines et sociales.

La revue publie, dans un esprit multidisciplinaire, des travaux originaux, des résumés de thèses ou de mémoires de maîtrise, des documents d'archives, des données statistiques, des notes de lecture, toutes les informations qui font progresser la connaissance ou facilitent les études ultérieures.

En assurant ce périodique, la Direction des Archives du Conseil Général des Alpes-Maritimes reste fidèle à sa mission qui est essentiellement de fournir aux chercheurs les instruments de documentation indispensables à la réalisation de leur œuvre.



FONDATEURS

Etienne Dalmasso
Andrée Devun

COMITE DE REDACTION

Jean-Bernard Lacroix
Marie-Louise Carlin
Loïc Rognant
Ralph Schor



CONSEIL GÉNÉRAL
DES ALPES-MARITIMES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Centre Administratif Départemental
06036 - Nice cédex - Tél. 93 18 61 71